



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 14 mai 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 avril 2014, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 avril 2014, à 8 h 30

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 28 avril 2014, à 11 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1143334009

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1145331001

Conclure avec Plastipro Canada ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soumissionnaires) - (montant estimé de l'entente : 124 805,36 \$)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie - 1146744001

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1146135003

Conclure avec la firme Les reliures Caron et Létourneau ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents aux fins du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13482 (1 seul soumissionnaire) - (Montant total estimé: 1 310 312,47 \$)

20.007 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140660002

Accorder un contrat à la firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal - Dépense totale de 277 926,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5693 - (12 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822017

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 534 495,03 \$ (contrat: 1 392 942,95 \$ + incidences: 141 552,08 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 278502 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.009 Contrat de construction

CM LaSalle , Direction des travaux publics - 1146152008

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour les travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 3e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 699 099,78 \$, taxes incluses, (contrat: 1 649 099,78 \$ + incidences: 50 000 \$) - Appel d'offres public 311744 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1146140002

Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc.(les Paysagistes Damiano) de 1 530 635,45 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1144822029

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal à des fins de sécurisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport - Dépense totale de 2 762 213,66 \$ (contrat: 2 615 687,66 \$ + incidences: 146 526 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 258205 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1144822028

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 6 044 117,97 \$ (contrat: 5 317 917,97 \$ + incidences: 726 200 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 252901 - (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140115001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme ArchiDATA Inc., fournisseur unique, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière - Dépense totale de 801 027,27 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service des finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1141629003

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Finlogik inc. pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence du logiciel SGD (Système pour la gestion de la dette et des placements) de la Ville de Montréal, pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention de services à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1143456001

Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 073 074,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1141246001

Autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Planex Consultants inc. (CG11 0437) majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1141035005

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux - Dépense totale de 307 303,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 (1 seul soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 7 mai 2014, 8 h 30, à l'article 20.010

20.019 Entente

CM Service des infrastructures, voirie et transports - 1130541013

Approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée autorisant la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire

20.020 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1145135001

Approuver l'amendement à l'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal afin de modifier la zone des travaux limitant l'empiètement dans le parc-nature de La Pointe-aux-Prairies, secteur du Bois-de-l'Héritage, dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.021 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1124435010

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 m² et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 m², tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte

20.022 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145323002

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 454, d'une superficie d'environ 7 173,5 m², à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail

20.023 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146646001

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de 5 ans, à partir du 1er avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, au loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes

20.024 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture , Direction associée - cinéma-festivals-événements - 1140679003

Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, du 5 au 13 juillet 2014, et la Fête des enfants de Montréal, les 19 et 20 juillet 2014, au parc Jean-Drapeau / Autoriser un virement budgétaire en provenance du Chapitre corporatif

20.025 Subvention - Contribution financière

CE Service du développement économique - 1140191001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ à l'organisme Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée et l'École de technologie supérieure, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2011-2017

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144251002

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 M\$ à Maison d'Haïti, pour réaliser le projet de construction d'un immeuble, dans le cadre de la programmation 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un projet de convention à cet effet

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1141643002

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1140679002

Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 Inc. pour la réalisation de la 22e édition de Divers/Cité qui se tiendra du 28 juillet au 3 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144501004

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m²

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 40.002

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest, Direction des travaux publics - 1140662003

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du greffe - 1142344001

Autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les postes des 4 membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires / Mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140843007

Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140942005

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140843008

Ratifier la dépense relative au déplacement à New York, du 12 au 15 avril 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$

30.007 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée - cinéma-festivals-événements - 1140679008

Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 15 mai au 28 juin 2014

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.009 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CG Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1143838004

Autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics ingénierie et aménagement urbain - 1143152001

Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Commission des services électriques - 1146659001

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1144501003

Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m²

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 30.001

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Service de l'eau, Direction de la gestion durable de l'eau des mesures corporatives et d'urgences - 1145075003

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) »

40.004 Règlement - Avis de motion

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1143455002

Modifier le règlement 14-006 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » afin de modifier le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001)

40.005 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'urbanisme - 1134521021

Nommer la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

40.006 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1144521003

Nommer le prolongement de la rue Rose et le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds et confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

40.007 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1144521002

Nommer le parc Raymond-Lagacé dans l'arrondissement de Saint-Laurent

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service du greffe - 1141165001

Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	14

CE : 10.002

2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 16 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0517

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0518

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0519

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0520

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 0521

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 0522

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 0523

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE14 0524

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Multi Recyclage S. D. inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de réception, de tri et de mise en marché de 25 500 tonnes de bois pour les secteurs Est et Ouest de l'agglomération, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 438 313,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2 - d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 27 mois, le service de récupération et transport de 7 500 tonnes de copeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 99 079,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13348 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1142621002

CE14 0525

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'accorder à Perfection inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13221 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145281003

CE14 0526

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Métropolitain Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 8 vannes guillotine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 365,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13285 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1146277001

CE14 0527

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois (3) ans, pour la fourniture sur demande de cinquante et une (51) vannes papillon ;
- 2- d'accorder à Contrôles Laurentides Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 407 256,40 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13316 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146277002

CE14 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'addenda n°1 afin de modifier le contrat d'approvisionnement et les conditions de paiement à Air Liquide Canada inc. (CG12 0358) pour la fourniture d'oxygène liquide aux 3 usines de production d'eau potable (Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds) ainsi que pour la fourniture d'azote liquide aux 2 usines (Atwater et Charles-J.-Des Baillets).

Adopté à l'unanimité.

20.005 1130423002

CE14 0529

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à la Société conseil Groupe LGS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques pour l'installation de Windows 7 sur postes de travail, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 068,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13461;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1146075003

CE14 0530

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux pompes de marque Netzsch, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 85 718,46 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 24 mars 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1143438002

CE14 0531

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 210 696, 98 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la demande de changement DDC 17 et de l'erreur dans le bordereau de la soumission du lot 4, dans le cadre du contrat accordé à la firme Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 31 459 067 \$ à 31 669 763,98 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145035004

CE14 0532

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
- 2- d'accorder à Les produits Turf Care ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, pour la fourniture sur demande, de diverses tondeuses automotrices avec équipements et accessoires;
- 2- d'accorder à Lange Patenaude Équipement ltée (Kubota Montréal), plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes 1 et 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13357 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143447001

CE14 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec option de deux prolongations de douze mois chacune à compter de son émission, pour la fourniture de pièces authentiques de marques International, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Camions Inter-Anjou inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13404 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1145983004

CE14 0534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-huit mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Prinoth, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules utilitaires à chenilles du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Équipements Plannord ltée, un contrat de gré à gré, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à son offre de services en date du 7 mars 2014 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1145983003

CE14 0535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 395 786,36 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des ateliers de menuiserie et l'agrandissement du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Hulix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 074 230,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5645;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1131029005

CE14 0536

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 122 718,68 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du pont d'étagement du boulevard Maurice-Duplessis et du pont ferroviaire du CN au-dessus de l'avenue Armand-Chaput, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entrepreneurs de Construction Concordia inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 062 833,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11021;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1130541011

CE14 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 016 160,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de saillies et de mails centraux, de chaussée mixte en chaussée flexible, la mise aux normes et l'installation de feux de circulation, là où requis, dans le chemin de la Côte-des-Neiges, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 362 160,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233606 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1144822019

CE14 0538

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 9 519 424,02 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, des conduites d'eau secondaires, de la chaussée, des trottoirs, du mail central et de l'éclairage dans le boulevard Saint-Joseph et les rues Saint-Urbain, Resther et Bibaud, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C.& R. Ménard inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 204 924,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 223102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144822015

CE14 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 622 478,27 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'îlots et d'éclairage dans la 1^{ère} Avenue, de la rue Victoria à la voie de service de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 329 978,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 280701;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144822022

CE14 0540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 998 442,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de décontamination, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Pavages Chenail inc. (CM13 0808), pour la reconstruction du boulevard LaSalle entre les rues Brault et Bannantyne (aqueduc - égout - chaussée), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 799 275,19 \$ à 5 797 718,09 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1142183005

CE14 0541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 838 629,82 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de voirie dans le boulevard Décarie, entre l'avenue Crowley et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 714 342,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235409;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146708001

CE14 0542

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 327 817,10 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux liés à l'aménagement de paysage et à la construction d'un jardin de pluie sur le boulevard Décarie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 307 817,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235408;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1133484003

CE14 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 560 455,35 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné (unitaire) et la construction d'une conduite d'eau secondaire, d'une chambre de vanne de 900 mm et de raccords de 300 mm dans le chemin de la Côte-Saint-Antoine, du boulevard Décarie à l'avenue Northcliffe, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 455,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 220702 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144822010

CE14 0544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux d'alimentation électrique de la station de pompage Saint-Paul, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 191 105,99 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 18 novembre 2013;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143334012

CE14 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 7 415 067,90 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Quadrax & Associés EG, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 860 480,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5699;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1141035002

CE14 0546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert de 172 462,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de réaménagement intérieur et divers travaux à la caserne de pompiers n° 63, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Anjinnov inc. (CG13 0178) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 839 172,25 \$ à 4 011 634,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141035003

CE14 0547

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation à diverses structures 2014 – lot 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 985,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-14031;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140541006

CE14 0548

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 876 425,75 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 069 477,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-6550a;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1141246002

CE14 0549

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 15,17,18,19 et 20 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 531,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1538-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1143334013

CE14 0550

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 693 139,01 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée rigide, là où requis, dans différentes rues de la Ville de Montréal, FA-01 (Réseau artériel - Fissures actives), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 639,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287802;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1144822027

CE14 0551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 231 100 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke (lots 17 et 18 - Projet Bonaventure), dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 581 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214708 ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1141009002

CE14 0552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 12 378 372,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale, le réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, la construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, la fourniture et l'installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue L'Espérance, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 831 872,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 256902 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1144822011

CE14 0553

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 976 487,50 \$, taxes incluses, pour la réfection de l'enveloppe et le remplacement de la chaudière de l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maçonnerie Rainville et frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 750 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5694;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1145965002

CE14 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 13 267 723,85 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 982 223,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262002 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1144822024

CE14 0555

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'Addendum 1 à la convention de transaction et quittance sans soulte entre la Ville et Société TELUS Communications, modifiant le livrable D de l'Annexe A dans le cadre des contrats de téléphonie filaire et de transmission de données;

- 2 - d'autoriser à cette fin le directeur principal du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette convention modifiée, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1144794001

CE14 0556

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal - Projet : JAR-2013-08, pour une somme maximale de 141 516,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12330, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140185003

CE14 0557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 902 502,83 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet de réaménagement majeur de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 764 797,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12809 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1125950001

CE14 0558

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde un délai supplémentaire à la compagnie 2749-0150 Québec inc. en considération de la remise qui lui a été faite par M. Luc Bédard, personnellement, d'une lettre de garantie bancaire au montant de 150 000 \$, valide jusqu'au 7 décembre 2014, engageant solidairement M. Bédard avec la compagnie 2749-0150 Québec inc. à remplir l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, le tout sujet aux termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- 2 - de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la lettre de garantie bancaire, advenant un défaut de la compagnie 2749-0150 Québec inc. ou de M. Luc Bédard d'exécuter l'obligation de couler les fondations avant le 1^{er} novembre 2014, dans le cadre du projet de construction de la rue Bourgeois.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1144501002

CE14 0559

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à madame Laura Lynn Pritchett, à des fins d'assemblage résidentiel, un terrain vacant constitué du lot 3 322 004 du cadastre du Québec, situé au nord de l'avenue Chester, à l'est de l'avenue Wetsmore, d'une superficie de 15,7 mètres carrés, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la somme de 1 875 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1134501008

CE14 0560

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 2 181 411 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Carré Lausanne inc., aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain formé du lot 1 174 904 et une partie de ruelle formée du lot 2 181 411 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 388,2 mètres carrés, situés du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, à l'ouest de l'avenue Lausanne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour le prix de 167 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1143496002

CE14 0561

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 8 179,1 mètres carrés, situé du côté ouest du boulevard Rodolphe-Forget, au nord de l'avenue Louis-Dessaulles, constitué des lots 5 368 228, 5 368 229 et 5 368 230 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement Rivières-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, pour la somme de 675 004,65 \$ plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation Le Courant du Quartier démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1146678001

CE14 0562

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Université du Québec à Montréal, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1^{er} octobre 2013, un local au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 452,69 mètres carrés, à des fins de garderie et un espace extérieur d'une superficie de 414,27 mètres carrés, à des fins d'aire de jeu, moyennant un loyer total de 673 652,53 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1134069009

CE14 0563

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel Monsieur Denis Charron constitue sur ses immeubles situés du côté ouest du boulevard Broadway Nord, au nord de l'autoroute Métropolitaine dans la ville de Montréal-Est, constitués des lots 1 250 872, 1 250 875, 1 250 876, 1 396 579, 1 396 585 et 2 010 669, 2 010 670, 2 010 671, 2 010 672, 2 010 673, 1 396 580, 1 396 581, 1 396 582, 1 396 583, 1 396 584, 2 010 665, 2 010 666, 2 010 667 et 2 010 668 en faveur de la propriété de la Ville de Montréal constituée du lot 2 402 139, tous du cadastre du Québec, une servitude réelle et perpétuelle de non-construction de bâtisse résidentielle, moyennant le paiement d'une somme de 390 915 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1134313003

CE14 0564

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 166 050 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2- d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Action-Réinsertion	« Carrefour d'insertion sociale »	15 000 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	« De la bouffe pour tous! »	30 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs — GIAP »	25 000 \$
Plein Milieu	« Médiation sociale — Plateau Mont-Royal »	24 050 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« L'Accès-Soir »	25 000 \$
Sentier urbain	« Nature et agriculture urbaine »	12 000 \$
Spectre de rue Inc.	« TAPAJ »	35 000 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 78 950 \$, soit 35 825 \$ à Les YMCA du Québec pour le programme Premier Arrêt concernant la réalisation du projet « Premier Arrêt » et 43 125 \$ à Les YMCA du Québec, pour le programme Dialogue concernant la réalisation du projet « NOMAD », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015);
- 2- d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1143381001

CE14 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) ;
- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentation »	25 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$
Mission Bon Accueil	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine 2014! »	22 000 \$
Resto Plateau	« Hausse de la Soutien à la sécurité alimentaire »	20 000 \$
La société Saint-Vincent de Paul de Montréal	CP_C+ En route vers une plus grande autonomie	40 000 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, à quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville-Mess 2013 - 2015 :
- 2- d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

Organisme	Projet	Montant
Moisson Montréal Inc.	« Transformation alimentaire »	178 000 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'Espoir »	90 000 \$
Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal	« Solidarité »	75 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents »	65 000 \$

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1140302001

CE14 0566

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 420 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de contribuer à la mise en oeuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1140026001

CE14 0567

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Roule, grimpe et amuse-toi au TAZ », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1144251001

CE14 0568

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 810 \$ à Le Centre jeunesse de Montréal, pour l'année 2014, pour la réalisation du projet « Formation d'intervenants agissant en prévention de la violence sexuelle associée aux gangs de rue », dans le cadre de l'entente entre le ministre de la Sécurité publique du Québec et la Ville de Montréal relative à la participation de la Ville au « Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2011 - 2014 »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1143381002

CE14 0569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et la formation des intervenants participant à ce programme, pour une somme maximale de 50 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 11 décembre 2013, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1141643001

CE14 0570

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, pour l'année 2014, à Table de concertation des aîné-e-s de l'île de Montréal (TCAIM), à même le budget de la Direction de la diversité sociale, afin de soutenir la réalisation du « Projet 65 + Montréal »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1140706002

CE14 0571

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 207 992 \$, soit 120 892 \$ en 2014 et 87 100 \$ en 2015, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour la réalisation du projet « Revitalisons Gouin Ouest », secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1145917001

CE14 0572

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, tel que soumis, le Programme des équipements sportifs supra locaux.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1134815005

CE14 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la programmation no 1 des travaux sur les réseaux secondaires d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2- d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1141158001

CE14 0574

Attendu qu'une charte mondiale pour l'activité physique, officiellement nommée « Charte de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action », a été adoptée au Congrès international sur l'activité physique et la santé publique tenu à Toronto en mai 2010 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique est en lien avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ;

Attendu que la Charte internationale pour l'activité physique invite les arrondissements, les municipalités, les gouvernements et autres intervenants à adhérer aux principes directeurs servant de guides pour les interventions à entreprendre afin de favoriser l'augmentation de la pratique d'activités physiques et la réduction des comportements sédentaires des citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte internationale pour l'activité physique a été recommandée par la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique portant sur Montréal physiquement active en 2012-2013 ;

Attendu que plusieurs de ces principes sont déjà appliqués par les arrondissements et les villes liées ;

Attendu que la Ville, les arrondissements et les villes liées jouent un rôle important dans l'adoption d'un mode de vie physiquement actif par leurs citoyens ;

Attendu que l'adhésion à la Charte met de l'avant l'engagement de la Ville envers la pratique de l'activité physique des citoyens tout en l'interpellant, à court ou moyen terme à intensifier ses actions qui reposent sur les ou certains des principes de la Charte, et ce, en tenant compte des ressources disponibles ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de recommander au conseil municipal d'adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action » qui sont les suivants :
 - adopter des stratégies fondées sur des données probantes pour cibler des populations entières et des groupes particuliers, notamment ceux qui doivent surmonter de sérieux obstacles;
 - opter pour une approche fondée sur l'équité afin de réduire les inégalités sociales liées à la santé de même qu'à l'accès aux services, aux infrastructures et aux équipements sportifs et récréatifs;
 - cibler les déterminants environnementaux, sociaux et individuels de l'inactivité physique;
 - entreprendre des actions partenariales intersectorielles durables à l'échelle nationale, régionale et locale afin d'en maximiser les effets;
 - renforcer les capacités de toutes les personnes et organismes concernés en investissant dans la recherche, dans l'amélioration des pratiques, dans l'élaboration de politiques, dans l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place ainsi que dans la surveillance de l'état de santé de la population;
 - élaborer une approche qui s'adapte à l'évolution des besoins des individus tout au long de leur vie;
 - plaider auprès des décideurs et de la population l'importance d'intensifier l'engagement politique et les ressources allouées à l'activité physique;
 - tenir compte du contexte culturel et moduler les stratégies en fonction des réalités locales, des contextes et des ressources disponibles;
 - faire en sorte que le choix d'être physiquement actif soit facile à faire pour tous les individus.
- 2- de recommander au conseil d'agglomération d'inviter les villes liées à adhérer aux principes directeurs de la « Charte internationale de Toronto pour l'activité physique : un appel mondial à l'action ».

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141658003

CE14 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1144251003

CE14 0576

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 219,98 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 25 et 26 février 2014 à Ottawa (Ontario), afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1140843005

CE14 0577

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 135,67 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 3 et 4 mars 2014, à Chicoutimi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140843006

CE14 0578

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prolonger le mandat de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1^{er} mai 2014 jusqu'à la fin de son mandat, soit au 30 avril 2017;
- 2- de rembourser à monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1145213001

CE14 0579

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat se terminant en avril 2017 :
 - Madame Kim O'Bomsawin en remplacement de madame Christelle Lebreton;
 - Madame Hajiba Akartit en remplacement de madame Mbayang Sidy Ndiaye;
 - Madame Marie-Louise Mumbu en remplacement de madame Julie Cunningham.
- 2- de nommer madame Melissa Cerros à titre de membre en remplacement de madame Marie-Pier Gingras, à compter du 11 juin 2014, pour un premier mandat se terminant en juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1144233002

CE14 0580

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du budget de fonctionnement 2013 et de ses amendements, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du PTI 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal (STM).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1132714012

CE14 0581

Vu la résolution CA14 30 04 0104 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 50 376,30 \$, taxes incluses, provenant de Pipelines Enbridge inc. relativement à la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1144939001

CE14 0582

Vu la résolution CA14 12093 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 6 750 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme Avenir d'enfants pour la tenue d'une activité destinée aux enfants de 0 à 2 ans dans les bibliothèques de l'arrondissement d'Anjou, du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2015.
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140556004

CE14 0583

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire additionnel de 1 310 000 \$ du Programme triennal d'immobilisation 2014-2016 de la Direction de la culture et du patrimoine vers le budget de l'arrondissement de Lachine pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1140810001

CE14 0584

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 960 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et de l'environnement) pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1140776002

CE14 0585

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 5 585 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145952001

CE14 0586

Vu la résolution CA14 16 0060 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 février 2014;

Il est

RÉSOLU :

de nommer Madame Lucie Cardyn, conseillère d'arrondissement, district Robert-Bourassa, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans, le tout en conformité avec les articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont*" et des articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont*", en remplacement de Madame Marie Potvin

Adopté à l'unanimité.

30.016 1143489010

CE14 0587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 306 458,79 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Costco Wholesale Canada Ltd contre la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Philippe Berthelet le chèque suivant :
 - au montant de 306 458,79 \$ fait à l'ordre de McCarthy Tétraut en fidéicommiss ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1144184002

CE14 0588

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130387004

CE14 0589

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130387005

CE14 0590

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest du boulevard Saint-Michel et au nord-ouest de la rue Sauriol Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1133496013

CE14 0591

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 13^e Avenue entre la rue Parent et la rue De La Gauchetière, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1134386002

CE14 0592

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1146659002

CE14 0593

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1140498002

CE14 0594

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'entériner la terminaison du Régime complémentaire de retraite des salariés de la Ville de LaSalle au 31 décembre 2013;
- 2- d'autoriser une somme maximale de 75 000 \$ pour les frais reliés à la terminaison du régime;
- 3- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain et des communications à signer et transmettre l'avis de terminaison au comité de retraite et d'agir au nom de la Ville de Montréal au cours du processus de terminaison;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1140314001

CE14 0595

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le prêt de service d'un officier et de 9 policiers à l'Escouade régionale mixte de la Sûreté du Québec du 1^{er} juin 2013 au 31 mars 2016;
- 2- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé permanent de 10 postes pour la même période;
- 3- d'autoriser le directeur adjoint, chef de la Direction des opérations, service à la communauté gendarmerie/enquêtes du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1132418008

CE14 0596

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux protocoles d'entente entre la Société des amis du Biodôme et la Ville de Montréal relativement aux prêts de services de Madame Manon Curadeau et Monsieur Raynald Fortier afin d'agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par l'organisme, du 12 avril au 3 octobre 2014;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme de 74 674,36 \$, plus taxes provenant de la Société des Amis du Biodôme pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 61 152,62 \$ basé sur le revenu additionnel pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4- d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1145034002

CE14 0597

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Yves Saindon à titre de directeur de Service – Greffe, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1145904008

CE14 0598

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Jean-Robert Choquet à titre de directeur de Service - Culture, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.005 1145904006

CE14 0599

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Roger Lachance à titre de directeur de Service - Environnement, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM 12 (124 070 \$ - 155 090 \$ - 186 110 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.006 1145904003

CE14 0600

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Alain Bond à titre de contrôleur général, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.007 1145904009

CE14 0601

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Nancy Shoiry à titre de directrice de Service - Mise en valeur du territoire, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.008 1145904002

CE14 0602

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Me Benoît Dagenais à titre de directeur de Service - Affaires juridiques, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.009 1145904001

CE14 0603

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Chantal Morissette à titre de directrice du Service de l'eau, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.010 1145904004

CE14 0604

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Johanne Derome à titre de directrice de Service – Diversité sociale et sports, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.011 1145904007

CE14 0605

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Charles-Mathieu Brunelle à titre de directeur de Service - Espace pour la vie, à compter du 1er mai 2014, dans la classe salariale FM12 (124 070 \$ - 155 090 \$ - 186 110 \$), le tout en conformité avec l'article 10.2.1 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre et aux critères d'une nomination sans appel de candidatures dans le cadre d'une réorganisation.

Adopté à l'unanimité.

50.012 1145904005

CE14 0606

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143592003

CE14 0607

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 tel que produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de le déposer à l'assemblée du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143592004

CE14 0608

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des orientations pour la gestion du Fonds du patrimoine culturel du Québec, pour la restauration des biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal ou aux villes liées, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal (2013-2015) convenue avec le ministère de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1140280001

CE14 0609

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2013 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1145075001

CE14 0610

Il est

RÉSOLU :

de pendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa troisième année d'activité.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624009

CE14 0611

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2013 du Conseil des Montréalaises, intitulé « Montréalément femmes : Vivre en ville, gouverner et travailler à la Ville ».

Adopté à l'unanimité.

60.006 1144233001

CE14 0612

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le Rapport annuel 2013 de la Commission de la fonction publique de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1140119001

CE14 0613

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE141009002 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville, inc., pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William, de la rue Dalhousie à la rue Duke. Lots 17 et 18 – Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses (contrat : 4 581 000,00 \$ + incidences : 650 100,00 \$) - Appel d'offres public 214708 – 6 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.008 1143624010

CE14 0614

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822011 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance - Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1 dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires .

Adopté à l'unanimité.

60.009 1143624011

CE14 0615

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144822024 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie et d'éclairage dans l'avenue Papineau, de la rue Ontario Est à l'avenue du Mont-Royal Est - Arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 13 267 723,85 \$ (contrat : 11 982 223,85 \$ + incidences : 1 285 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 26202 – 7 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.010 1143624012

CE14 0616

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125950001 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc., Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson – Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (13-12809) - (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.011 1143624013

Levée de la séance à 11 h 50

70.001

Les résolutions CE14 0517 à CE14 0616 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 23 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Denis Coderre, Maire

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0617

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 avril 2014 en y ajoutant l'article 20.034.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0618

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 0619

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'octroi de services professionnels en traduction du français vers l'anglais à Espace pour la vie;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1143426003

CE14 0621

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à IBM Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13449) et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1142414002

CE14 0622

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure 19 ententes- cadres, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition de résidus de balais et de dépôts à neige ;
- 2- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des territoires ci- après désignés, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14- 13144 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Arrondissement	Montant estimé du contrat
Recyclage Notre- Dame inc.	Ahuntsic-Cartierville	218 400
	Anjou	212 940
	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	195 000
	Lachine	78 000
	LaSalle	101 400
	Le Plateau Mont-Royal	390 000
	Le Sud-Ouest	136 500
	L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	31 200
	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	97 500
	Montréal-Nord	117 000
	Outremont	39 000
	Pierrefonds-Roxboro	97 500
	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	202 800
	Rosemont–La Petite-Patrie	195 000
	Saint-Laurent	156 000
	Saint-Léonard	234 000
	Verdun	76 440
	Ville-Marie	195 000
	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	195 000

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144119002

CE14 0623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Excavation Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1140541002

CE14 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 380 500 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Adopté à l'unanimité.

20.005 1144822021

CE14 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 113 706,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 006,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262705;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144822012

CE14 0626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1130884001

CE14 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1146217001

CE14 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144551001

CE14 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Centre de soccer intérieur au CESM, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1;
- 2- d'accorder à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESM, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 537 435,07 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 5690;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses;

- 4- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1140380001

CE14 0630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 686 486,09 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 032 986,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279401;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822013

CE14 0631

Vu la résolution CA14 30 03 0060 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 11 mars 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 262 204,02 \$ taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 075 000 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-04;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 483 406,15 \$ au Service de l'eau;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144820003

CE14 0632

Vu la résolution CA14 30 04 0100 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 1er avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 174 807,99 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue à la rue Perras et dans la 58^e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour une somme maximale de 166 483,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13055) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 16 610,47 \$ au Service de l'eau ;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1134820004

CE14 0633

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les projets d'addenda n° 2 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées, afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1^{er} mai 2014 au 1^{er} mai 2015, pour les fins de préparation d'études d'avant-projets et de plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et autres structures connexes (CG08 0204) :

- Consortium SNC-Lavalin/Dessau
- Consortium BPR/Séguin
- Consortium CIMA+/Tecsult inc.
- Consortium ART
- Consortium SM/Génivar

Adopté à l'unanimité.

20.014 1140541004

CE14 0634

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussées, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13171 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Les consultants S.M. inc	1 637 303,21\$	24 mois	1
Beaudoin Hurens inc.	1 166 708,81\$	24 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145249002

CE14 0635

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention par lequel Macogep inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 290,87 \$, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel LEGICO-CHP inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'estimateurs en construction afin de soumettre des projets de construction (infrastructures urbaines) à une évaluation des coûts, pour une période maximale de 24 mois ou pour une somme maximale de 236 095,41 \$, taxes incluses, selon la première des deux éventualités, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13323 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, conformément aux informations financières inscrites au dossier et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1141861001

CE14 0636

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels d'arpentage de construction, de dessin, de calcul hydraulique et de préparation de plans et devis ;
- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13372 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
Axor Experts-Conseils Inc	4 924 120,55 \$	36 mois	1
Les Services exp inc.	4 662 810,55 \$	36 mois	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1144822026

CE14 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13260 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

<u>Firme</u>	<u>Montant</u>
- CIMA+ s.e.n.c.	776 190,48 \$
- AXOR Experts-conseils	574 989,98 \$
- Les Consultants S.M. inc.	445 298,17 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146706001

CE14 0638

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des Transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports;
- 2- d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 235 753,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, selon les conditions stipulées au projet de convention;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1145897005

CE14 0639

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 73 023,87 \$, taxes incluses, pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative, comprenant tous les frais incidents ;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-1320 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1140006001

CE14 0640

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie;
- 2- d'approuver douze projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, finalistes de la première étape du concours d'architecture pour les volets A, B et C, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés audits projets de convention:

Volet A - La métamorphose de l'Insectarium

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- in situ atelier d'architecture : 89 680,50 \$
- Kuehn Malvezzi GwbH : 78 000,00 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 78 000,00 \$

Volet B - Le Biodôme renouvelé

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- AZPML Ltée : 78 000,00 \$
- Arcop Architecture inc. : 89 680,50 \$
- Coll-Leclerc arquitectos SLP: 78 000,00 \$

Volet C - Le Pavillon de verre du Jardin botanique

- in situ atelier d'architecture : 47 139,75 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 41 000,00 \$
- Kuehn Malvezzi GwbH : 41 000,00 \$
- Saucier Perrotte, architectes : 47 139,75 \$

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1143820001

CE14 0641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat à Logic-Contrôle inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, afin de fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige, dans le cadre de la réalisation du projet SIT-Neige, pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13073;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À l'occasion des délibérations, M. Chitilian a souhaité que lors du renouvellement du contrat, les paramètres de calcul du volume de neige transportée soient revus afin de remplacer graduellement les mesures générées par le système d'information par les quantités réelles.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143313001

CE14 0642

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140879002

CE14 0643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2014, et autoriser le paiement de 45 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1146735001

CE14 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, aux fins de régulariser l'emprise de la rue existante, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 mètres carrés, faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitués des lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'inscrire au registre du domaine public les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1134306002

CE14 0645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public la partie du lot 3 347 362 du cadastre du Québec;

2- d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville vend à l'Agence métropolitaine de transport, aux fins d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement d'une superficie de 3 608,4 mètres carrés situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables;
- la Ville crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques sur le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 146,3 mètres carrés, le tout tel que décrit à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1136037006

CE14 0646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1133490004

CE14 0647

Vu les résolutions CA14 16 0078 et CA14 16 0512 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 3 mars et du 8 avril 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à 6813623 Canada inc. un local au rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont situé au 1240-1248, de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, afin de tenir compte du nouveau concept de restauration.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145935004

CE14 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 226 000 \$ aux 23 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 23 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 1^{er} dépôt
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement

Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet 1 : International		
Fed Cup par BNP Paribas - Canada-Serbie	Association canadienne de tennis	15 000 \$
2014 Canada Open - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$
Open de squash féminin de Montréal	Squash Québec	10 000 \$
L'international Gymnix 2014 (Gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$
Championnat du monde ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	25 000 \$
Unicon 17 - Championnats du monde de monocycle	Montréal	20 000 \$
CAMO Invitation de plongeon	Club de plongeon Camo Montréal inc	8 000 \$
Total		118 000 \$
Volet 2 : National		
Championnat canadien junior courte piste	Club de patinage de vitesse Montréal-International	2 000 \$
Tournoi des Cœurs Scotties	Association canadienne de curling	10 000 \$
Championnats canadiens de qualification de nage synchronisée	Synchro Québec	7 000 \$
Championnat canadien ouvert en salle - Athlétisme	Groupe Vainqueurs	7 000 \$
Championnat canadien fermé de danses sportives	Danse sport Québec	5 000 \$
Championnat canadien de demi-marathon 21k de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Championnat d'Ultimate des écoles secondaires 2014	Ultimate Canada	3 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins garçons	Club aquatique Camo Montréal (water-polo)	5 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins filles	Club de water-polo de Dollard-des-Ormeaux	5 000 \$
Total		51 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Tournoi bantam/midget Sud-Ouest de Montréal (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$
34e tournoi ringuette annuel de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$
Défi Cheer - UQAM (cheerleading)	Club Les Citadins de l'UQAM	3 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect	6 000 \$
Invitation internationale Xtraslush (natation)	Jeunesse aquatique de Brossard	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal 2014	L'association sportive I.S.M.	12 000 \$
Marathon Oasis de Montréal 2014	Le festival de la santé	15 000 \$
Total		57 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1146340001

CE14 0649

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie:

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
<i>Danse et musique traditionnelles québécoises sur les berges</i>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	15 000 \$	11 250 \$	3 750 \$
<i>S'exprimer... Se créer</i>	Centre communautaire Radisson inc.	8 000 \$	6 000 \$	2 000 \$
<i>Quand le géant de fer sera créé</i>	Gestion Multisports St-Léonard	8 137 \$	6 102,75 \$	2 034,25 \$
<i>Danses urbaines et contemporaines avec Destins Croisés</i>	Centre Culturel Georges-Vanier	12 500 \$	9 375 \$	3 125 \$
<i>Gravure et techniques d'impression</i>	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	1 870 \$	1 402,50 \$	467,50 \$
<i>Hashtag# Pierrefonds</i>	Action jeunesse de l'ouest de l'Île (AJOI)	7 485 \$	5 613,75 \$	1 871,25 \$
<i>Contenir de l'art</i>	Direction chrétienne – Innovation jeunes	9 596 \$	7 197,00 \$	2 399 \$
<i>À vos bottes</i>	Y des femmes de Montréal (YWCA Montréal)	5 000 \$	3 750 \$	1 250 \$
	Sous-total :	67588 \$	50 691 \$	16 897 \$
	Arrondissement	Soutien technique		
<i>Les doigts d'auteur</i>	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	6 278 \$		
	Sous-total:	6 278\$		
	TOTAL :	73 866 \$		

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1141696001

CE14 0650

La conseillère Manon Gauthier déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ au Centre Segal des arts de la scène pour appuyer les activités de la saison 2014;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140015001

CE14 0651

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier supplémentaire non récurrent totalisant 5 000 \$ à l'organisme Vues d'Afrique pour la réalisation du 30^e anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1141197004

CE14 0652

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure un contrat de services avec Cyclo Chrome inc., personne morale à but non lucratif, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, taxes incluses;
- 2 - de désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de Cyclo Chrome inc.;

- 3 - d'imputer le tout, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1144368003

CE14 0653

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Brûlé, Murray & associés Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'agents de sécurité qualifiés pour une période approximative de quatre ans et tous autres services professionnels requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail, pour une somme maximale de 3 543 472,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13276 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1146671001

CE14 0654

Il est

RÉSOLU :

de prolonger pour une période additionnelle de douze mois la mise en réserve déjà consentie par les résolutions CE11 0285 et CE13 0484, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement au 9 mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146678002

CE14 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune »;

Vu que les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013) (CG12 0456);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) (CG12 0498);

Le conseil d'agglomération décrète que :

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 \$ par m³ pour l'exercice financier 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1142964002

CE14 0656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de renouveler, pour une période d'un an, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- M. Bruno Bergeron
- Mme Irène Cinq-Mars
- Mme Ariane Émond
- Mme Judy Gold
- Mme Hélène Laperrière
- Mme Luba Serge

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1141079002

CE14 0657

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2014 – 4^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1140679006

CE14 0658

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur le bilan de l'action municipale pour l'amélioration de la salubrité des logements 2008-2012.
- 2- de mandater la Direction de l'habitation pour :
 - mettre en place un cadre à l'intérieur duquel les associations représentant les propriétaires et les locataires puissent exprimer leurs préoccupations à l'égard de l'intervention de la Ville et des arrondissements en matière de salubrité des logements et tentent d'identifier les points de convergence sur lesquels appuyer une stratégie d'intervention proactive où chacun a un rôle à jouer. (R-1);
 - dresser le portrait souhaité par la commission en vue d'un prochain bilan, en concertation avec les arrondissements. (R-2);
 - identifier avec les arrondissements les meilleurs moyens pour faciliter aux citoyens la compréhension des mécanismes à leur disposition pour formuler des requêtes en matière de salubrité et être informés du suivi du traitement de leur requête et que ces moyens, existants ou nouveaux, soient intégrés à la pratique des unités d'affaires impliquées. (R-4);
 - qu'elle libère les données sur la salubrité des logements conformément à la politique de l'ouverture des données de la Ville adoptée par le conseil municipal le 24 février 2013. (R-6);
 - qu'elle poursuive, en concertation avec les arrondissements, les efforts de formation du personnel d'inspection de façon à ce que ces ressources soient en mesure de réaliser adéquatement leur mandat de lutte à l'insalubrité. (R-7);
 - qu'elle développe et diffuse un « guide des meilleures pratiques » quant aux procédures mises en oeuvre à l'occasion de l'évacuation de logements insalubres et de relogement de locataires en situation d'urgence afin que les conditions de l'évacuation et du relogement soient de nature à limiter les impacts sur la vie des personnes touchées. (R-9);
 - qu'elle étudie la faisabilité de programmes de subvention à la rénovation de logements permettant de solutionner des situations d'insalubrité et l'intègre, le cas échéant, à une modification aux programmes en question. (R-10);
 - qu'elle inclue à son Plan d'Habitation 2014-2017 un plan d'action qui tienne compte de toutes les facettes de la problématique des maisons de chambres et des personnes qui les habitent et que ce plan inclut un échéancier de travail. (R-11);

- développer un mode de tarification approprié applicable à compter de l'année financière 2015, en concertation avec les arrondissements et la Direction des affaires civiles. (R-13);
- 3- de mandater la Division de la gestion des documents et des archives et de l'accès à l'information de la Direction du greffe pour :
- qu'elle définisse le cadre à l'intérieur duquel il est acceptable de communiquer les renseignements portant sur l'inspection d'un logement aux citoyens qui en font la demande. (R-5);
- 4- de mandater le Service des finances pour:
- évaluer, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, la possibilité que les sommes perçues par la tarification et par l'imposition d'amendes dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements soient versées aux recettes de l'arrondissement ou de la direction responsable de l'activité, le cas échéant. (R-14);
- 5- de mandater le Service des affaires institutionnelles :
- d'entreprendre, avec l'appui de la Direction de l'habitation, une démarche auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ou de tout autre instance gouvernementale appropriée aux fins de la mise en place d'un meilleur encadrement de la pratique d'extermination, particulièrement en ce qui a trait à l'extermination des punaises de lit, incluant notamment la nécessité pour un exterminateur de réussir une formation couvrant l'ensemble des moyens d'intervention utiles pour réussir une extermination de punaises de lit et la mise en place d'une accréditation particulière pour avoir le droit d'intervenir en matière d'extermination de punaises de lit. (R-17).

Adopté à l'unanimité.

30.005 1132714015

CE14 0659

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise sur la sauvegarde du parc de maisons de chambres;
 - 2- de mandater la Direction de l'habitation afin :
 - d'élaborer un plan d'action qui devra s'appuyer sur les résultats du recensement complété à l'automne 2012 comportant des objectifs d'intervention ainsi qu'un volet budgétaire identifiant les sommes requises et les partenariats à solliciter; (R-2)
 - d'identifier, de concert avec la SHDM :
 - a - les conditions à mettre en place pour assurer la sauvegarde du parc de maisons de chambres («PAMAC») de cette société;
 - b - les interventions sur le marché privé des maisons de chambres pouvant être confiées à cette société;
- Le tout devra s'inscrire dans une perspective de complémentarité avec les autres acteurs de développement de ce secteur; (R-3)
- d'évaluer la pertinence et la faisabilité de demander aux instances concernées de modifier la définition réglementaire des maisons de chambres; (R-4)

- d'évaluer, au besoin avec le concours de la Société d'habitation du Québec, la faisabilité et les impacts d'une introduction, dans les autres programmes de subventions à la rénovation, d'exigences relatives au maintien de la vocation de maisons de chambres des immeubles concernés. (R-5)

Adopté à l'unanimité.

30.006 1122714007

CE14 0660

Vu la résolution CA14 170084 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en date du 3 mars 2014;

Attendu que suivant l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM), les pouvoirs de tarification des parcomètres sur le réseau local ont été délégués aux arrondissements;

Attendu que les recettes produites à la suite d'une tarification fixée par le conseil d'arrondissement sont à l'usage exclusif de ce conseil (article 145 CVM);

Attendu que la Ville de Montréal a par ailleurs signé une entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (Stationnement de Montréal) pour la gestion de l'ensemble du parc de parcomètres sur le territoire et qu'en vertu de cette entente, les revenus générés par l'utilisation des espaces de stationnement appartiennent en totalité à Stationnement de Montréal, lequel verse annuellement à la Ville de Montréal une compensation et des redevances selon des calculs préétablis;

Attendu que la signature de cette entente fait en sorte que l'arrondissement ne peut, notamment, bénéficier directement des recettes générées par la décision de son conseil d'augmenter la tarification des parcomètres sur le réseau local et d'installer des parcomètres supplémentaires;

Attendu que les recettes enregistrées en 2013 au chapitre de la tarification des parcomètres sur le réseau local de l'arrondissement sont de l'ordre de 1,9 M\$, et que seulement 865 000 \$ ont été consentis par la Ville centre à l'arrondissement au fil des années en guise d'ajustements récurrents à la base budgétaire;

Attendu que l'arrondissement a déposé un budget équilibré, lequel comprend l'ajustement à la hausse de son budget de revenus d'un montant de 350 000 \$, représentant une augmentation de la tarification de parcomètres sur le réseau local de 0,50 \$/l'heure et l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local en vigueur au printemps 2014;

Attendu que l'arrondissement est également favorable à ce que la Ville centre harmonise la tarification des parcomètres sur le réseau artériel de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce d'un montant identique de 0,50 \$/l'heure et permette l'ajout de 25 parcomètres sur le réseau artériel;

Attendu que les revenus générés par la tarification des parcomètres sur le réseau local constituent un moyen de financement pour les arrondissements, au même titre que les autres recettes diverses locales;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de son territoire, afin de lui permettre de respecter l'équilibre budgétaire, et d'accorder à l'arrondissement toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire;
- 2- d'harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$ l'heure.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1141078001

CE14 0661

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2014;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1140879001

CE14 0662

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 10 novembre 2014, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1142964001

CE14 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports, en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1133455002

CE14 0664

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour des dossiers Zurich et al. contre Ville de Montréal et American Home Insurance Company et als. contre Ville de Montréal pour la somme de 2 700 000 \$ en capital, intérêts et frais;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Chantale Bruyère le chèque suivant:
 - un chèque au montant de 2 700 000 \$ à l'ordre de Robinson Sheppard Shapiro en fidéicommiss;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1143219004

CE14 0665

Considérant que le 15 avril 2014, le directeur, Financement trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no 2141629005, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 80 000 000 \$ CA;

Il est

RÉSOLU :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. C-11.4, L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés, le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;

8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1141629004

CE14 0666

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 230 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1143233002

CE14 0667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrire du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1146620001

CE14 0668

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1140196001

CE14 0669

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) » afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140196002

CE14 0670

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) » afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1146705001

CE14 0671

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement afin d'établir les actions relativement à la lutte contre l'agrile du frêne sur l'ensemble du territoire de l'agglomération en collaboration avec les villes liées.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1144240007

CE14 0672

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1143200004

CE14 0673

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur l'Ombudsman (02-146) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1143709001

CE14 0674

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1144368002

CE14 0675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un ajout de 4 864 508 \$ au PTI 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal et le Règlement R-147 autorisant un emprunt de 4 864 508 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour le réseau du métro, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140854001

CE14 0676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-148 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 25 197 677 \$ pour financer l'acquisition de locotracteurs électriques dans le cadre du projet « Électrification des véhicules de travaux en tunnel », conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transports en commun*, (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.009 1146213002

CE14 0677

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes suivantes au Service de sécurité incendie de Montréal pour un mandat d'une durée indéterminée, à compter du 23 avril 2014, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre, article 10.2.1 alinéa 3 et 12.2 :

- 1 - M. Jean Bartolo à titre de directeur adjoint aux opérations, dans la classe salariale FM12 (124 070\$ – 155 090\$ – 186 110\$);
- 2 - M. Christian Paradis à titre de directeur adjoint – Prévention et planification, dans la classe salariale FM12 (124 070\$ – 155 090\$ – 186 110\$);
- 3 - M. Richard Liebmann à titre d'assistant-directeur – Planification stratégique et opérationnelle, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 4 - M. Patrick Taillefer à titre d'assistant-directeur – Expertise et développement de la prévention, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 5 - M. Pierre Lévesque à titre d'assistant-directeur – Soutien opérationnel, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$);
- 6 - M. Denis Doucet à titre d'assistant-directeur – Opérations, dans la classe salariale FM11 (113 760\$ – 142 200\$ – 170 640\$).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1141486001

CE14 0678

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143496007

CE14 0679

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001- Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1143624016

CE14 0680

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 / Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary – Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10119 – 5 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1143624015

CE14 0681

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 / Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) – Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) / Accorder un contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) – Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) – Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1143624014

CE14 0682

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 / Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM – Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$ – Appel d'offres public 5690 – 4 soumissions / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1143624018

CE14 0683

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 / Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 13-13073 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1143624017

Levée de la séance à 11 h 55

70.001

Les résolutions CE14 617 à CE14 0683 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 28 avril 2014 à 11 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
M. Alain Marcoux, Directeur général
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE14 0684

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 28 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0685

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer M. Yves Courchesne à titre de trésorier et directeur de service - Service des finances (103980) dans la classe salariale FM13 (135 340 \$ - 169 170 \$ - 203 000 \$), pour une période indéterminée, à compter du 26 mai 2014, conformément à l'article 2. « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904010

Levée de la séance à 11 h 43

Les résolutions CE14 684 et CE14 0685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001

2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143334009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de 5 ans à Odotech, pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, soit pour une somme maximale de 143 718,75 \$, taxes incluses, conformément à sa proposition 140411 - 01SL de avril 2014;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-04-16 08:25

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143334009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Odotech pour les services de mise à jour, de mise en oeuvre et de maintenance du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une durée de 5 ans, au montant total de 143 718,75 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Fournisseur exclusif.

CONTENU

CONTEXTE

Les activités inhérentes à l'opération d'une vaste station d'épuration telle que celle de la Ville de Montréal sont la source de problématiques olfactives touchant les quartiers résidentiels à proximité de la Station.

L'air émanant des bassins d'eaux usées de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) transporte des gaz odorants laissant échapper plusieurs formes de gaz dont le plus nocif, le H₂S. Ce gaz est aussi présent dans les eaux usées sous forme dissoute et est émis à l'atmosphère principalement dans les procédés de la Station qui subissent une aération ou une intense turbulence.

C'est donc dans cette perspective de respect des concitoyens et des réglementations depuis 1999 qu'un programme de gestion des odeurs est en oeuvre. En effet, les gestionnaires de la Station ont pris conscience de la problématique d'émission d'odeurs en 1998 lors du début d'une séquence de températures estivales battant des records de chaleur et de temps sec. Ces conditions étaient alors propices à la génération de mauvaises odeurs et le nombre de plaintes d'odeurs provenant des citoyens habitant à proximité de la Station a augmenté de façon très marquée.

Un plan d'action a alors été amorcé afin de mesurer l'impact des odeurs sur le voisinage de la Station. Ce plan comportait les volets suivants :

- la recherche des différentes sources possibles d'odeurs dans le périmètre de la Station;

- la modification des méthodes d'opération et d'entretien pour diminuer ou empêcher les émissions de mauvaises odeurs;
- la recherche de produits et de technologies de traitement des odeurs;
- la mise en place d'une politique de relation communautaire.

Tous les éléments du plan d'action ont alors été mis en marche. En partenariat avec la firme Odotech, des mesures de niveaux et de types d'odeurs émanant du site de la Station ont été mesurées.

Aujourd'hui, le plan d'action de suivi des plaintes des citoyens et de gestion des odeurs est bien implanté et comprend différents volets :

- la gestion des plaintes et des observations provenant de citoyens : communication avec les citoyens et suivi des plaintes;
- les tournées quotidiennes d'inspection du site de la Station;
- la mise en place, suivi et entretien d'unités de traitement des odeurs;
- le verdissement du site;
- le suivi continu des odeurs par un stagiaire à chaque été, la période la plus problématique.

La présente demande vise à octroyer un contrat de gré à gré à la firme Odotech pour effectuer la mise à jour et la mise en oeuvre du système Odoview ainsi que la mise à niveau de plusieurs équipements de mesure existants fournis par cette compagnie dans les années antérieures ainsi que la maintenance du système pour les cinq prochaines années. La firme Odotech s'est engagée à respecter les prix pour toute la durée du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 663757 - 19 août 2011 - émission d'un bon de commande de 17 300 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour l'entretien et la vérification du système OdoWatch[®] en place;

Bon de commande 522315 - 6 juillet 2010 - émission d'un bon de commande de 38 000 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour l'entretien et la vérification du système OdoWatch[®] en place;

Bon de commande 356494 - 19 mars 2003 - émission d'un bon de commande de 43 468.81 \$ (plus les taxes applicables) à la firme Odotech pour la fourniture et l'installation de 4 nez électroniques.

DESCRIPTION

Le présent contrat inclut:

- la remise en fonctionnement du système de suivi en continu des odeurs OdoWatch ;
- l'intégration de neuf sources fixes de suivi des odeurs afin de générer, avec les données météo, un panache d'odeurs en temps réel;
- l'installation de l'outil Odoview^{MC} afin de faire la gestion et le suivi des plaintes reliées aux odeurs;
- le changement de l'interface de AERMOD V3 à AERMOD V4 ou CALPUFF;
- le raccordement à la station météo d'Environnement Canada.

et des services de maintenance du système pour les cinq prochaines années :

- la visite mensuelle de vérification;
- la réparation du système;
- la vérification à distance du bon fonctionnement du système;
- les vingt heures d'assistance technique par année;
- l'inspection annuelle du système.

JUSTIFICATION

Les nez électroniques et le système OdoWatch[®] sont une technologie développée et exclusive à la compagnie Odotech dont elle détient les brevets canadiens. Toute l'infrastructure a été acquise de cette compagnie au cours des années passées et est en opération mais avec une technologie plus ancienne. De plus, le personnel de l'entretien de la Station n'a pas les connaissances adéquates pour assurer la maintenance préventive du système.

Le système mis à jour permettra de produire des rapports sur l'émission des odeurs en intensité et selon la direction des vents. Cette approche permet d'effectuer une analyse plus objective de l'émission d'odeurs de la Station. Or, une approche objective des plaintes met en confiance les citoyens face aux analyses des différentes situations problématiques.

De plus, l'implantation de la nouvelle technologie OdoView^{MC} permettra une interaction améliorée avec les citoyens puisqu'elle permettra l'implantation de moyens de communication modernes et efficaces, tel que l'accès aux données via une application disponible sur téléphone intelligent ou par internet.

Finalement, puisque le contrôle des nuisances olfactives à la Station a grandement évolué au fil des ans, une mise à niveau est requise afin que le système OdoWatch[®] de la Station soit adéquat et fonctionnel et que la gestion du programme et le suivi des odeurs puissent continuer.

Après vérification, la firme Odotech n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles (RENA). La firme a, de plus, fourni son attestation de Revenu Québec en date du 3 avril 2014 (annexée en pièces jointes).

L'entreprise n'a pas à obtenir une autorisation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Par ailleurs, cette entreprise ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services de mise à jour et de mise en œuvre du système Odoview à la Station d'épuration des eaux usées est de 143 718,75 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 129 638,78 \$ lorsque diminué des ristournes provinciale et fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	130

Réserve de l'eau de l'agglomération	130
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La communication avec les citoyens est un des aspects les plus importants de la gestion des odeurs. En effet, deux rencontres d'information sont organisées chaque année afin de présenter les moyens mis en place à la Station afin de maintenir et même d'améliorer la situation au niveau des odeurs.

Les citoyens font également partie du groupe d'observateurs des odeurs. Une procédure de gestion des odeurs est en place afin de répondre rapidement aux citoyens constatant de mauvaises odeurs pouvant provenir de la Station. Les gestionnaires de la Station doivent donc identifier si la source des mauvaises odeurs est réellement la Station et si tel est le cas, agir à la source afin d'éliminer les mauvaises odeurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée des services : juin 2014 à mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-13

Richard FONTAINE
Directeur - Direction de l'épuration des eaux
usées



Dossier # : 1145331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soum.). (Montant estimé de l'entente : 124 805,36 \$).

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation);
2. d'accorder à Plastipro Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13225 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-29 11:10

Signataire : Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145331001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Itée, une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225 (2 soum.). (Montant estimé de l'entente : 124 805,36 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Conclure une entente-cadre collective pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 14-13225.

L'entente-cadre présentement en vigueur depuis le 31 mai 2013, d'une valeur estimée à 140 039,55 \$, prendra fin le 30 mai 2014 (entente 801793). L'entente-cadre actuelle a été consommée à environ 85 % (118 716,00 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles.

L'entente-cadre collective faisant l'objet du présent sommaire décisionnel vise à combler les besoins en balises coniques de tous les arrondissements de la Ville de Montréal, des services corporatifs et du SPVM. Les balises coniques sont nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux lors d'interventions sur la voie publique.

L'appel d'offres public (14-13225) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix-sept (17) jours calendriers, soit du 10 mars 2014 au 26 mars 2014. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 26 juillet 2014.

Selon les données disponibles dans le système de gestion des décisions des instances (GDD), la Direction de l'approvisionnement met sur pied une entente-cadre pour l'approvisionnement de balises coniques depuis le 7 mai 2001 (Dossier D011152009, Décision déléguée # FB011152009). La Direction de l'approvisionnement à estimé à l'époque, et estime toujours, que de regrouper les consommations de toutes les unités d'affaires sous une seule et même entente-cadre pour ce type de produit permet de dégager des économies d'échelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1897-Le 28 octobre 2009-Conclure avec Lumen Division Sonepar inc., une entente-cadre collective d'une durée de 3 ans pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 09-11102 (4 soum.) Montant estimé de l'entente: 228 402,56 \$.

CE13 0738-Le 29 mai 2013- Conclure avec Plastipro Canada ltée une entente-cadre d'une durée de 12 mois à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) ; Appel d'offres public 12-12231 (4 soum.). Montant estimé de l'entente: 140 039,55 \$.

DESCRIPTION

Fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal et des divers services corporatifs utilisant ce produit. Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ce produit, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Conclusion de l'entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques, pour une période de 12 mois suite à l'appel d'offres public 14-13225. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Il est à noter que les balises coniques font l'objet d'une demande constante de la part des divers requérants d'une année à l'autre. Les raisons qui peuvent expliquer cette constance de la demande sont notamment le vol, le vandalisme, la perte et le bris. Puisque les balises coniques sont placées sur la voie publique lors d'interventions diverses (travaux, événements, interventions policières, etc.), et ce, souvent pendant plusieurs jours, il est malheureusement commun de voir ces dernières disparaître ou être endommagées, expliquant le besoin constant pour ce produit.

Le prix unitaire de l'adjudicataire recommandé (Plastipro Canada ltée) est de 16,70 \$ l'unité, incluant la rosace de la Ville de Montréal ou le logo du SPVM, ainsi que la livraison. Le prix unitaire soumis est en fonction d'une quantité estimée de 6 500 unités pour une période de 12 mois. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 16,24 \$, incluant les divers logos et la livraison, en fonction d'une quantité estimée de 7 500 unités pour une période de 12 mois.

Comparativement à l'entente précédente conclue en mai 2013, on remarque une variation à la hausse de 2,70 % du prix unitaire pour les balises coniques. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 131 349,41 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur la consommation des dix-neuf (19) arrondissements, du SPVM et des services corporatifs lors des 12 derniers mois, en fonction du prix unitaire moyen (17,86 \$), lequel est défini par les prix soumis lors de l'appel d'offres précédent en décembre 2012, et affecté d'une diminution de 1,59 %. Cette diminution représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie "Fabrication de produits divers en plastique (v53384864)" tel que publié par Statistique Canada dans son

rapport mensuel d'octobre 2013, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en février 2014.

Dans son estimation, la Direction de l'approvisionnement avait anticipé une baisse de prix puisque l'indice des prix industriels pour la catégorie "Fabrication de produits divers en plastique (v53384864)" à diminué de -1,59% entre octobre 2012 et octobre 2013. Nous avons plutôt connu une hausse de 2,70% du prix unitaire par rapport aux prix obtenus en octobre 2012. Cependant, malgré la hausse de prix, la Direction de l'approvisionnement estime que la Ville de Montréal paye un juste prix pour ses balises coniques cette année (16,70 \$ incluant les logos et la livraison) par rapport au prix moyen soumis lors des derniers deux derniers appels d'offres en 2012 et 2014 (17,86 \$ et 18,27 \$ respectivement).

À titre de rappel, la Direction de l'approvisionnement a mis en place à l'automne 2012 des spécifications techniques plus sévères (devis technique unique) pour répondre aux nombreuses plaintes des requérants sur la qualité déficiente des balises coniques qui étaient offertes précédemment. Ces spécifications techniques plus sévères mettent l'accent sur une plus grande rigidité du produit, une meilleure empilabilité et maniabilité du produit, ainsi qu'une plus grande résistance de la couleur orangée et des logos de la Ville et du SPVM aux éléments naturels. Auparavant, seules des exigences minimales inspirées du Ministère des transports du Québec (MTQ - Tome V - Signalisation routière) telles la couleur, les dimensions et les bandes réfléchissantes étaient prises en compte pour l'adjudication. Cependant, ces exigences minimales n'étaient pas assez nombreuses et sévères, ce qui ouvrait la porte à une panoplie de produits offerts à bas prix, de faible qualité et déficients.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Plastipro Canada ltée	124 805,36 \$	----	124 805,36 \$
Trafic Innovation inc.	148 346,49 \$	----	148 346,49 \$
Dernière estimation réalisée	131 349,41 \$	----	131 349,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			136 575,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			23 541,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			18,86 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-6 544,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-4,98 %

SCARM - Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 14-13225

Titre : Balises coniques

Date de lancement : 10 mars 2014

Date d'ouverture : 26 mars 2014

Preneurs du cahier des charges : (4)

Plastipro Canada Itée
Traffic Innovation inc.
Équipements Stinson
(Québec) inc.
Martech Signalisation inc.

Soumissionnaires : (2)
Plastipro Canada Itée
Traffic Innovation inc.

Analyse des soumissions :

En date du 30 avril 2014, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), au Registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections, et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de plus bas soumissionnaire, Plastipro Canada Itée, est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

Plastipro Canada Itée
108 550,00 \$ + TPS (5%) 5 427,50 \$ + TVQ (9,975%) 10 827,86 \$ = 124 805,36 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure une entente-cadre collective avec Plastipro Canada Itée, pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 14-13225. Cette entente-cadre est d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, à compter de la date de l'adoption de la résolution par les instances concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de 1 an. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Tous les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre collective, elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement II, section bien et services, projets majeurs; Division de l'acquisition de biens et services, collectif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Richard DAGENAIS
Chef de section, approvisionnement stratégique, biens et services; Division de l'acquisition de biens et services, collectif



Dossier # : 1146744001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses – fournisseur exclusif

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-04-29 15:05

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146744001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transports de Montréal (STM) par Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 220 780,87 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

CONTENU

CONTEXTE

Année après année, Espace pour la vie présente des événements originaux afin de maintenir l'intérêt de ses visiteurs, de rejoindre de nouveaux publics, d'augmenter son achalandage et de contribuer à développer davantage sa notoriété, créant ainsi des retombées positives pour la Ville de Montréal. L'achat de publicité dans des médias rejoignant un nombre important de visiteurs potentiels fait partie des différentes stratégies de communication de l'organisation.

Cogeco Métromédia (auparavant Métromédia Plus) offre de l'espace publicitaire dans le réseau de transport collectif de la Société de transport de Montréal (STM) qui rejoint un nombre important d'usagers. L'affichage dans ce réseau a prouvé son efficacité pour promouvoir différents événements du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Les ententes des dernières années n'ont pas requis l'approbation des instances, car les achats ont été faits pour chacun des projets/campagnes publicitaires séparément et les montants investis respectaient les niveaux de délégation des fonctionnaires (niveau A ou B) d'Espace pour la vie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0153 - 30 mars 2009 - Octroyer un contrat à Métromédia Plus pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les Muséums nature de Montréal - dépense de 174 128.74 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

CM08 0180 - 31 mars 2008 - Octroyer un contrat à Métromédia Plus pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les Muséums nature de Montréal - dépense de 164 763.62 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

CM07 0108) - 19 mars 2007 - Octroyer un contrat à Métromédia Plus pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal.pour les Muséums nature de Montréal - dépense de 158 408 \$, taxes incluses - fournisseur exclusif

CM06 0164 - 27 mars 2006 - Octroi à Métromédia d'un contrat pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal pour les Muséums nature

de Montréal - dépense de 149 908 \$ (taxes incluses) pour l'année 2006 (un soumissionnaire)

DESCRIPTION

Le contrat annuel prévoit l'investissement de 192 025 \$ avant taxes (220 780,87 \$ taxes incluses) pour un total de six campagnes publicitaires différentes, chacune reliée à un projet distinct.

Projet / événement annoncé	Type d'affichage utilisé	Période	Coût avec taxes
Papillons en liberté	panneaux sur quais de métro	17 février au 13 avril	24 719,63 \$
Habitat des paresseux au Biodôme	panneaux sur quais de métro avec extension et écrans Métrovision	9 juin au 31 août	91 117,76 \$
Les arts s'invitent au Jardin	panneaux sur quais de métro	16 juin au 31 août	25 869,39 \$
L'été à Espace pour la vie	panobus sur les côtés	9 juin au 28 septembre	41 707,21 \$
Jardins de lumière	panneaux sur quais de métro	1 ^{er} septembre au 26 octobre	18 683,44 \$
Nouveaux spectacles Planétarium Rio Tinto Alcan	panneaux sur quais de métro	3 novembre au 28 décembre	18 683,44 \$
		Total :	220 780.87 \$

Les types d'affichage, dates ou projets annoncés pourraient être modifiés par Espace pour la vie en cours d'année, pour répondre à l'évolution de nos stratégies et priorités.

JUSTIFICATION

Le métro de la STM est fréquenté par plus d'un million d'adultes chaque mois en provenance de l'île de Montréal et des banlieues nord et sud de Montréal, soit 38 % de la population du Grand Montréal et 50 % de la population de l'île de Montréal. Tout près de 850 000 d'entre eux l'utilisent chaque semaine. Chaque usager emprunte le métro en moyenne sept fois par semaine pour un trajet d'environ 20 minutes, ce qui en fait une clientèle fidèle et captive.

Selon le dernier sondage effectué sur le site du Jardin botanique en 2012 lors de l'événement Jardins de lumière, l'affichage dans le métro arrive troisième en importance comme source d'information sur la tenue de l'événement, après le bouche à oreille et la connaissance passée de l'événement. Les différents médias offerts dans ce réseau ont fait leurs preuves et rejoignent la clientèle locale recherchée par Espace pour la vie. Ils sont particulièrement efficaces auprès de groupes comme les professionnels, les jeunes étudiants ou âgés de 18 à 34 ans et spécialement les jeunes femmes de 18 à 34 ans qui sont souvent les décideurs d'activités familiales. Durant la saison estivale, plusieurs touristes empruntent aussi le transport en commun pour se déplacer à Montréal, une autre clientèle cible d'Espace pour la vie. L'affichage sur les autobus est aussi vu par les piétons et automobilistes.

Cogeco Métromédia (anciennement Métromédia Plus) est l'unique gestionnaire de ce type d'affichage à l'intérieur du métro de Montréal, dans les trains de banlieue et sur les autobus de la STM. Cette entreprise est donc le seul fournisseur possible de ce produit.

Un investissement annuel de cet ordre permet d'obtenir des bonus et des rabais importants (ainsi pour un investissement demandé de 192 025 \$ avant taxes, l'espace publicitaire obtenu a une valeur de 958 863 \$ selon la carte de tarif de Cogeco Métromédia)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fourniture d'espace médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 1^{er} alinéa, par. 5 de la Loi sur les Cités et Villes.
Cette dépense est prévue à même les budgets de la division Identité et mise en valeur d'Espace pour la vie.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité de nos institutions et pourrait avoir un effet négatif sur les recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production des pièces publicitaires : 27 mai 2014
Début de la campagne : 9 juin 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Chantale LOISELLE
Agent(e) de marketing

Albane LE NAY
C/d Identité et mise en valeur



Dossier # : 1146135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les reliures Caron et Létourneau ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents suite à l'appel d'offres public 14-13482 (1 soum.) - Montant total estimé: 1 310 312,47 \$

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents types de services de reliure de documents;
2. d'accorder à la firme Les reliures Caron et Létourneau ltée, le seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13482 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-29 15:34

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146135003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Les reliures Caron et Létourneau ltée une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents suite à l'appel d'offres public 14-13482 (1 soum.) - Montant total estimé: 1 310 312,47 \$

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'approvisionnement, à la demande de la Direction de la culture et du patrimoine, a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un service de reliure des documents pour les bibliothèques de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 14-13482. L'appel d'offres a été annoncé le 5 mars 2014 dans le journal La Presse et sur le site SÉAO. La fermeture de l'appel d'offres a eu lieu le 26 mars 2014. Il y a donc eu un délai de 19 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

La période de validité des soumissions est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été émis pendant le processus d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0367 en date du 19 mars 2014 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec R.M. Leduc et cie inc. pour une période additionnelle de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour les services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulées aux documents de l'appel d'offres public 12-12979. (Montant consommé : 242 903.11 \$)

CM14 0287 en date du 25 mars 2014 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les Reliures Caron et Létourneau ltée pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 28 juin 2014, pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents pour les bibliothèques de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulées aux documents de l'appel d'offres public 12-12979. (Montant consommé : 284 747.35 \$)

CE12 1066 en date du 27 juin 2012- Conclure 2 ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois assorties d'une option de prolongation de 12 mois additionnels pour la fourniture de différents types de services de reliure de documents (Montants consommés: Reliure Caron et Létourneau ltée - 237 611.95 \$ et Reliure Leduc et cie - 148 228.89 \$) - appel d'offres

public 12-11979 (3 soum.)

CM11 0494 en date du 21 juin 2011 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois pour la fourniture d'un service de reliure de documents (Atelier de Reliure M. A. Bolduc: 221 760.99 \$ et Les Reliures Caron et Létourneau Ltée: 263 890.57 \$) - appel d'offres public 11-11569 (2 soum.).

CM07 0742 en date du 26 novembre 2007 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture d'un service de reliure de documents (Reliure Leduc inc.: 670 407.73 \$ et Atelier de Reliure La Renaissance: 37 603.50 \$) - appel d'offres public 07-10448 (3 soum.).

DESCRIPTION

Ce contrat porte sur la fourniture, sur demande, de différents types de services de reliure de documents, tels que décrits aux documents d'appel d'offres. Le service de reliure de documents est requis afin de solidifier les livres et en maximiser l'usage au bénéfice des citoyennes et citoyens qui fréquentent les bibliothèques de la Ville de Montréal. Les documents visés par le présent appel d'offres peuvent se présenter sous forme de livre ou périodique, dans un état neuf ou usagé; chaque besoin requiert un type de reliure spécifique qui prolongera la durée de vie du document.

Cette entente sera valide pour une période de trente-six (36) mois à partir de la date d'octroi. Toutefois, à la fin de la période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer deux (2) options de prolongation pour une période supplémentaire de douze (12) mois chacune, selon les mêmes termes et conditions.

JUSTIFICATION

La Direction de la culture et du patrimoine a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 327 380,29 \$ taxes incluses pour une période de trente-six (36) mois. Ce montant est basé sur l'historique de consommation et sur les prix du dernier contrat.

Appel d'offres public no 14-13482

Titre : SERVICE DE RELIURE DES DOCUMENTS

Date de lancement : 5 mars 2014

Date d'ouverture : 26 mars 2014

Preneurs du cahier des charges (2) : LES RELIURES CARON ET LÉTOURNEAU LTÉE
R.M. LEDUC & CIE INC

Soumissionnaires (1) : LES RELIURES CARON ET LÉTOURNEAU LTÉE

Analyse des soumissions :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
LES RELIURES CARON ET LÉTOURNEAU LTÉE	1 310 312,47 \$	1 310 312,47 \$
Dernière estimation réalisée par l'unité requérante (Service de la Qualité de Vie)	1 327 380,29 \$	1 327 380,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		1 310 312,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		-17 067,82 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-1,29%
--	--------

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Le marché des services de reliure n'est pas en expansion, la majorité des compagnies offrant ce service sont de type artisanal, elles ne peuvent pas offrir tous les services requis et n'ont pas la capacité de supporter le volume demandé. Aussi, une seule des deux firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres a déposé une soumission. L'autre firme explique qu'elle n'a pas déposé de soumission parce qu'elle est à repenser ses activités, surtout celles liées au service de reliure qui n'est pas assez rentable en ce moment. Ce service pourrait être offert cette année, mais ne pourrait être garanti pour les prochaines années.

La seule soumission reçue est conforme administrativement. Conformément à l'article 11 des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres, nous avons demandé au soumissionnaire de fournir des échantillons pour évaluer la qualité des services proposés.

L'analyse des échantillons soumis par la firme Les reliures Caron et Létourneau Itée indique que les services proposés rencontrent les spécifications techniques demandées. Comme stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **Les reliures Caron et Létourneau Itée** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Montant estimé de l'entente (36 mois) :

1 139 649,90 \$ + TPS (5 %) 56 982,50 \$ + TVQ (9,975 %) 113 680,08 \$ = 1 310 312,47 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Les reliures Caron et Létourneau Itée, le seul soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour la fourniture des services de reliure de documents, aux prix unitaires de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13482. Cette entente-cadre sera d'une durée de trente-six (36) mois, assortie des deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, à compter de la date de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Les prix unitaires obtenus pour l'appel d'offres 14-13482 présentent une variation à la baisse pour les articles 1, 3, 4, 5 et 8 comparables à ceux de l'appel d'offres précédent effectué en 2012. L'économie potentielle selon les quantités prévisionnelles sur une période de trente-six (36) mois sera d'une valeur de 40 236,45 \$ avant taxes, soit 3,4 %.

À titre comparatif avec l'entente précédente, pour les mêmes types de service demandés, voici les prix obtenus :

Article	Description	Prix soumis AO 14- 13482	Prix entente en cours	Écart prix unitaire	% Écart prix unitaire
---------	-------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------	--------------------------

1	Reliure de tyveck plastifiée (volumes neufs)	6,95 \$	7,60 \$	-0,65 \$	-8,55%
2	Reliure de tyveck plastifiée (volumes neufs) en 5 exemplaires et plus	6,65 \$	5,98 \$	0,67 \$	11,20%
3	Reliure de tyveck plastifiée (volumes usagés)	7,20 \$	7,35 \$	-0,15 \$	-2,04%
4	Reliure dans la même couverture (volumes neufs)	5,65 \$	5,80 \$	-0,15 \$	-2,59%
5	Reliure de volumes usagés (autres que reliure plastifiée)	8,25 \$	8,40 \$	-0,15 \$	-1,79%
6	Reliure de bougran avec demi-plastification des plats si possible (volumes neufs)	11,45 \$	10,95 \$	0,50 \$	4,57%
7	Reliure de périodiques	14,95 \$	13,00 \$	1,95 \$	15,00%
8	Renforcement plastifié	4,75 \$	4,95 \$	-0,20 \$	-4,04%

Malgré une information sur la hausse des prix des matières premières et du transport, les prix unitaires soumis sont majoritairement à la baisse en comparaison à ceux soumis lors de l'appel d'offres précédent. La possibilité d'octroyer par article semble avoir eu un impact sur la baisse des prix.

Voir aussi le tableau des prix en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reliure et la protection des livres visent la prolongation de la vie utile des documents ce qui évite leurs remplacements. Les reliures Caron et Létourneau ltée, l'entreprise recommandée pour l'adjudication du contrat, utilise beaucoup de papiers et de cartons recyclés. Les cartons et papiers utilisés sont de couleur naturelle donc sans utilisation de produit chimique pour les traitements de blanchissement. Les surplus et excédents de papiers ou cartons sont envoyés au recyclage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande de services de reliure de documents en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi et début de l'entente: le 26 mai 2014.
Demande de prolongation s'il y a lieu.

Fin de l'entente : le 25 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Louise LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-23

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles



Dossier # : 1140660002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal et autoriser un virement budgétaire à cette fin à partir du budget corporatif de dépenses contingentes. - Dépense totale de 277 926,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5693 - 12 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 277 926,76 \$, taxes incluses, pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 661 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5693;
3. d'autoriser le virement budgétaire provenant du budget corporatif de dépenses contingentes prévu à cette fin;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-09 12:42

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION **Dossier # :1140660002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) pour faire les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal et autoriser un virement budgétaire à cette fin à partir du budget corporatif de dépenses contingentes. - Dépense totale de 277 926,76 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5693 - 12 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Située au sommet du parc du mont Royal, la voûte abrite les équipements de radiocommunication que la Ville met à la disposition de ses services municipaux, notamment : les services de police, des incendies, des travaux publics et de la voirie. En raison de sa situation géographique privilégiée, cette voûte a toujours été le principal site radio de la Ville. Elle est associée à l'antenne de communication blanche située près de la croix du mont Royal.

La construction initiale de la voûte du mont Royal date de 1954. Un agrandissement significatif a porté la superficie du bâtiment à 230 m² en 1976. Presque tout le bâtiment construit en béton est enfoui sous un remblai.

Étant donné son importance stratégique pour les services de première ligne de la Ville, ce bâtiment fait l'objet de hautes mesures de sécurité tant dans sa construction que dans ses opérations, ce qui implique des systèmes de contrôle rigoureux.

L'évolution de la demande et des technologies a rendu nécessaire au fil des années l'ajout dans la voûte de nouveaux équipements de radiocommunication qui produisent beaucoup de chaleur. C'est la raison pour laquelle un projet qui consistait à implanter un système de climatisation et une génératrice dans un nouvel agrandissement souterrain a été réalisé à la voûte en 2004 - 2005. La firme de construction Norgéreq Ltée a exécuté les travaux (qui incluaient également la réfection des membranes des toitures des partie existantes au montant initial de 1,745,022.36 \$ qui fut augmenté à 1,845,022.36 \$.

Après la réception de ces travaux, des infiltrations d'eau ont été constatées dès 2008 à l'intérieur de la voûte. Cette situation ne pouvait être tolérée étant donné le risque que l'eau représente pour les équipements électroniques. Face au refus des professionnels et de l'entrepreneur à assumer la responsabilité du problème et à le solutionner, la Ville a entamé

des procédures en justice pour leur réclamer dédommagement afin de corriger le problème.

La Ville ne peut cependant pas attendre l'issue du dossier devant la cour pour faire les travaux de correction. Pour l'instant, des gouttières en acier galvanisé ont été installées au plafond de la voûte pour canaliser l'eau d'infiltration loin des équipements électroniques. Cette solution n'est que temporaire et imparfaite.

À la demande de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), une excavation partielle du toit de la voûte enfouie a été effectuée au printemps 2012 pour identifier plus précisément les causes des infiltrations. Selon l'expert en enveloppe engagé pour cette expertise, la qualité de l'adhérence de la membrane d'étanchéité serait notamment en cause tout comme un mauvais remblayage l'ayant poinçonné et l'absence de matériaux drainant au-dessus de celle-ci.

Des firmes d'architectes et d'ingénieurs ont été mandatées par la DSTI pour compléter les documents d'appel d'offres afin de corriger les causes d'infiltration notamment en refaisant la membrane des bassins de toitures problématique et en améliorant la capacité de drainage.

L'appel d'offres public 5693, publié dans la Presse le 26 février 2014, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, visiter le site et déposer leur soumission. Trois addenda ont été émis respectivement les 25 février, 14 mars et 13 mars 2014. Ils corrigeaient des erreurs et omissions, apportaient des précisions notamment concernant le remplacement du fil du paratonnerre qui doit être fait en même temps et répondaient à des questions des soumissionnaires. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG120263 Le 23 août 2012, amender le contrat de services professionnels à Cima+ inc. et Héloïse Thibodeau inc.;

CE04 2149 Le 10 novembre 2004, amender le contrat de la firme Norgéreq Ltée en le portant de 1,745,022.36 \$ à 1,845,022.36 \$ pour compléter les travaux d'agrandissement et de climatisation de la voûte du mont Royal;

CE04 0658 Le 7 avril 2004, approuver l'avenant modifiant la convention intervenue entre la Ville et Robert Crépeau Alain Duval, architectes, les Consultants Gemec inc. et les Consultants Génipius inc. afin de l'augmenter pour la surveillance des travaux d'agrandissement et de climatisation de la voûte du mont Royal;

CE04 0607 Le 31 mars 2004, accorder un contrat à la firme Norgéreq Ltée pour la réalisation de travaux d'agrandissement et de climatisation de la voûte du mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) pour effectuer en 2014 les travaux de correction des infiltrations d'eau à la voûte du mont Royal. Pour faire cet octroi de contrat, il est proposé d'utiliser des crédits provenant du budget corporatif de dépenses contingentes. Ce contrat inclut tous les travaux requis par ce projet de réfection tels que :

- L'excavation du sol qui recouvre la partie de la toiture dont la membrane doit être refaite;
- Le dégarnissage des parties de la membrane en mauvais état;
- La réfection de la membrane dans les zones affectées;
- L'ajout d'une couche drainante et de drains français;
- Le remplacement du câble du paratonnerre et des puits de dispersion;

- Le remblayage;
- Le nivellement du sol arable et ensemencement.

Un budget pour travaux contingents de 15 % a été prévu dans la soumission. Un tel budget, un peu plus élevé que dans le cadre de nouvelles constructions, est justifié puisqu'il s'agit de travaux pour lesquels des imprévus pourraient être révélés lorsque les excavations seront complétées.

JUSTIFICATION

Dix-sept (17) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres :

1. Gestibaine inc.
2. Antagon International (9002-1205 Québec Inc.)
3. Norgéreq Ltée
4. Groupe Dubé Entrepreneur Général inc.
5. Les Constructions P.R.V. inc.
6. Tro-Chaîne inc.
7. Corporation de Construction Germano
8. Charex inc.
9. Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.
10. Société Général de construction BPF inc.
11. Hulix Construction
12. Construction S Forget inc.
13. Construction KT inc.
14. Emcon
15. Groupe Durasec
16. Terrassement R. Hamelin inc.
17. Urbex construction inc.

Douze (12) soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 19 mars 2014 à l'hôtel de ville de Montréal. Le plus bas soumissionnaire, Gestibaine inc., a toutefois été disqualifié faute d'avoir fourni le cautionnement de soumission requis. La principale raison invoquée par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission est que l'envergure du projet ne les intéressait pas.

Les douze preneurs de cahier des charges qui ont déposé une soumission sont :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Antagon International (9002-1205 Québec Inc.)	219 704,95 \$	32 955,74 \$	252 660,69 \$
Norgéreq Ltée	228 647,91 \$	34 297,19 \$	262 945,10 \$
Groupe Dubé Entrepreneur Général inc.	255 244,50 \$	38 286,68 \$	293 531,18 \$
Les Constructions P.R.V. inc.	259 900,99 \$	38 985,15 \$	298 886,14 \$
Tro-Chaîne inc.	295 400,67 \$	44 310,10 \$	339 710,77 \$
Corporation de Construction Germano	343 413,04 \$	51 511,96 \$	394 925,00 \$
Charex inc.	354 999,00 \$	53 249,85 \$	408 248,85 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	388 026,75 \$	58 204,01 \$	446 230,76 \$
Société Général de construction BPF inc.	388 448,79 \$	58 267,32 \$	446 716,11 \$
Hulix Construction	398 963,24 \$	59 844,49 \$	458 807,73 \$
Construction S Forget inc.	520 277,97 \$	78 041,70 \$	598 319,67 \$

Dernière estimation externe réalisée	277 702,74 \$	41 655,41 \$	319 358,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes			381 907,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			51,2 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			345 658,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			136,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 66 697,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 20,1 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			10 284,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,1 %

Les montants de la soumission et de l'estimation comprennent les taxes applicables en vigueur pour 2014.

L'écart de - 20,1 % de la plus basse soumission conforme par rapport à l'estimation des professionnels, l'écart de 51,2 % de cette plus basse soumission avec la moyenne des 11 soumissions conformes ainsi que l'écart de 136,8 % de la plus basse soumission conforme avec la plus haute ne peuvent pas être expliqués. Il est possible que les différents entrepreneurs aient évalué différemment la difficulté d'intervention sur le site étant donné les différentes contraintes physiques en présence (protection des arbres et du site, restrictions pour accéder sur le toit de la voûte avec de la machinerie et autres).

Même s'il s'agit de travaux de réfection de toiture, environ 65 % des coûts de cet appel d'offres sont concentrés dans le chapitre 02 (travaux de civil). En effet, les travaux d'excavation et de remblai à faire dans ce projet représentent la majeure partie du travail à faire. En comparaison, selon l'estimation des professionnels, les travaux de réfection de la membrane (soit l'objet principal du projet) ne représentent que quelque 16 % du coût des travaux.

Or, au chapitre 02, l'écart du plus bas soumissionnaire conforme avec l'estimation des professionnels est de -44,4 % (- 56 437,30\$ avant taxes). Somme toute, c'est le coût travaux en civil qui fait que la plus basse soumission conforme est inférieure à la dernière estimation des professionnels. Comme l'écart au chapitre 2 est seulement de -12,2 % (-9 764,80 \$ avant taxes) entre le second soumissionnaire conforme et le plus bas, il est possible que les professionnels externes aient surestimé le coût des travaux d'excavation et de remblayage.

L'analyse des soumissions par l'architecte démontre que Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. L'architecte recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir sa recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièces jointes).

Comme il s'agit d'une correction de travaux exécutés dans un passé récent, la dépense ne peut pas être capitalisée à nouveau. Il est ainsi proposé de prendre les crédits pour faire ces travaux dans le budget corporatif de dépenses contingentes.

La firme Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Antagon International (9002-1205 Québec Inc.) n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. Malgré ce qui précède, elle en détient une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 277 926,76 \$ avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net de 250 697,80 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2014.

Le budget pour travaux contingents est de 15 % (32 955,74 \$, taxes incluses). Il sera utilisé pour faire face aux travaux imprévus qui pourront apparaître nécessaires lorsque le toit de la voûte sera entièrement excavé et que l'état de la situation sera ainsi révélé.

Le budget d'incidences est de 10 % (25 266,07 \$, taxes incluses). Il servira à couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de qualité des travaux de toiture et autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet (gardiennage, arpenteur, archéologue ou autres).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une rénovation majeure, il n'est pas requis d'atteindre un niveau de certification LEED avec ce projet. Néanmoins, la directive de développement durable concernant la gestion des déchets sera respectée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si des crédits du budget corporatif de dépenses contingentes ne peuvent être utilisés pour faire les travaux de correction des infiltrations à la voûte du mont Royal, ceux-ci devront être payés à même le budget de fonctionnement de la DSTI, qui devra être augmenté car insuffisant pour faire face à cette dépense.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un panneau de chantier sera installé sur le site pour informer les usagers du parc à propos des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux : fin août à novembre 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Michel THÉROUX)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Daniel CHARTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-02-05



Dossier # : 1144822017

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 534 495,03 \$ (contrat: 1 392 942,95 \$ + incidences: 141 552.08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278502 - 12 soumissionnaires

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 039 510,75\$, taxes incluses, soit 67,74 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 392 942,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 278502 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-15 14:57

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1144822017**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), pour la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon. Arrondissement: Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 1 534 495,03 \$ (contrat: 1 392 942,95 \$ + incidences: 141 552.08 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 278502 - 12 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour avoir des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection et considérant l'âge avancé, la conduite d'eau secondaire (installée en 1926) dans l'avenue Bloomfield a été identifiée par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaire pour ce qui est du remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

L'appel d'offres a été publié du 6 janvier au 5 février 2014 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO et a paru dans le journal Le Devoir. La durée de publication a été de 31 jours. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juin 2014.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 23 janvier 2014: Ajout de l'annexe O4 (précision concernant le type de chambre de vanne demandée);
- Addenda no 2 émis le 24 janvier 2014: Bordereau de soumission rectifié (prix unitaires non fixés);
- Addenda no 3 émis le 27 janvier 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 29 janvier au 5 février 2014;
- Addenda no 4 émis le 31 janvier 2014: Modifications apportées à l'article 1.1.3b « EXCAVATION ET GESTION DES SOLS (ET/OU MATÉRIAUX) EXCAVÉS du devis technique égout et aqueduc, cahier O et au formulaire de soumission afin de préciser les modes de paiement et de gestion des sols excavés notamment des sols de catégorie A-B.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 14 0118, le 01 avril 2014 - Autoriser une dépense de 494 984,26 \$ afin d'assumer les coûts reliés à une partie des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs inclus dans la soumission 278502 ayant pour objet la reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans l'avenue Bloomfield, de l'avenue Beaumont à la rue Jean-Talon.

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 305 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre, ainsi que la reconstruction de chaussée, de trottoirs et bordures, dans l'avenue Bloomfield, de la rue Beaumont à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 126 631,18 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de reproduction de plans, de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 278502 s'est déroulé du 6 janvier au 5 février 2014. Sur vingt-trois (23) preneurs des cahiers des charges, douze (12) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 52 % et 48 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, un (1) preneur est connu comme sous-traitant, deux (2) ne détenaient pas l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au moment du dépôt des soumissions et huit (8) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 278501 a été annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme qui fut déposée par Les

Excavations Super Inc. dont le prix était de 1 429 294,69 \$. Cet appel d'offres avait été publié du 22 juillet au 14 août 2013 et cinq (5) soumissions conformes furent déposées. Les résultats de cet appel d'offres se retrouvent en pièce jointe. Étant donné le prix trop élevé, l'appel d'offres fut annulé et remplacé par le présent appel d'offres, soit le 278502. Cependant, il a été demandé dans l'appel 278502 que le coût des travaux de sécurité et maintien de la circulation soient inclus dans les coûts unitaires, ce qui n'a pas été le cas dans l'appel d'offres initial.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano)	1 266 311,76 \$	126 631,18 \$	1 392 942,94 \$
2	Entreprises C.R. Ménard inc.	1 313 791,73 \$	131 379,17 \$	1 445 170,90 \$
3	Les Entreprises de Construction Ventec inc.	1 331 513,81 \$	133 151,38 \$	1 464 665,19 \$
4	Les Pavages Chenail inc.	1 365 342,70 \$	136 534,27 \$	1 501 876,97 \$
5	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 443 062,72 \$	144 306,27 \$	1 587 368,99 \$
6	Pavages D'Amour inc.	1 482 864,77 \$	148 286,47 \$	1 631 151,24 \$
7	Ramcor Construction inc.	1 498 262,22 \$	149 826,22 \$	1 648 088,44 \$
8	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 635 140,77 \$	163 514,07 \$	1 798 654,84 \$
9	Les Entreprises Michaudville inc.	1 718 181,82 \$	171 818,18 \$	1 890 000,00 \$
10	Groupe Hexagone, s.e.c.	1 794 281,46 \$	179 428,14 \$	1 973 709,60 \$
11	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	1 815 426,51 \$	181 542,65 \$	1 996 969,16 \$
12	9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	1 933 670,46 \$	193 367,04 \$	2 127 037,50 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		1 287 336,61 \$	128 733,67 \$	1 416 070,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	1 704 802,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	22,4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	734 094,55 \$
			(%)	52,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-23 127,33 \$
			(%)	-1,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	52 227,95 \$
			(%)	3,7%

* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux

conflits d'intérêt).

Veillez noter que le montant de la soumission des Entreprises C.R. Ménard inc., qui était de 1 444 021,16\$, a été corrigé à 1 445 170,90\$, dû à une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1355730002. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -23 127,33 \$ (-1,6%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 22 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 31 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), est le suivant: 8102-6254-24.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 392 942,94 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 266 311,76 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 126 631,18\$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 534 495,02 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 141 552,08 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service de l'eau et de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension:

- 67,74% pour un montant de 1 039 510,75\$ (taxes incluses) est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 % et sera assumée par la ville centre;
- 32,26% pour un montant de 494 984,26\$ (taxes incluses) est prévu au budget triennal de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Une autorisation de dépense de ce montant a été entérinée par le conseil d'arrondissement (résolution CA14 14 0118) le 1 avril dernier afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Richard C GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert LAFONTAINE
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-18

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux



Dossier # : 1146152008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour les travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 3e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale - Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 1 699 099,78 \$, taxes incluses, (contrat: 1 649 099,78 \$ + incidences: 50 000,00 \$) - Appel d'offres public 311744 (7 soumissionnaires).

Considérant que les citoyens LaSallois sont en droit d'avoir des infrastructures routières sécuritaires et de bonne qualité;

Considérant que cet appel d'offres fait partie d'un décret adopté en lien avec la Loi 1;

Considérant que le plus bas soumissionnaire possède une licence conforme de la Régie du bâtiment;

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA);

Considérant qu'une clause administrative protège la Ville si la situation juridique de l'adjudicataire est modifiée pendant les travaux;

Nous recommandons:

D'autoriser une dépense de 134 466,72 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 7,91 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout unitaire 3^{ième} Avenue (Appel d'offres public 311744).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement LaSalle.

Le tout conditionnel à l'octroi du contrat par le conseil municipal.

De recommander au conseil municipal :

1- D'autoriser une dépense de 1 564 633,06 \$ taxes, contingences et frais incidents inclus, représentant 92,09 % du coût total du contrat pour des travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout unitaire 3^{ième} Avenue (Appel d'offres public 311744).

2- D'accorder à la compagnie Les Pavages Chenail Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission soit 1 649 099,78 \$, conformément aux plans et aux cahiers des charges préparés pour ce contrat.

3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette portion de la dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Marc MORIN **Le** 2014-03-31 08:37

Signataire :

Marc MORIN

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146152008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour les travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 3e Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale - Arrondissement: LaSalle - Dépense totale de 1 699 099,78 \$, taxes incluses, (contrat: 1 649 099,78 \$ + incidences: 50 000,00 \$) - Appel d'offres public 311744 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement a ciblé la 3^{ième} Avenue. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état.

Les travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 18 janvier 2014 pour des travaux de voirie, d'égout et d'aqueduc sur la 3^{ième} Avenue dans l'arrondissement de LaSalle dans le quotidien La Presse ainsi que le 17 janvier 2014 sur le site électronique du SEAO. Un délai de 24 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 février 2014, à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 20 0108- 4 février 2013 - D'adopter le règlement LAS-0079 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 6 546 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement " sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur la 3^{ième} Avenue consistent :

2014-2015 :

- remplacement d'un égout combiné (\pm 465 mètres linéaires) ;
- remplacement de l'aqueduc (\pm 485 mètres linéaires) ;
- reconstruction de la chaussée (\pm 4 420 mètres carrés) ;
- reconstruction de sections de trottoirs de béton (\pm 1 350 mètres carrés) ;
- travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir;
- pavage de la 2^{ième} couche en 2015.

Dans le présent cas, un certificat d'autorisation du MDDEP ne sera pas émis. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- *Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à la condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- *La reconstruction de regards ou de puisards sur un réseau d'égout existant ;*
- *La reconstruction de conduites d'eau potable.*

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que le développement domiciliaire desservi par le réseau de la 3^{ième} Avenue ne peut être développé et le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Vingt-deux (22) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir liste en pièce jointe) et sept (7) ont déposé une soumission.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les imprévus des travaux. Dans le cadre de la reconstruction de la 3^{ième} Avenue entre le boul. LaSalle et la rue Centrale, le montant total des contingences des deux phases est de 107 885,03 \$ (taxes incluses) correspondant à 7 % du coût des travaux.

Un montant de 50 000 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de la 3^{ième} Avenue entre le boul. LaSalle et la rue Centrale. Ces dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers, le dépôt de matériaux contaminés ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Le tronçon d'égout de la 3^{ième} Avenue entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale a été inspecté à l'aide d'une caméra conventionnelle. Suite à l'analyse des inspections et des rapports remis à la Ville, la technique de reconstruction a été recommandée étant donné la forte dégradation des conduites et la dimension des conduites existantes soit 225 mm et 300 mm. La technique de réhabilitation ne peut être utilisée dans ce cas. Les tronçons sélectionnés ont une cote structurale élevée soit 4 et 5 et correspondent aux critères d'admissibilité au programme de la TECQ. La conduite d'aqueduc entre le boulevard LaSalle et la rue Centrale doit être également reconstruite étant donné sa profondeur et sa localisation. Les travaux de reconstruction d'égout provoquent son remplacement. De plus, étant donné que la conduite existante est en fonte grise et avec joints de plomb et la présence d'entrées de service en plomb, il est recommandé de la remplacer

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les

écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation faite à l'interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(taxes incluses)		
Firmes soumissionnaires		Prix	Contingences	Total
1	Les Pavages Chenail Inc.	1 541 214,75 \$	107 885,03 \$	1 649 099,78 \$
2	Sintra Inc. (region Rive-Sud).	1 774 146,93 \$	124 190,28 \$	1 898 337,21 \$
3	Les Entreprises de construction Ventec Inc.	1 857 333,80 \$	130 013,36 \$	1 987 347,17 \$
4	Pavages D'Amour Inc.	2 184 525,00 \$	152 916,75 \$	2 337 441,75 \$
5	Entreprises C.R. Ménard Inc.	2 304 011,49 \$	161 280,80 \$	2 465 292,30 \$
6	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc	2 424 441,03 \$	169 710,87 \$	2 594 151,91 \$
7	Les Entreprises Michaudville Inc.	2 285 327,10 \$	159 972,89 \$	2 445 299,99 \$
Estimation des travaux (internes) (\$)		1 832 543,41 \$	128 278,04 \$	1 960 821,45 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 196 710,02 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			33,21%	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			796 200,21 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			48,28 %	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)			(311 721,67 \$)	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(15,90 %)	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			249 237,43 \$	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			15,11%	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 15,90 % inférieure au montant de l'estimation, donc une économie pour la Ville.

Les plus grands écarts entre l'estimation des travaux et la plus basse soumission conforme sont :

- La fourniture et la pose de conduites d'égout et tous ses équipements : 24% plus bas
- La fourniture et pose de la fondation et du pavage : 22% plus bas
- Les autres items sont différents de notre estimation de moins de 5%.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Les Pavages Chenail inc. a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 16 avril 2013 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 16 avril 2016. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Pavages Chenail Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

JUSTIFICATION

Le projet de reconstruction de la 3^{ième} Avenue fait partie de la programmation 2014 de la DGSRE et les budgets proviendront de l'enveloppe PTI 2013-2015 et seront priorisés au PTI 2014-2016 pour les portions 2014 et 2015.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie de la 3^{ième} Avenue pour la DGSRE s'élèvent à 1 514 633,06 \$ (taxes incluses) et majorés de 50 000 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, etc. Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement de LaSalle (7,91 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (92,09 %) selon les compétences de chacun; la répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe. Les frais incidents seront assumés entièrement par la DGSRE parce qu'ils concernent exclusivement les travaux reliés au réseau d'égout et d'aqueduc.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les imprévus des travaux. Dans le cadre de la reconstruction de la 3^{ième} Avenue, le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 90 638,78 \$ (taxes incluses).

Les coûts assumés par le central se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, de la totalité de la voirie étant donné sa largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites, de l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer et l'abattage des arbres au-dessus des entrées de service à remplacer. L'arrondissement de LaSalle assume une partie des trottoirs ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront réalisés en 2014, à l'exception d'une deuxième couche de pavage à réaliser en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (taxes incluses) :

Travaux	TRAVAUX 2014		
	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc :	0,00 \$	703 645,49 \$	703 645,49 \$
Égout :	0,00 \$	748 367,19 \$	748 367,19 \$
Voirie :	134 466,72 \$	Inclus Ég. & Aq.	134 466,72 \$
Total :	134 466,72 \$	1 452 012,68 \$	1 586 479,40 \$
Frais incidents :	0,00 \$	40 000 \$	40 000 \$
Grand Total :	134 466,72 \$	1 492 012,68 \$	1 626 479,40 \$
	TRAVAUX 2015		

Travaux	Arrondissement de LaSalle	DGSRE	Total
Aqueduc :	0,00 \$	31 300,58 \$	31 300,58 \$
Égout :	0,00 \$	31 319,80 \$	31 319,80 \$
Voirie :	0,00 \$	Inclus Ég. & Aq	0,00 \$
Total :	0,00 \$	62 620,38 \$	62 620,38 \$
Frais incidents :	0,00 \$	10 000 \$	10 000 \$
Grand Total :	0,00 \$	72 620,38 \$	72 620,38 \$
Frais incidents :	0,00 \$	50 000 \$	50 000 \$
Grand Total :	134 466,72 \$	1 564 633,06 \$	1 699 099,78 \$
Pourcentage global :	7,91 %	92,09 %	100,0 %
Grand total taxes nettes :	121 292,79 \$	1 411 343,24 \$	1 532 636,03 \$

La répartition entre l'arrondissement et la DGSRE est la suivante :

Arrondissement de LaSalle (7,91%)

PROVENANCE :

Règlement LAS-0079

IMPUTATION LASALLE:

Le règlement d'emprunt LAS-0079 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 5 mars 2013.

Projet investi: 55700

Sous-projet: 14-55700

Imputer la dépense telle que ci-dessous:

Crédits (montant net de taxes) Contrat

121 292,78 \$ 134 466,72 \$

6412.1213079.800450.03103.57201.000000.0000.148236.000000.17025.00000

Les fonds sont réservés par la **DA 311744**.

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (92,09%)

La dépense de 1 564 633,06 \$ taxes incluses soit un coût net de 1 411 343,25 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 et est priorisée au PTI 2015-2017 pour la portion 2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 411 343,25 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et de l'aqueduc par les Services techniques. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventuellement cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout de la rue. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dû au mauvais état de la conduite d'égout. Un report dans le temps pourrait également provoquer des coûts supplémentaires car une firme d'ingénierie devra être engagée par la Ville afin d'effectuer la surveillance des travaux étant donné la surcharge de travail à l'automne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CM : 26 mai 2014
Début des travaux: début juin 2014
Fin des travaux : début septembre 2015

Début: 2014-05-01 **Fin:** 2015-09-01

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :
LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
LaSalle , Direction des services administratifs (Luce DOYON)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christianne CYRENNE
Chef de division développement et soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Benoit G GAUTHIER
Directeur Travaux publics

Le : 2014-03-04



Dossier # : 1146140002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc.(les Paysagistes Damiano) de 1 530 635,45 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soumissionnaires).

1. d'autoriser une dépense de 1 614 635,45 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Gabriel entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 9045-6823 Québec inc.(les paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 530 635,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-13-015;
3. d'imputer cette dépense après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-05-06 15:05

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1146140002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9045-6823 Québec inc.(les Paysagistes Damiano) de 1 530 635,45 \$ pour la reconstruction d'un égout unitaire et d'une conduite d'eau secondaires sur la rue Saint-Gabriel, de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 614 635,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-13-015 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Sur la base de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leurs âges avancés, la conduite d'égout unitaire (installée en 1868) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1925) dans la rue Saint-Gabriel entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, ont été diagnostiquées en mauvais état structural et identifiées comme prioritaires quant à leur remplacement

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 22 novembre 2013 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissions ont été ouvertes le 16 décembre 2013 après 3 semaines de publication, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et les villes. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours qui suivent sa date d'ouverture. La validité de soumission a été prolongée de 90 jour jusqu'au 14 juillet 2014, à la suite de l'accord du plus bas soumissionnaire conforme.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent GDD.

Trois addenda ont été émis afin d'aviser les preneurs du cahiers des charges des modifications faites au documents d'appel d'offres:

- Addenda N° 1 émis le 6 décembre 2013: Modification à la formule de soumission afin de modifier la page résumé du bordereau de soumission;

- Addenda N°2 émis le 11 décembre 2013: Modification de l'article 20 des Clauses administratives générales «DISPOSITIONS VISANT À FAVORISER L'INTÉGRITÉ EN MATIÈRE DE CONTRATS» ;

- Addenda N° 3 émis le 12 décembre 2013: Modification de l'article 24 (Option 2) des Prescriptions techniques particulières «REVÊTEMENT EN PAVÉS DE GRANIT RÉCUPÉRÉS».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0224 - 22 février 2012 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel (1114467006).

DESCRIPTION

L'appel d'offres pour ce contrat a été lancé pour deux options:

Option 1:

- Reconstruction de conduite d'égout unitaire combiné, 157 mètres (145 mètre diamètre 375 mm et 12 mètre 600 mm de diamètre),
- Reconstruction de conduite d'eau secondaire 157 mètres de 200 mm de diamètre
- Reconstruction de chaussée avec revêtement bitumineux,
- Reconstruction de trottoirs en agrégats exposés et bordures en granit.

Option 2 :

- Reconstruction de conduite d'égout unitaire combiné, 157 mètres (145 mètre diamètre 375 mm et 12 mètre 600 mm de diamètre),
- Reconstruction de conduite d'eau secondaire 157 mètres de 200 mm de diamètre
- Reconstruction de chaussée avec revêtement en pavé recyclé,
- Reconstruction de trottoirs en agrégats exposés et bordures en granit.

Conformément aux exigences de la Direction de la culture et du patrimoine et selon le plan directeur du Vieux Montréal, l'option 2 a été retenue .

Le processus d'appel d'offres public # 697416 s'est déroulé du 22 novembre au 16 décembre 2013. Sur vingt trois (23) preneurs de cahier de charge dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, neuf (9) ont déposé une soumission et quatorze (14) se sont désistés, soit une proportion respective de 39% et 61%.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée selon l'option 1 ou l'option 2 et représente 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation, archéologie ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail des montants des incidences applicables au présent projet apparaît au document incidences et ristourne en pièce jointe.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi (taxes incluses)

L'estimation de l'arrondissement est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Paysagistes Damiano	1 391 486,77 \$	139 148,68 \$	1 530 635,45 \$
Entreprises Michaudville	1 473 510,29 \$	147 351,03 \$	1 620 861,32 \$
Catalogna et frères	1 506 446,47 \$	150 644,65 \$	1 657 091,12 \$
Excavation Gilbert Thèorêt	1 760 566,18 \$	176 056,62 \$	1 936 622,80 \$
Excavation Loiselle inc.	1 916 999,92 \$	191 699,99 \$	2 108 699,91 \$
Entreprise Claude Chagnon	2 040 940,30 \$	204 094,03 \$	2 245 034,33 \$
L.A.Hébert LTEE	2 067 263,32 \$	206 726,33 \$	2 273 989,65 \$
Pavages Chenail inc.	2 573 033,49 \$	257 303,35 \$	2 830 336,84 \$
Construction S. Forget	2 682 336,85 \$	268 233,69 \$	2 950 570,54 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 617 307,34 \$	161 730,73 \$	1 779 038,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 025 408,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			32%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 419 935,09 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			93%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(248 402,62) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			90 225,87 \$
			6%

$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$
--

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013 le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). Le plus bas soumissionnaire la compagnie 9045-6823 Québec inc (les Paysagistes Damiano) a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 22 août 2013 (Décision: 2013-CPSM-0182), une copie est jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé 9045-6823 Québec inc (les Paysagistes Damiano) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites.

Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels à l'interne, a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel. L'écart entre la plus basse conforme et l'estimation est de moins 248 384,62\$ (moins 14 %). Cet écart se traduit par la différence dans les prix unitaires de quelques articles du bordereau de soumission du plus bas soumissionnaire conforme par rapport aux autres soumissionnaires ainsi que l'estimation des professionnels à titre d'exemple le mètre linéaire de conduites d'égout en béton armé diamètre 375 mm 694\$ pour le plus bas soumissionnaire, 900\$ pour l'estimation des professionnels et de 800\$ à 2 000\$ pour les autres soumissionnaires.

Il est à préciser que plusieurs facteurs peuvent expliquer la différence entre les prix des soumissions soit les escomptes sur achats, la productivité et les coûts de production, les taux de transport en vrac, les frais indirects ainsi que les pourcentages de profits et d'administrations appliqués aux coûts du projet et la stratégie propre à chaque soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 530 635,45 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 121 025,16 \$ (sans taxes) pour les travaux contingents. Aussi, les sols contaminés sont payés à même le bordereau des prix ou directement au site d'enfouissement.

La dépense maximale est donc de 1 614 635,45 \$ (taxes incluses), le montant requis pour couvrir entre autres les dépenses incidentes en matière de marquage, utilités publiques, archéologie, marquage et signalisation ainsi que les frais du laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux est de 84 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 58,77% par la Direction de la Culture et du patrimoine et de 41,23% par la DGSRE et représente un coût net de 1 456 446,82 \$ lorsque diminuée des ristournes.

La répartition des coûts pour les incidences est présentée en pièce jointe au dossier, pour les informations financières voir les interventions au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Les principes de gestion de la circulation sont présentés en pièces jointes. L'exécution des travaux du présent contrat sera planifiée en collaboration avec la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division de la communication de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2014

Fin des travaux : Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Gilles DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yasmina ABDELHAK
Ingenieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-31

Andrés BOTERO
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>



Dossier # : 1144822029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables. Dépense totale de 2 762 213,66 \$ (contrat: 2 615 687,66 \$ + incidences: 146 526,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258205 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 762 213,66\$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 615 687,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258205 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-02 11:16

Signataire : Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., pour la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et réfection de la chaussée dans divers endroits de la Ville de Montréal, pour le développement des pistes cyclables. Dépense totale de 2 762 213,66 \$ (contrat: 2 615 687,66 \$ + incidences: 146 526,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 258205 - 2 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, il est prévu de doubler le réseau cyclable sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal le portant à 800 km en 2015. Les projets de voies cyclables contenus dans le Plan de transport ont été identifiés en concertation avec les arrondissements et les villes liées qui sont également impliqués dans la phase de réalisation. Dans le but de poursuivre cet objectif, des travaux de construction doivent être entrepris chaque année afin de procéder à la mise en oeuvre de ces projets.

La Direction des transports a mandaté la Direction des Infrastructures afin de préparer les documents de soumission aux fins de lancer les appels d'offres requis à la réalisation de cette programmation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 17 mars au 9 avril 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 7 août 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut publié dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction de saillies, de trottoirs, de mails centraux et travaux de planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans divers endroits de la Ville de Montréal, afin de rendre l'utilisation des pistes cyclables plus sécuritaire. Plus précisément, les rues concernées sont:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

- Rue Dudemaine, de la rue Filion à la rue Letellier
- Rue Filion de la rue Dudemaine à la rue Louisbourg
- Rue de Louisbourg, à l'intersection avec la rue Michel-Sarrazin
- Rue Prieur, entre le boulevard Grande-Allée rue St-Denis
- Rue Prieur, entre la rue Péloquin et la rue Chambord
- Boulevard Gouin E, à l'intersection de l'avenue Christophe-Colomb
- Avenue Christophe Colomb, entre la rue de Louvain Est et la rue de Port-Royal Est

Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

- Boulevard de Maisonneuve O. de l'avenue Benny à l'avenue Montclair

Arrondissement de Saint-Laurent

- Boulevard Thimens, du chemin de Bois-Franc au boulevard Cavendish
- Rue Saint-Louis, du boulevard Alexis Nihon à la rue Ouimet

Arrondissement du Sud-Ouest

- Rue Rose-de-Lima à l'intersection avec l'avenue Lionel Groulx
- Rue Saint-Charles, à l'intersection de la rue D'Argenson
- Rue Grand Trunk, à l'intersection de la rue Roperly

Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

- Avenue Henri-Julien, de la rue Faillon E. à la rue de Liège E.
- Rue Boyer, entre la rue Gounod et la rue Villeray
- Rue Saint-Dominique, de la rue Bélanger à la rue Dante

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 237 789,79 \$ (taxes incluses), soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés ainsi que les coûts relatifs à la plantations d'arbres. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 258205 s'est déroulé du 17 mars au 9 avril 2014. Sur six (6) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 33% et 67%. En ce qui concerne les motifs de désistement, une firme n'a pas reçu son attestation de l'AMF et les trois autres fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

Le présent appel d'offres intègre des travaux ayant fait l'objet de plusieurs appels d'offres depuis 2012, qui ont dû être annulés en raison d'un écart défavorable important ou parce qu'aucune soumission n'a été reçue. Conséquemment, la stratégie retenue pour le présent appel d'offres a été d'y regrouper plusieurs projets contenus dans les soumissions annulées, dans la mesure où leur localisation géographique assurait une facilité de déplacement pour l'entrepreneur ainsi que pour l'équipe de la surveillance. Soucieux d'obtenir les meilleurs prix possibles, les travaux de revêtement bitumineux ont également été ajoutés et la possibilité de choisir entre la technique de planage et de fraisage à chaud a été laissée à la discrétion des soumissionnaires. Les résultats des appels d'offres annulés se retrouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES			
1 Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	2 377 897,87 \$	237 789,79 \$	2 615 687,66 \$
2 Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	2 417 706,37 \$	241 770,64 \$	2 659 477,01 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 421 575,33 \$	242 157,54 \$	2 663 732,87 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 637 582,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	0,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$) (%)	43 789,35 \$ 1,7%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-48 045,21 \$ -1,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$) (%)	43 789,35 \$ 1,7%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -48 045,21\$ (-1,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 25 février 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa

soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Constructions et Pavage Jeskar inc., est le suivant: 8006-8455-97.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 615 687,66 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 377 897,87 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 237 789,79 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de **2 762 213,66 \$** (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de **146 526,00 \$** (taxes incluses). Le réseau cyclable identifié au Plan de transport étant de compétence d'agglomération, cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 2 491 594,80 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des transports.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 août 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Avis favorable :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Stephane P PLANTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures

CE : 20.012
2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144822028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau. Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 6 044 117,97 \$ (contrat: 5 317 917,97 \$ + incidences: 726 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252901 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 044 117,97 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 317 917,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252901 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-02 11:15

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822028

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de signalisation, de conduites d'égout et d'eau dans les rues Sauvé, Berri, Clark et dans l'avenue Papineau. Arrondissement: Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 6 044 117,97 \$ (contrat: 5 317 917,97 \$ + incidences: 726 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 252901 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Depuis 2008, elle prête également main-forte aux arrondissements – via son *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices* – afin d'accélérer la remise à niveau du réseau routier local.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Également, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la

conduite d'égout unitaire (installée en 1947) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1949) dans la rue Papineau, ainsi que la conduite d'égout unitaire (installée en 1946) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1945) dans la rue Clark, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux d'égouts et aqueducs mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 28 000,00 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 10 mars au 9 avril 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 7 août 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 25 mars 2014: Modifications à la formule de soumission afin de corriger les numéros de sous-projet et numéros SIMON;
- Addenda no 2 émis le 26 mars 2014: Report de la date d'ouverture, passant du 2 au 9 avril 2014, afin d'émettre l'addenda 3 pour les modifications à la formule de soumission;
- Addenda no 3 émis le 28 mars 2014: Modifications à la formule de soumission afin d'ajouter des articles pour le 'Maintien de la circulation' et des modifications au devis technique des feux de signalisation pour le raccordement à Hydro-Québec et des précisions sur les bornes fontaines;
- Addenda no 4 émis le 4 avril 2014: Ajout de l'item «Fourniture et pose d'une conduite d'eau temporaire» aux sous-projets 1261243040 et 1261243140.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001).

CA12 090255 - 4 septembre 2012 - Accepter la fourniture de services, en vertu de l'article

85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE) prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection de la rue Sauvé entre la rue Berri et l'avenue Saint-Charles - PRR 2012 (1123949004).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 73 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 450 mm et de 67 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Papineau, entre les rues Fleury et Prieur ainsi que la reconstruction de 37,5 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 900 mm et de 37 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre dans la rue Clark, entre la rue Port-Royal et Cartier.

D'autres travaux de reconstruction de chaussée et trottoirs sont prévus dans la rue Sauvé, du boulevard Saint-Laurent à Saint-Charles, et dans la rue Berri, de Fleury à Sauvé.

De plus, des travaux de réaménagement géométrique sont prévus à l'intersection Sauvé/St-Denis afin de sécuriser le passage des piétons entre la prochaine gare du train de l'Est à venir et le métro Sauvé.

Également, des travaux d'éclairage auront lieu dans la rue Sauvé, de Berri à Saint-Laurent ainsi que dans la rue Berri, de Sauvé à Gouin, et des travaux de feux de circulation prendront place dans la rue Sauvé, de Saint-Denis à Berri.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 508 352,87 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,6% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour les travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15% (sous-projets 1455845025, 1455845026 et 1455845033) et pour les travaux de feux de circulation où l'enveloppe est évaluée à 30% (sous-projet 1359009102) en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains et du faible montant du sous-projet.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de cadres et couvercles à niveler (Bell, CSEM et chambre HQ), de travaux de la CSEM et HQ pour les feux et l'éclairage, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 252901 s'est déroulé du 10 mars au 9 avril 2014. Sur vingt-sept (27) preneurs de cahier des charges, cinq (5) firmes ont déposé une soumission et vingt-deux (22) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 19% et 81%. En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) firmes (41%) sont connues comme sous-traitants, deux (2) firme (9%) ont indiqué que la période de soumission ne leur convenait pas, une (1) firme (5%) a précisé manquer de temps et dix (10) fournisseurs (45%) n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement se retrouve en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via ses *Programme de réfection du réseau routier artériel* et *Programme de réfection des rues (PRR) collectrices*, et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix

soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc.	4 809 565,10 \$	508 352,87 \$	5 317 917,97 \$
2	Groupe Hexagone s.e.c.	5 173 891,38 \$	550 202,84 \$	5 724 094,22 \$
3	Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	5 892 139,70 \$	619 939,43 \$	6 512 079,13 \$
4	9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo)	5 963 585,33 \$	632 343,28 \$	6 595 928,61 \$
5	Construction Soter inc.	6 181 050,87 \$	648 830,54 \$	6 829 881,41 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	5 989 814,51 \$	636 188,53 \$	6 626 003,04 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	6 195 980,27 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	16,5%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	1 511 963,44 \$
			(%)	28,4%
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-1 308 085,07 \$
			(%)	-19,7%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	406 176,25 \$
			(%)	7,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission du Groupe Vespo, qui était de 6 595 734,56 \$, a été corrigé à 6 595 928,61\$ à la suite d'une erreur de calcul du montant total de l'item «membrane géotextile (type GEO-9 ou équivalent)» pour le sous-projet 1355845165, ainsi qu'une erreur de calcul des travaux contingents pour le sous-projet 1355845167. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -1 308 085,07 \$ (-19,7%). L'explication de cet écart se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 28 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire

recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 10 février 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., est le suivant: 8230-9766-48.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 317 917,97 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 809 565,10 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 508 352,87 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 6 044 117,97 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 726 200,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 5 451 965,26 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) et celui du Service de l'eau:

- 8,2 % est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. Cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %;
- 90,2 % est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures du SITE;
- 1,6 % est prévu au budget triennal de la Direction des transports du SITE.

Une partie des travaux étant admissibles au programme TECQ, des subventions de 448 366,89 \$, nettes des ristournes fédérale et provinciale, sont anticipées. De plus, une partie des travaux concernant le projet 55845 - Programme de réfection d'artères, pour un montant de 2 946 769,76\$, net des ristournes fédérale et provinciale, sera financé par la réserve financière de voirie et n'aura par conséquent aucun impact sur l'emprunt à la charge des contribuables.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 août 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Nana-Doris SADOU)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-17

Alain BEAUDET
Ingénieur

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice infrastructures



Dossier # : 1140115001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de l'expertise technique et assurance qualité immobilière , Section assurance qualité immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme ArchiDATA Inc. pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, fournisseur unique et autoriser une dépense totale de 801 027,27 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 801 027,27 \$, taxes incluses, pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel ArchiDATA Inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 53,1% par l'agglomération, pour un montant de 425 345,48 \$.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-05-06 17:17

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1140115001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de l'expertise technique et assurance qualité immobilière , Section assurance qualité immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme ArchiDATA Inc. pour la modélisation de l'information du bâtiment et gestion immobilière, pour une somme maximale de 748 623,62 \$, taxes incluses, fournisseur unique et autoriser une dépense totale de 801 027,27 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a un actif immobilier de plus de 1544 bâtiments et installations. La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a la responsabilité d'en conserver la valeur et d'en assurer la qualité pour les occupations prévues. Ces immeubles aux profils variés soutiennent les services directs à la population (ex : piscines, arénes, centres sportifs) et les activités essentielles de la Ville (ex : casernes, usines d'eau, espaces administratifs, etc.). Certains de ces bâtiments sont patrimoniaux alors que d'autres sont à la fine pointe de la technologie. La gestion immobilière requise est multiple et complexe. Ayant un besoin continu de données précises, la DSTI désire mettre à niveau les données des bâtiments de la Ville à l'aide du progiciel de gestion des plans et données d'inventaire et d'occupation, nommé «Optic En Ligne». Ce progiciel sert de moyen de diffusion de ces données et permet une analyse plus approfondie des plans des bâtiments. Ce progiciel n'est plus à jour depuis 2007 et les données sont incomplètes et mal cataloguées. De plus, une mise à jour du progiciel doit être faite.

Par ailleurs, d'autres services municipaux pourraient profiter d'accès simplifié aux informations du bâtiment, par exemple, le SIM, le SPVM et la Sécurité civile, ce qui est impossible actuellement, autant en termes d'accès au progiciel que de données disponibles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Mettre à jour le progiciel de gestion de données d'inventaire et de gestion immobilière «Optic En Ligne», générer les données manquantes sur les plans, intégrer les données de l'audit des immeubles, revoir la gestion documentaire des plans des projets dans les immeubles, et se préparer à fournir les outils d'analyse requis à la diffusion de données ouvertes.

De plus, le progiciel comporte un module de gestion documentaire des plans, permettant la consultation et le partage des plans en cours de projet pour ainsi assurer un meilleur contrôle de la qualité et une coordination entre les diverses spécialités plus efficace.

JUSTIFICATION

Le contrat consiste en la mise à jour des données du progiciel déjà en place et à la création de nouvelles données requises pour soutenir les activités de la DSTI. Cette mise à jour requiert l'installation de la dernière version du progiciel qui avait été achetée et implantée à la Ville en 1999 et pour lequel nous payons des frais d'entretien annuels. De plus, ce progiciel est protégé par un brevet. En conséquence, la transformation des données ne peut pas être effectuée par un tiers. Cette transformation constitue l'essentiel des coûts de mise à jour.

Ce contrat de gré à gré peut s'octroyer en conformité avec l'article 573.3 alinéa 6 b) de la Loi des Cités et Villes puisqu'il s'agit d'un progiciel sous brevet. En d'autres termes, seule ArchiDATA inc. détient les droits de propriété intellectuelle sur le progiciel lui permettant d'y effectuer la mise à jour des données sur les bâtiments de la Ville ainsi que la mise à jour du progiciel comme tel. ArchiDATA inc. a consenti à la Ville une licence d'utilisation du progiciel qui ne lui permet pas de consentir, à son tour, des sous-licences à des tiers. Ainsi, la Ville ne pourrait pas permettre à une autre firme d'effectuer la mise à jour dont elle a besoin.

Dans un souci de nous assurer que le progiciel déjà en place et à mettre à jour corresponde aux besoins d'affaires de la Ville, une analyse exhaustive du marché a été faite. Cette analyse est disponible en pièce jointe. Dans ce document d'analyse, une revue complète du marché a été effectuée et l'offre de service de chaque fournisseur compatible avec nos besoins a été effectuée. De plus, on y retrouve une analyse externe effectuée à l'ETS. La conclusion de cette analyse soutient complètement notre choix de demeurer avec le même fournisseur.

L'implantation de la nouvelle version du progiciel assure la Ville de conserver les données au sein de ses infrastructures informatiques, afin d'en conserver le caractère privé et le contrôle. De plus, l'implantation de ce progiciel permettra à la Ville de Montréal de devenir un leader en gestion intégrée des immeubles.

La qualité et la facilité d'accès des données des bâtiments municipaux permettront de développer plusieurs autres usages de ces données qui seraient utiles à la population comme permettre de "voir" par internet les chemins sans obstacle d'un bâtiment avant même de faire le déplacement (trouver où est la porte accessible, comment accéder aux ascenseurs et aux salles de toilettes et trouver le local requis).

La firme ArchiDATA, basée à Montréal, est déjà fournisseur de services à la Ville de Québec, à l'Université de Montréal et au CUSM. De plus, la revue de littérature place la firme parmi les 10 meilleures firmes au monde en systèmes de gestion immobilière et plusieurs états américains la considèrent comme fournisseur unique dans son champ de compétence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat est de 748 623,62 \$ incluant les taxes et il devrait s'échelonner sur 3 ans.

Ce montant inclut une contingence de 5 %, pour un montant de 35 648,65 \$ (taxes incluses), au cas où le nombre de bâtiments à traiter augmenterait au cours des 3 années du projet, ou que les estimations de nombre de plans à transformer soient inexactes.

Ce montant inclut également 7 % d'incidences, pour un montant total de 52 403,65 \$ (taxes incluses), au cas où des coûts supplémentaires en serveurs et infrastructures informatiques seraient requis par le Service des technologies de l'information.

La dépense totale maximale sera de 801 027,27 \$, incluant contingences, incidences et taxes. La dépense nette de taxes est de 722 549,24 \$.

	Montant
Coût du projet (hors taxes)	620 112,96 \$
Contingences (5% du contrat)	31 005,65 \$
Sous-total	651 118,61 \$
TPS	32 555,93 \$
TVQ	64 949,08 \$
Total du projet incluant contingences et taxes	748 623,62 \$
Incidences (7% du projet)	45 578,30 \$
TPS	2 278,92 \$
TVQ	4 546,44 \$
Totales incidences incluant taxes	52 403,65 \$
Total projet incluant incidences et taxes	801 027,27 \$
Ristourne:	78 478,03 \$
Dépense nette:	722 549,24 \$

Voir l'intervention du Service des finances pour les virements budgétaires requis au PTI 2014-2016 de la DSTI.

Les fonds sont disponibles, puisque les projets cités dans l'intervention du Service des finances (Écocentre Sud-Ouest et Centre Claude Robillard) auront des décaissements inférieurs à ceux qui étaient autorisés.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 53.1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville, tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la mise à jour des données et, incidemment de la version actuelle du progiciel, il est impossible d'améliorer la performance de la gestion immobilière (en termes de systèmes informatiques). L'analyse des processus actuellement en cours à la DSTI a clairement démontré que le temps de recherche d'informations est long et dysfonctionnel. Des gains de productivité sont à prévoir suite à l'implantation de cette mise à jour, entre autres à cause de la normalisation des données et procédures faisant partie de ce projet, incluant: l'information aux gestionnaires immobiliers disponible en temps réel, le transfert simplifié

pour les consultants et la réduction du temps de recherche et de relevés sur les sites pour tous les intervenants en immobilier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La mise à jour des données dans ce progiciel ne requiert pas d'opération de communication. Toutefois, au cours du projet, il faudra évaluer de concert avec l'administration municipale les données à rendre disponibles au citoyen. Cette décision comprendra une opération de communication qui consistera à informer la population des données qui seront disponibles sur le site internet de la Ville

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au Conseil municipal mai 2014
Début du mandat juin 2014
Fin du mandat mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Serge OUELLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Marc DAVIDSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien CORBEIL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Le : 2014-03-14

**Dossier # : 1141629003**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel, pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Finlogik inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 586 350,30 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Sylvain GOUIN **Le** 2014-04-23 17:14

Signataire : Sylvain GOUIN

Directeur - Planification stratégique financière
Finances , Direction Planification stratégique

IDENTIFICATION

Dossier # :1141629003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel, pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586 350,30 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, le Service de finances a fait l'acquisition d'un logiciel dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements ainsi que des licences de support.

La mise en production finale a été effectuée en 2009 et depuis, le Service des finances est doté du système pour la gestion de la dette et des placements (SGD) de la Ville de Montréal.

La convention de services professionnels actuellement en vigueur, approuvée le 22 juin 2006, avec la firme Finrad inc. (faisant maintenant affaire sous le nom de Finlogik inc) et couvrant le développement et l'exploitation du système arrivera à échéance le 4 mai 2014.

L'objectif du présent dossier concerne l'octroi d'un nouveau contrat pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence et ainsi assurer la continuité des opérations. Compte tenu de la complexité et des particularités des informations nécessaires à la gestion de l'ensemble de la dette et des placements et des modifications législatives, financières ou comptables pouvant survenir pendant la période d'exploitation du système, une contingence de 5 % du coût des licences pour des demandes de changement non spécifiées au contrat est prévue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0073 – 21 mars 2013 :

Autoriser une dépense additionnelle de 119 314,43 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 3

CG11 0252 – 25 août 2011 :

Autoriser une dépense additionnelle de 249 000 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2

CG09 0312 - 27 août 2009 :

Autoriser une dépense additionnelle de 77 144,15 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1

CG06 0254 - 22 juin 2006 :

Octroi d'un contrat à la firme Finrad inc. pour l'acquisition d'un logiciel requis dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements, l'acquisition de licence de support, au prix approximatif de 1 800 197,31\$ / Approbation d'un projet de convention

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel concerne les dépenses requises pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019 afin de :

- Maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur du système de gestion de la dette et des placements (SGD)
- Convenir des conditions de licence
- Assurer la mise à jour continue du système

Les processus d'affaires gérés par ce système sont les suivants :

- La gestion des emprunts de la Ville et de ses arrondissements
- La gestion des placements à court et long terme
- La gestion des subventions facturables et à recouvrement
- La gestion des projections (budget) des emprunts, des placements et des subventions
- La comptabilisation des écritures dans SIMON
- La production de rapports financiers de gestion

JUSTIFICATION

Il est primordial de renouveler le programme de support et maintenance ainsi que les conditions de licence du logiciel et d'assurer la continuité des processus d'affaires énumérés à la section Description. Il est également essentiel que la mise à jour du système SGD se poursuive de façon continue afin de s'assurer d'une bonne gestion financière en conformité aux règles en vigueur.

Sur la base des coûts du contrat actuel, le support et la maintenance du logiciel sont de l'ordre de 27 500 \$ par licence pour la dernière année du contrat. Les coûts relatifs à ces services dans la nouvelle offre de la firme ont été révisés à la baisse pour s'élever à 23 200 \$ par licence pour la première année du contrat. Le taux d'indexation annuel a également été négocié à la baisse passant de 5 % à 4 % par an.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat à octroyer est de 1 586 350, 30 \$, taxes incluses. Les coûts sont répartis comme suit :

Description	2014	2015	2016	2017	2018	2019
--------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Programme de support et maintenance pour 9 licences utilisateurs	139 000\$	216 944\$	225 620\$	234 645\$	244 030\$	253 795\$
Demandes de changement – 5 %	6 950\$	10 847\$	11 281\$	11 732\$	12 201\$	12 690\$
Total avant taxes	145 950\$	227 791\$	236 901\$	246 377\$	256 231\$	266 485\$
Coût du contrat taxes incluses	167 806,00\$	261 902,70\$	272 376,92\$	283 271,96\$	294 601,59\$	306 391,13\$

Les crédits pour le programme de support et maintenance et pour les demandes de changements proviennent du budget de fonctionnement 2014 du Service des finances dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels, techniques et autres.

Pour le renouvellement des cinq années additionnelles (2015 à 2019), les crédits seront prévus au budget de fonctionnement de la direction du financement, trésorerie et caisse de retraite du Service des finances dans le même compte comptable. Les coûts pour les demandes de changements éventuelles seront imputés au fur et à mesure de leur réalisation au budget de fonctionnement.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE S'APPLIQUE PAS.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du programme de support et de maintenance du logiciel est essentiel afin d'assurer la continuité des processus d'affaires couverts par les modules de cette application.

Une décision négative concernant le maintien du programme de support et de maintenance du logiciel aurait pour conséquence d'engendrer des coûts supplémentaires pour chaque demande de support ou avis de changement avec le fournisseur actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NE S'APPLIQUE PAS.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 14 mai 2014 : Adoption par le comité exécutif
- 26 mai 2014 : Adoption par le conseil municipal

- 29 mai 2014 : Adoption par le conseil d'agglomération
- 30 mai 2014 : Émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Sandra PALAVICINI)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Nathalie LALONDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole VEILLEUX
C/d gest.dette & tresorerie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-02

Michel Bruce DUBOIS
Directeur par intérim – Direction
Financement_trésorerie et caisses de retraite



Dossier # : 1143456001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la casernes de pompiers n° 26 (0079) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 073 074,78 \$, taxes incluses, pour la rénovation de la casernes de pompiers n° 26, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rothman associés et Dessau inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13442) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-30 09:47

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1143456001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26 (0079) dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour une somme maximale de 952 806,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13442 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte environ 70 immeubles, dont 67 casernes, et quelques immeubles administratifs. Parmi ces 67 casernes, les deux tiers datent de plus de 50 ans. Certaines propriétés ont été rénovées dans les dernières années, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en oeuvre des projets de moyennes à grandes envergures de mise aux normes, de mise à niveau et de réfection de plusieurs composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et de protéger l'actif immobilier.

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le bâtiment a été construit initialement comme hôtel de ville de De Lorimier et poste de pompiers. Depuis sa construction, le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, à la suite d'un incendie en novembre 1999. Des travaux minimum ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité. Toutefois, selon l'avis des ingénieurs cette solution temporaire pour soutenir la dalle de garage ne devra pas se prolonger au-delà de trois ans. La dalle est inspectée mensuellement afin de s'assurer de la sécurité des usagers.

En 2011, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Ce bâtiment a une superficie utilisable de 1 109,28 m², répartie sur 3 étages et un sous-sol. La majeure partie du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage sont actuellement occupés par la

caserne. Les autres espaces : une partie du rez-de-chaussée et le 2^e étage sont actuellement inoccupés en raison de l'état de vétusté du bâtiment et le sous-sol est occupé par les systèmes électromécaniques et les systèmes de télécommunications du bâtiment. Les interventions dans les espaces inoccupés se limiteront au strict minimum. Lorsque les besoins seront déterminés pour ces espaces, ils feront l'objet de travaux ultérieurs.

Le projet principal consiste à réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe, à refaire la dalle de garage, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne. Le contrat prévoit également la prestation de services professionnels pour des projets de moindre envergure à déterminer selon les priorités du SIM. Ces projets représentent environ 6 % de la valeur du contrat. Ils visent la réalisation de travaux qui ne peuvent pas être planifiés dans les casernes ou tout autre bâtiment occupé par le SIM. Ce type d'interventions vise notamment le remplacement de composants dont la durée de vie ne peut être prolongée, de systèmes électromécaniques présentant une usure prématurée ou de réparations requises à la suite d'accidents.

À la suite de l'appel d'offres public numéro 14-13442, le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels formée de professionnels en architecture, en mécanique et électricité ainsi qu'en structure et génie civil, en vue d'effectuer la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM, dont fait partie la caserne de pompiers n° 26.

Les mandats comprendront, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) comme prévue à la convention de services professionnels.

L'appel d'offres public a été publié dans « La Presse », sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 24 février au 17 mars 2014. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, deux addenda ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires. Ces informations étaient utiles à ces derniers afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2014-03-10	Clarification sur l'étendue des travaux et ajout d'un plan de toiture.
2	2013-03-13	Précisions sur les services supplémentaires demandés.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour faire la conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie), car les projets doivent être mis en oeuvre avec un échancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Rubin et Rotman associés et Dessau inc., pour les services professionnels en

architecture et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la surveillance des travaux;
- la gestion de l'amiante;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, l'appel d'offres pour construction, la surveillance des travaux, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires pour la surveillance en résidence des travaux de toiture, les services d'accompagnement LEED, les services professionnels en architecture du paysage, la vérification des installations des réservoirs de carburant pour la génératrice et les services pour la mise en place d'ascenseur seront rémunérés selon la méthode à forfait.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Il y a eu vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, dont neuf (9) firmes d'architectes et treize (13) firmes d'ingénieurs. Neuf (9) firmes ont participé au processus d'appel d'offres. Cinq (5) de ces dernières ont déposé leur bordereau de soumission. La majeure partie des preneurs de cahier des charges se sont avérés être des firmes d'ingénierie. Parmi les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, plusieurs n'avaient pas l'expertise ou de temps pour réaliser ce projet selon les exigences des documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans trois cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Rubin et Rothman associés et Dessau inc.	83,70 %	1,40	828 527,10 \$	124 279,06 \$	952 806,16 \$
Tremblay L'Écuyer architectes et WSP Canada inc.	72.30 %	1.35	789 648,30 \$	118 447,25 \$	908 095,55 \$
Beaupré Michaud et associés, CBA experts-conseils et NCK inc.	77,00 %	1,13	978 434,38 \$	146 765,16 \$	1 125 199,54 \$

Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Ingémeil et CPF Groupe conseil	73,40 %	1,09	988 135,39 \$	148 220,31\$	1 136 355,70 \$
Dernière estimation réalisée (3 mars 2014).			1 027 797,17 \$	154 169,58 \$	1 181 966,74 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-229 160,58 \$ -
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					19,39 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (\$)					47 566,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%)					4,99%

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 181 966,74 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 19,39 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables tels que des projets de réfections d'enveloppe extérieure, de systèmes électromécaniques, de chauffage, d'agrandissement et de construction neuve. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -12,87 %.

L'écart entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels d'ingénierie, les frais d'accompagnement pour obtenir la certification LEED et les frais pour l'implantation d'un ascenseur. La baisse des taux en ingénierie peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

Soulignons que tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels internes.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour tenir compte des changements dans l'envergure des mandats. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Rubin et Rotman associés et Dessau inc. ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Rubin et Rotman associés n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

Dessau inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

Un montant d'incidences de 120 268,62 \$ incluant taxes est prévu pour des expertises de laboratoires sur les matériaux en place, des études géotechniques, l'arpentage et d'autres services qui pourraient être requis par des professionnels autres que ceux mandatés, afin de mener à bien les projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce contrat représentent un montant de 952 806,16 \$ (incluant les taxes et les contingences). Ils sont répartis de la façon suivante : 895 637,79 \$ (94 %) pour le projet de la caserne n° 26 et 57 168,37 \$ (6%) pour d'autres projets. Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	
Architecture	246 000,00 \$
Ingénierie mécanique - électrique	194 400,00 \$
Ingénierie Structure et civil	115 200,00 \$
Sous total services de base :	555 600,00 \$
Services supplémentaires	
Gestion des avenants	83 340,00 \$
Surveillance de travaux de toiture en résidence	4 200,00 \$
Accompagnement LEED	44 375,00 \$
Architecture du paysage	11 500,00 \$
Vérification équipements pétroliers	12 000,00 \$
Transport vertical	9 600,00 \$
Sous total services supplémentaires :	165 015,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	720 615,00 \$
Contingences (15 % des honoraires)	108 092,25 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	124 098,91 \$
Total contrat	952 806,16 \$
Montant total du contrat à octroyer :	952 806,16 \$

Le montant des incidences à approuver pour ce lot est de 120 268,62 \$ (incluant les taxes).

Pour les détails financiers, veuillez consulter l'intervention financière du SIM au présent dossier.

Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget du programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la caserne de pompiers n° 26 vise l'accréditation LEED NC argent pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat aux firmes de professionnels en architecture et ingénierie devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre des projets.

Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu ainsi que mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

En raison de l'état général du bâtiment et plus particulièrement de la dalle de garage de la caserne de pompiers n° 26, tout retard dans l'octroi du contrat de services professionnels pourrait obliger le SIM à retirer son véhicule d'intervention et conséquemment à fermer la caserne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication.
Une opération de communication sera élaborée par le SIM, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction. Les citoyens et les usagers seront informés de la portée des travaux et des coûts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14193 - Mandat : 16065-2-001

Octroi du contrat au CG :	mai 2014
Réalisation des travaux :	juin 2014 à avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-04-14



Dossier # : 1141246001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Planex Consultants inc.(CG11 0437) majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay;
2. d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (CG11 0437), majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2014-04-17 15:30

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141246001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 70 134,75 \$, taxes incluses, pour ajustement des services professionnels liés à la tenue de rencontres publiques et à la préparation des documents d'exécution concernant la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay / Approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Planex Consultants inc.(CG11 0437) majorant ainsi le montant total du contrat de 612 344,20 \$ à 682 478,95 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de mise en valeur et de protection du parc-nature du Bois-de-Saraguay est attendu par la population depuis de nombreuses années. Le 19 décembre 2011, un contrat de services professionnels est octroyé à la firme Planex Consultants inc. afin d'initier le projet. Le montant du contrat est de 612 344,20 \$, taxes incluses, comprenant 583 198,04 \$ en honoraires professionnels et 29 146,16 \$ en imprévus. Le mandat inclut trois grands livrables : le plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, le plan de mise en valeur et de conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay et les documents d'exécution pour la première phase d'intervention de travaux d'aménagement. L'échéancier initial annoncé dans le devis descriptif prévoit la réalisation de travaux d'aménagement pour l'automne 2012. Les délais exigés sont extrêmement serrés et ne laissent aucune marge pour juguler les risques potentiels. Dès le début du contrat de services professionnels, des études supplémentaires (étude archéologique, analyse de l'intérêt patrimonial, étude du milieu d'insertion, étude de circulation, etc.) s'avèrent nécessaires et doivent être menées parallèlement au mandat de la firme en vue d'alimenter le plan de mise en valeur et de conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Ces étapes additionnelles ont un premier impact sur l'échéancier. Les études ainsi que le travail réalisé dans le cadre du mandat de services professionnels démontrent une réalité complexe attribuable au statut particulier de site patrimonial déclaré et à la présence de milieux humides occupant une superficie importante du parc-nature.

De janvier 2012 à février 2013, Planex Consultants inc. produit avec la collaboration des professionnels de la Ville, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) plusieurs livrables identifiés sous les rubriques « Phase Planification » et « Phase

Réalisation » de l'annexe 3 jointe à la convention de services professionnels initiale dont :

- l'élaboration des principes directeurs et orientations dictant l'approche spatiale du plan de mise en valeur et de conservation du parc-nature;
- la présentation au Conseil du patrimoine;
- les relevés d'arpentage de base;
- le plan d'aménagement préliminaire de l'ensemble du secteur sud-est du parc-nature.

En cours d'élaboration, des tâches supplémentaires s'ajoutent au mandat initial et occasionnent des délais qui se répercutent à nouveau sur l'échéancier et sur le montant des honoraires professionnels qui sont absorbés à même les imprévus inscrits au mandat (29 146,16 \$). La totalité du montant est utilisé pour exécuter les tâches suivantes :

- l'exécution de relevés d'arpentage supplémentaires des milieux humides et des espèces menacées et vulnérables en bordure des sentiers (Polo et Paton);
- le développement de sept options d'aménagement supplémentaires comportant plusieurs détails techniques en vue de répondre aux conditions de terrain complexes et nécessitant l'approbation des travaux par plusieurs instances (Conseil du patrimoine, MCC, MDDEFP);
- l'évaluation détaillée de l'état des arbres situés dans les corridors d'intervention des sentiers Polo et Paton (évaluation de l'état de santé, identification des arbres à abattre, etc.);
- le relevé d'arpentage du sentier tertiaire et de l'état des arbres;
- la participation aux rencontres tenues dans le cadre du processus de concertation impliquant la préparation de documents visuels.

L'option retenue en janvier 2013 consiste en deux sentiers (Polo et Paton) qui rejoignent la piste multifonctionnelle projetée le long de l'emprise ferroviaire du CN. Pour l'ensemble des tracés, il est prévu que les sentiers soient recouverts d'un revêtement de poussière de granite noir ceinturé d'une bordure en acier corten d'une hauteur de 300 mm. Plusieurs plans, coupes longitudinales, profils des sentiers, détails techniques et estimations sont développés. Les documents d'exécution préliminaires sont complétés dans une proportion de 64%.

Malgré le travail colossal abattu pour mener concurremment des livrables qui auraient dû normalement se succéder, l'échéancier de réalisation des travaux de la première phase d'intervention glisse une troisième fois suite à la mobilisation d'une dizaine de citoyens impliqués dans le dossier du Bois-de-Saraguay depuis plus de trente ans. Dans une lettre datée du 25 mars 2013, ces derniers expriment leurs inquiétudes et leur mécontentement face aux échanges jugés insuffisants avec la Ville malgré cinq (5) rencontres au cours desquelles des présentations exhaustives sont faites par des spécialistes en histoire, en écologie et en aménagement dans le cadre d'un comité consultatif restreint et informel. Trois rencontres se déroulent en août et en septembre 2011, quelques mois avant de débiter le présent mandat. Deux autres rencontres ont lieu en juin 2012 et en février 2013 afin de présenter les principes directeurs et les premières orientations dictant l'approche spatiale notamment pour le secteur sud-est du parc-nature.

Afin de rétablir l'harmonie au sein du projet, un Comité de suivi permanent est alors mis en place par la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) en mai 2013 suite à une demande de Madame Josée Duplessis, ex-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal et responsable des dossiers relatifs au développement durable, à l'environnement, aux grands parcs et aux espaces verts. Le Comité de suivi permanent vise à regrouper des acteurs du milieu et assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des organismes locaux, groupes de pression sectoriels, entreprises et institutions. Avec la formation du nouveau Comité de suivi permanent, la DGPV initie un processus de concertation plus rigoureux en collaboration avec les 46 membres et observateurs provenant de groupes du milieu ou des institutions suivantes :

- Madame Josée Duplessis, ex-présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable des dossiers relatifs au développement durable, à l'environnement, aux grands parcs et aux espaces verts. M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, responsable des dossiers relatifs au développement durable, à l'environnement, aux grands parcs et aux espaces verts succédera à Madame Duplessis dans le cadre des activités du Comité de suivi permanent projetées en 2014.

- M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, conseiller du district Bordeaux-Cartierville, Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- Comité de mise en valeur du Bois-de-Saraguay

- SOVERDI

- Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal

- Héritage Montréal

- Regroupement des citoyens de Saraguay

- Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE)

- Conseil local des intervenants communautaires (CLIC de Bordeaux-Cartierville)

- Coalition verte

- GUÊPE

- Ville en vert – Écoquartier Ahuntsic-Cartierville

- Cité Historia

- Corporation de développement économique communautaire (CDEC Ahuntsic-Cartierville)

- Vélo-Québec

- Association récréoculturelle Ahuntsic-Cartierville (ARAC)

- Collège Sainte-Marcelline et Résidence l'Amitié

- Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- Ville de Montréal – Direction des grands parcs et du verdissement

- Ville de Montréal – Direction de la culture et du patrimoine

- Ville de Montréal – Direction des communications

- Ville de Montréal – Direction des transports

- Ville de Montréal – Direction des affaires institutionnelles

- Hydro-Québec

Au cours des cinq derniers mois de l'année 2013 (août à décembre), trois rencontres qui se déroulent dans le cadre d'une démarche de planification participative sont organisées avec les membres du Comité de suivi permanent. Les membres doivent adhérer à une charte de participation comportant des engagements précis. En novembre 2013, des sondages sont également réalisés auprès de citoyens, de résidents et d'étudiants qui fréquentent le YMCA Cartierville, le Collège Sainte-Marcelline et la Résidence l'Amitié.

Lors de la dernière rencontre du Comité de suivi permanent tenue le 10 décembre 2013, l'ensemble des membres approuvent de façon unanime les travaux proposés dans le cadre de la première phase d'intervention. Le consensus ainsi obtenu implique que plusieurs ajustements doivent être apportés à divers livrables de façon à mieux faire correspondre le projet aux aspirations des citoyens et aux recommandations émises lors de la démarche de planification participative.

Le plan de mise en valeur et de conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay et les documents d'exécution de la première phase d'intervention des travaux doivent être ajustés en fonction des commentaires recueillis et des consensus obtenus au sein du Comité de suivi permanent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0437 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Planex Consultants inc. pour la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay et l'élaboration du plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand pour une somme maximale de 612 344,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11795 - 2 soumissionnaires.

CE11 1572 - 5 octobre 2011 - Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme pour la mise en valeur et la conservation du Bois-de-Saraguay, et l'élaboration du plan concept de la coulée verte du ruisseau Bertrand.

CE11 0719 - 11 mai 2011 - 1) Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) pour élaborer le plan d'aménagement du parc-nature du Bois-de-Saraguay et pour développer un plan d'affaires en vue de la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux du parc dans le cadre d'une phase subséquente du projet; 2) Augmenter le budget de fonctionnement de la DGPV d'un montant de 55 000 \$, pour 2012, afin de poursuivre les démarches en vue de l'ouverture au public du parc-nature du Bois-de-Saraguay; 3) Augmenter le budget de fonctionnement de la DGPV d'un montant brut de 100 000 \$ (65 000 \$ au net) pour 2013, et ce, de façon récurrente, pour l'entretien du parc.

CA10 090073 - 6 avril 2010 - Résolution en faveur de la mise en valeur du Bois-de-Saraguay.

CM09 0106 - 23 février 2009 - Adoption du règlement intitulé «Règlement sur la citation de monument historique de la maison Mary-Dorothy-Molson».

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adopter la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et mandater le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie pour coordonner son application et déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique.

DESCRIPTION

Bien qu'elle représente une étape importante qui marque l'ouverture du parc-nature au public, la première phase d'intervention des travaux d'aménagement du Bois-de-Saraguay concerne essentiellement la mise en valeur d'un secteur situé au sud-est du site sans toutefois en modifier la fonction ou la vocation. En ce sens, le mandat initial de la firme ne prévoyait pas leur implication dans une démarche de planification participative. Afin de bien répondre aux questionnements et aux préoccupations des citoyens, la Ville décide d'ajouter, en cours de mandat, ce nouveau volet afin de mieux encadrer l'élaboration du plan de mise en valeur et de conservation du parc-nature du Bois-de-Saraguay et la première phase d'intervention des travaux d'aménagement. La firme Planex Consultants inc. a donc pris part au processus de concertation en élaborant les documents visuels requis pour cette étape, de même qu'en participant aux diverses séances d'information et de consultation.

Lors de la dernière rencontre du Comité de suivi permanent tenue le 10 décembre 2013, les travaux projetés font consensus et comprennent :

- l'aménagement de deux sentiers informels à caractère historique (Paton et Polo) se terminant à l'emprise hydroélectrique;
- une modification importante du traitement des sentiers (Polo et Paton) afin d'éviter la coupe de plusieurs arbres;
- la réalisation de sentiers-passerelles dans les milieux humides sur une longueur approximative de 500 mètres linéaires en remplacement d'un revêtement de poussière de granite et d'une bordure en acier corten de 300 mm de haut;

- l'aménagement d'un troisième sentier permettant de créer un lien entre les sentiers Polo et Paton à la limite nord de l'emprise hydroélectrique;
- l'éradication d'une zone de nerprun d'une superficie approximative de 2 000 m² au sud-est du Bois-de-Saraguay en vue d'aménager le sentier tertiaire;
- les deux accès aux sentiers situés au niveau de la rue Jean-Bourdon;
- la signalisation reliée aux sentiers piétonniers projetés.

Les trois sentiers projetés totalisent une longueur approximative de 1 680 mètres linéaires.

Compte tenu des ajustements évoqués précédemment, les frais d'honoraires professionnels supplémentaires demandés dans le cadre du présent addenda totalisent un montant de 70 134, 75 \$, taxes incluses, requis pour :

- participer aux rencontres du Comité de suivi permanent projetées au cours de l'année 2014 et à la préparation de présentations;
- ajuster le plan de mise en valeur et de protection du parc-nature du Bois-de-Saraguay;
- produire les détails techniques adaptés à la réalisation de sentiers-passerelles et de ponceaux;
- procéder à l'évaluation structurale des détails de construction des sentiers-passerelles et des deux ponceaux qui enjambent le ruisseau;
- préparer une présentation au Conseil du patrimoine pour la première phase d'intervention des travaux;
- produire de nouveaux documents d'exécution (plans et devis préliminaires) tenant compte de la complexité des sentiers-passerelles et des ponceaux;
- ajuster les documents d'exécution (plans et devis finaux) en fonction de la complexité des sentiers-passerelles et des ponceaux.

L'annexe 3 accompagnant la convention de services professionnels initiale a été révisée et figure en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les délais encourus suite à la réalisation des études, tâches supplémentaires et à la démarche de planification participative ont inévitablement ralenti puis suspendu la cadence de production de la firme. En effet, pour intégrer aux documents d'exécution de la première phase des travaux les recommandations du Comité de suivi permanent, la firme Planex Consultants inc. a dû retarder ses travaux de conception et devra ajuster les plans et devis d'exécution (préliminaires et finaux) en conséquence.

Les frais d'honoraires supplémentaires engendrés par la production des documents pour la consultation, la participation à la consultation ainsi que la révision des plans, devis et échéanciers de production découlant de la mise en application des recommandations, ne peuvent être absorbés par le contrat initial. Cette dépense additionnelle correspond à environ 11,45 % des frais d'honoraires initiaux attribués à ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis au présent dossier décisionnel est évalué à 70 134, 75 \$ taxes incluses, et à 63 263,53 \$ net de ristournes fédérale et provinciale.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2014-2016 de la Direction des grands parcs et du verdissement. Un virement entre projets est nécessaire au financement de la dépense. Les crédits proviendront du projet Réaménagement du réseau des grands parcs (34300). Les comptes de provenance et d'imputation sont inscrits à l'intervention de la Direction des opérations budgétaires et comptables du Service des finances.

Cette dépense additionnelle correspond à environ 11,45 % des frais d'honoraires initiaux attribués à ce projet, et à 10,28 % des frais d'honoraires totaux de ce projet, incluant le présent addenda.

Ce contrat ne fera pas l'objet de majoration subséquente.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement du parc-nature du Bois-de-Saraguay doit répondre aux attentes et aux préoccupations des nombreux utilisateurs. La première phase d'intervention projetée vise à préserver le patrimoine naturel et les témoins matériels du secteur sud-est du parc-nature tout en mettant en valeur les milieux humides comme un écosystème précieux participant à la biodiversité.

Les travaux, d'abord planifiés en deux phases d'exécution, seront réalisés en une seule phase afin de minimiser l'impact du retard causé par la démarche de planification participative sur l'échéancier initialement prévu.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où l'addenda au contrat de services professionnels ne serait pas octroyé pour la fin du mois de mai 2014, les travaux seraient reportés en 2016. Comme les utilisateurs empruntent déjà les sentiers tracés de façon informelle, les ressources naturelles et culturelles du parc-nature du Bois-de-Saraguay risquent de se détériorer encore davantage. À terme, il y aurait une perte du patrimoine bâti et naturel de la Ville. Comme le projet est attendu depuis 2012, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que la première phase d'intervention des travaux d'aménagement se concrétise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat initial : Décembre 2011
Début du contrat initial : Janvier 2012
Études supplémentaires : Janvier 2012 à juin 2012
Conseil du Patrimoine, 1^e rencontre : Novembre 2012
Comité consultatif restreint : Juin 2012 à février 2013
Comité de suivi permanent - 2013 : Août 2013 à décembre 2013

Majoration du contrat initial - CG : Mai 2014
Conseil du Patrimoine, 2^e rencontre : Juin 2014
Plans et devis complétés : Août 2014
Autorisation d'appel d'offres - CE : Septembre 2014
Appel d'offres - Travaux : Septembre - octobre 2014
Ouverture des soumissions : Octobre 2014
Octroi du contrat d'exécution - CG : Novembre 2014
Certificat d'autorisation du MDDEFP : Janvier 2015
Début des travaux : Mars 2015
Début de la période de nidification
(arrêt des travaux) : Avril 2015 à août 2015
Fin des travaux : Décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France CHARLEBOIS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Le : 2014-04-15

**Dossier # : 1141035005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095), incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, pour une dépense totale de 307 303,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 307 303,47 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel les firmes soumissionnaires Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 236 387,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13505 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-28 16:10

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1141035005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour la surveillance des travaux et le suivi de chantier de la reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 (3095), incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, pour une dépense totale de 307 303,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13505 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 75 a été construite en 1911 et est située au 40, avenue Saint-Just dans l'arrondissement Outremont.

La caserne de pompiers n° 75 a été maintenue à un seuil minimal d'entretien et de fonctionnement pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). En 2009, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 75 a un indice de vétusté de 62,3 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Suite à ce constat, un appel d'offres public a été lancé et un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie a été accordé à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés. Leur mandat comportait de produire une étude comparative, les plans et devis pour la reconstruction de la caserne ainsi que la surveillance des travaux et le suivi de chantier.

L'estimation interne du coût des travaux utilisés pour fixer le budget maximal des honoraires à inclure au contrat de services professionnels était de l'ordre de 2 985 401,00 \$ (avant taxes et contingences). Le coût des travaux de construction est maintenant de 5 188 637,00 \$ (avant taxes et contingences), soit une hausse de 72 %. L'estimation interne des travaux était basée sur le coût de projets similaires réalisés dans les six dernières années, indexé pour l'inflation.

L'augmentation du coût des travaux de construction se répercute sur les honoraires des professionnels qui sont calculés à pourcentage du coût réel des travaux. Conséquemment, la somme maximale du contrat d'honoraires devient insuffisante pour compléter la

prestation des services professionnels initiaux pour ce projet. Le contrat initial d'Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés n'a pu être majoré car, selon le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, l'augmentation était trop importante et modifiait la nature initiale du contrat.

Le montant initial du contrat des services professionnels s'élevait à 423 679,73 \$ incluant les taxes. L'impact de l'estimation du coût des travaux faite par les professionnels aurait pour effet d'augmenter de 265 865,12 \$, soit une augmentation de 63 %. Le total du contrat aurait alors été porté à 689 544,86 \$. Suite à l'avis juridique du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière il a été décidé de ne pas donner suite à cette augmentation de contrat.

Les modifications jugées non accessoires par Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et qui altèrent les paramètres du projet par rapport aux documents d'appel d'offres sont les suivants:

- La caserne est en milieu urbain dense: Le scénario de la reconstruction choisi, un troisième étage a dû être aménagé pour desservir les besoins des pompiers du à l'étroitesse du site;
- La conservation de la tour à boyaux: L'arrondissement d'Outremont et la Direction de la culture et du patrimoine ont manifesté un intérêt pour la sauvegarde de la tour à boyaux existante. Elle sera préservée, restaurée et intégrée au projet;
- Le développement de l'îlot St-Viateur: La nouvelle caserne se retrouvera à l'extrémité d'un nouveau parc aménagé; le parc de l'arrondissement d'Outremont. Les citoyens auront une vue prenante sur les quatre élévations. Le traitement architectural ainsi que les matériaux sont donc importants;
- La salle mécanique: Une partie doit être située au troisième l'étage suite au choix de scénario de la reconstruction. Les besoins en espace des salles mécaniques augmentent afin d'obtenir un édifice efficace énergiquement;
- La certification LEED: Le niveau argent avait été demandé étant donné qu'à l'étape de l'appel d'offres il y avait deux options possibles. L'option de la reconstruction étant choisie, il est donc justifié d'atteindre le niveau de certification LEED Or afin de maximiser la performance énergétique du bâtiment et de suivre la politique de développement durable de la ville de Montréal.

Le contrat Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés a permis de produire l'étude comparative des coûts de rénovation et de reconstruction, ainsi que les plans et devis qui ont servi à l'appel d'offres public pour les travaux de reconstruction. L'appel d'offres public pour les travaux de construction a été publié en janvier dernier et un contrat a été octroyé (CG14 0195) le 1er mai.

Un nouvel appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie a été lancé en vue de réaliser la surveillance et le suivi de chantier des travaux de reconstruction. Cet appel d'offres a été publié dans La presse, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 20 jours, du 26 février au 19 mars 2014.

Un seul soumissionnaire a déposé son offre pour le contrat de la surveillance et le suivi de chantier des travaux de reconstruction. Il s'est avéré être le même groupe de firmes qui a réalisé l'étude comparative et les plans et devis pour la reconstruction de la caserne, soit Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés.

La durée de validité de la soumission est de 180 jours. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres, il n'y a eu aucune émission d'addenda.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour faire la surveillance et le suivi de

chantier des travaux, car le projet doit être mis en œuvre avec un échancier serré.

Historique sommaire :

- 2009, constat de la vétusté de la caserne.
- 17 février 2011 : octroi de contrat à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés pour produire une étude comparative, les plans et devis pour la reconstruction de la caserne ainsi que la surveillance des travaux et le suivi de chantier.
- 24 novembre 2011 : dépôt de l'étude comparative.
- 8 août 2012 : dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial.
- 23 août 2012 : cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc.
- 19 septembre 2012 : approbation du scénario de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75 au comité exécutif.
- 12 décembre 2012 : convention de cession entre Pierre Delisle architecte et Archipel architecture inc.
- février à juin 2013 : discussion avec le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'élaborer une stratégie pour le contrat de services professionnels.
- juin 2013 à janvier 2014 : production de plan et devis par les services professionnels.
- 8 janvier 2014 : appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de la caserne.
- 12 février 2014 : dépôt des soumissions pour les travaux de reconstruction de la caserne.
- 26 février 2014 : appel d'offres public pour retenir les services professionnels en vue de réaliser la surveillance et le suivi de chantier des travaux de reconstruction.
- 19 mars 2014 : dépôt des soumissions pour retenir les services professionnels en vue de réaliser la surveillance et le suivi de chantier des travaux de reconstruction.
- 1er mai 2014 : octroi de contrat pour les travaux de reconstruction au conseil agglomération.

Étapes à venir :

- 29 mai 2014 : octroi de contrat pour les services professionnels en vue de réaliser la surveillance et le suivi de chantier des travaux de reconstruction au conseil agglomération.
- 9 juin 2014 : début des travaux.
- 1er décembre 2015 : fin des travaux.
- 15 décembre 2015 : livraison du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0195 - 1 mai 2014 - d'accorder un contrat à Quadrax & Associés EG pour la réalisation de travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75, incluant la conservation et la restauration de la tour à boyaux, située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 7 415 067,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5699 (10 soum.)

CE12 2036 - 12 décembre 2012 - d'approuver un projet de convention de cession entre Pierre Delisle architecte et Archipel architecture inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, SDK et associés inc. et Génivar inc., par lequel Pierre Delisle architecte cède à Archipel architecture inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels pour la mise aux normes de la caserne 75 (CE11 0173), selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

CE12 1560 - 19 septembre 2012 - d'approuver le scénario de la déconstruction de la caserne de pompiers n° 75 et la construction d'une nouvelle caserne sur le même site, à la suite à l'étude comparative entre une rénovation majeure et une construction neuve.

CG12 0290 - 23 août 2012 - d'autoriser la cession des ententes-cadres pour les services professionnels conclues avec le Syndic de l'actif de Énergénie inc. en faveur de la firme Génivar inc. et approuver à cette fin le projet de convention de cession auquel intervient M. Pierre Delisle, architecte, SDK et associés inc. et la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions pour le reste de l'entente.

CE12 1327 - 8 août 2012 - de prendre acte de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le site de la caserne d'Outremont (30-40, avenue Saint-Just, dans l'arrondissement d'Outremont), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

CE11 0173 - 17 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Pierre Delisle architecte, Énergénie et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne 75, pour une somme maximale de 423 679,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11421, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE09 1027 - 9 juin 2009 - d'approuver la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes suivantes : Archipel architecture inc., pour les services professionnels en architecture et WSP Canada inc. et SDK et associés pour les services d'ingénierie en mécanique, électricité, structure et civil. La responsabilité de la coordination technique des professionnels du présent mandat appartiendra à la firme Archipel architecture inc.

Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- la surveillance des travaux;
- la coordination des changements en chantier;
- la gestion de la décontamination;
- les suivis durant la période de garantie.

Le présent mandat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie, conformément à l'objet de la convention de services professionnels en architecture et génie du bâtiment.

Les professionnels seront rémunérés en fonction des méthodes déterminées à la convention des services professionnels, soit à forfait, à taux horaire ou à pourcentage du coût réel des travaux. Dans le cadre du contrat des services professionnels, l'ensemble des services de base (la surveillance des travaux et le suivi de chantier) ainsi que l'ensemble des services supplémentaires (expertise amiante, surveillance des travaux de toiture en résidence) seront rémunérés selon la modalité du forfait.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de services professionnels pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires. Il y a eu sept preneurs du cahier des charges et un seul a déposé son bordereau de soumission. Sur ces sept preneurs du cahier des charges, trois sont des firmes d'ingénierie et ne peuvent déposer d'offres en tant que coordonnateur. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Archipel architecture inc.	81,00%	5,54	205 554,16 \$	30 833,12 \$	236 387,28 \$
Dernière estimation réalisée (3 mars 2014).			196 404,72 \$	29 460,71 \$	225 865,43 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					10 521,85 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					4,4 %

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 225 865,43 \$ (incluant les taxes et les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 4,4 % supérieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics similaires au cours des dernières années et inclut une indexation pour inflation. L'estimation a également été basée sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes et par des ingénieurs.

Cet écart s'explique principalement par un prix plus élevé pour les services professionnels en architecture. Cette hausse peut être expliquée par le fait que les professionnels auront à faire une coordination accrue lors de la déconstruction de la caserne actuelle.

Soulignons que tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels internes.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure de la mission. Ce budget couvre également les services supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

Les firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés ne figurent ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Archipel architecture inc. et SDK et associés n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

WSP Canada inc. détient une autorisation de l'AMF (voir en pièce jointe).

Pour fin de transparence, la comparaison entre les montants totaux des deux contrats octroyés à Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés et l'augmentation du contrat initial a été faite. Tel qu'il est stipulé au tableau du scénario 2, la présente

situation s'avère la plus économique et respecte nos règles d'attribution de contrat.

Scénario 1 (non retenu)

Estimation de majoration du contrat initial avec les coûts réels des travaux	
Contrat initial	423 679,13 \$
Majoration pour la surveillance au pourcentage du contrat initial	253 872,44 \$
Montant total du contrat	677 551,57 \$
Augmentation (majoration par rapport au contrat initial)	59,92 %

Note : les montants incluent les taxes

Scénario 2 (retenu)

Octroi de contrat de surveillance des travaux et le suivi de chantier	
Contrat initial	423 679,13 \$
Contrat de surveillance des travaux	236 387,28 \$
Montant total du contrat	660 066,41 \$
Augmentation (contrat de surveillance par rapport au contrat initial)	55,79 %

Note : les montants incluent les taxes

Ce dossier respecte la directive n° C-AJ-AJEF-D-12-001 intitulée «Règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des Documents d'appel d'offres public dans les six (6) mois le précédent (DIRECTIVE)». L'ensemble des documents préparés ou produits devant servir à rédiger le cahier des charges sont explicitement mis à la disposition de tout soumissionnaire éventuel, de sorte que la firme qui en est l'auteur ne dispose pas d'informations privilégiées en lien avec le projet. À cet égard, nous sommes persuadés que cette communication de documents permet d'assurer et de maintenir l'égalité des chances aux soumissionnaires potentiels. Cette directive fait en sorte que le présent dossier respecte l'article 23.3 du document de l'appel d'offres 14-13505 « Section I - Instructions au soumissionnaire » et ainsi que l'article 6.1 de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Services de base	
Architecture	103 772,74 \$
Ingénierie mécanique - électrique	35 282,73 \$
Ingénierie Structure et civil	33 726,14 \$
Sous total services de base :	172 781,61 \$
Services supplémentaires	
Surveillance de travaux de toiture en résidence	6 000,00 \$
Relevés et études supplémentaires au site	inclus
Rencontre de coordination avec l'équipe de conception	inclus
Sous total services supplémentaires :	6 000,00 \$
Sous total services de base et supplémentaires :	178 781,61 \$
Contingences (15 % des honoraires)	26 817,24 \$
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	30 788,43 \$
Total contrat	236 387,28 \$
Montant total du contrat à octroyer :	236 387,28 \$

Le montant total du contrat à accorder est de 236 387,28 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 70 916,19 \$ (30,0 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, expertises et tests. Des expertises et tests peuvent être demandés en cours de projet. Ils demanderont d'être analysés par des laboratoires et experts-conseils externes à la ville et à l'équipe de professionnelles. À titre d'exemple, l'analyse supplémentaire sur les éléments existants recyclés tels que le bois, la maçonnerie ou l'acier peut-être demandé en cours de chantier.

Le montant à autoriser totalise 307 303,47 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat des honoraires professionnels, car le contrat de l'entrepreneur prévoit des contingences de 15 % pour faire face aux imprévus de chantier. Les honoraires sont calculés à pourcentage du coût réel des travaux. Conséquemment, le pourcentage des contingences prévues aux honoraires doit être équivalent ou supérieur à celui des travaux afin de prévoir un budget suffisant.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur, car tout chantier comporte son lot d'éléments impondérables. Le présent projet ne fait pas exception, les éléments qui peuvent contenir des impondérables sont notamment : l'excavation (contamination, proximité du niveau du roc, qualité du sol, etc), le forage de puits de géothermie, la démolition de la caserne (bâtiment centenaire), la consolidation de la tour à boyaux, changement et modification au chantier.

La totalité des incidences prévues au dossier 1101035006 a été utilisée afin de réaliser des expertises sur le bâtiment existant et des tests de conductivités pour la géothermie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette caserne vise l'accréditation LEED NC OR pour construction neuve, conformément à la politique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé d'octroyer un contrat de surveillance et de suivi de chantier afin de procéder aux travaux de reconstruction de la caserne de pompiers n° 75. Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux et cela occasionnera des problèmes d'opération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14034 - Mandat : 17236-2-001

Octroi du contrat au CG :	Mai 2014
Réalisation des travaux :	Mai 2014 à décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Carole GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2014-04-02

**Dossier # : 1130541013**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire

Il est recommandé:

1 - d'autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire, ces travaux étant entièrement aux frais de PJCCI, et considérant la condition suivante, laquelle est suspensive au présent dossier décisionnel:

- obtenir l'autorisation du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal puisse conclure une entente avec le gouvernement du Canada dans le cadre de ce projet de réfection des voies élevées de l'autoroute Bonaventure;

2 - d'approuver l'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-16 15:31

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1130541013**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réalisation de travaux exécutés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée sur une portion de la structure de l'autoroute Bonaventure dont la Ville de Montréal est propriétaire

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de travaux de réfection majeure de l'autoroute Bonaventure lancée en 2010, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) réalise des travaux de réfection et de reconstruction de ses structures sur une portion de l'autoroute dont les limites se trouvent, à l'ouest, au centre du canal de l'Aqueduc et à l'est, à l'intersection de l'avenue Pierre-Dupuy. Ces structures ont été bâties en 1967.

En 2014, PJCCI projette la réfection des travées P26 à P30. L'appel d'offres a été réalisé au début de l'année pour un début de réalisation des travaux avant le printemps.

À mi-travée entre les axes P26 et P27 se trouve la limite de propriété entre la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, soit au-dessus du canal de l'Aqueduc. Un plan illustrant la localisation du tronçon est en pièce jointe pour plus de détails.

La résolution entérinée le 20 mai 1965 par le comité exécutif de la Ville de Montréal, spécifie que chaque partie, la Ville de Montréal et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, doit assumer les coûts de l'exécution des travaux de ses sections respectives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux prévus par PJCCI consistent principalement à remplacer le tablier et à réparer les piles. Ces travaux impliquent que PJCCI doit remplacer la portion du tablier (travée P26 à P27) et réparer la pile 26 qui sont sous la responsabilité de la Ville. À cet effet, PJCCI a sollicité la Ville de Montréal afin de lui permettre la réalisation des travaux, lesquels incluraient la demi travée qui est la propriété de la Ville de Montréal ainsi que la réparation de la pile P26.

La partie de la structure au nord de la pile 26 appartenant à la Ville de Montréal, qui ne fait pas partie des travaux cités précédemment, présente des signes de détérioration et les travaux sont à définir. La réalisation de ces travaux sont prévus après le Projet

Bonaventure.

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée propose d'agir à titre de maître d'oeuvre et de réaliser tous les travaux, incluant la portion de la Ville, et d'en assumer tous les coûts puisqu'il découlent de leurs travaux.

Il est à noter que la Division ponts et tunnels assurera le lien durant le projet auprès de PJCCI; cela dans le but d'assurer que les nouveaux ouvrages répondent aux exigences de la Ville.

JUSTIFICATION

L'autoroute Bonaventure est l'une des artères les plus importantes pour accéder au centre-ville de Montréal.

La proposition de PJCCI est une opportunité pour la Ville puisqu'elle permet de remettre en état une portion de l'autoroute Bonaventure sous la responsabilité de la Ville. De plus, l'ensemble des frais seront assumés par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réparation de la section appartenant à la Ville de Montréal, c'est-à-dire le remplacement de la travée entre les piles P26 et P27 et la réparation de la pile P26 sera assumé entièrement par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée. Le montant de ces travaux est estimé à ± 1 500 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En autorisant PJCCI à exécuter les travaux sur nos structures, la Ville de Montréal assure la pérennité de ses installations, améliore la sécurité des citoyens, augmente le confort des usagers, et ce, à moindres frais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le chantier du Projet Bonaventure qui a débuté à l'automne 2011 et qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2016 est un des grands projets de la Ville de Montréal. Ce projet est adjacent aux travaux de PJCCI, soit, à une distance approximative de 150 mètres. Il serait préférable que les travaux prévus par PJCCI se réalisent en 2014 pour réduire au minimum les impacts dus à la démolition de l'autoroute Bonaventure prévue en 2015 et 2016. Par exemple, les répercussions sur les fermetures des voies pourraient être considérables. En autorisant PJCCI à réaliser ces travaux sur une structure de la Ville, cela permet d'améliorer l'état de l'ouvrage.

Dans l'éventualité où l'autorisation n'est pas donnée à PJCCI pour la réalisation de ces travaux, PJCCI ne procédera pas aux travaux sur la travée P26 à P27 et sur la pile P26, et ces travaux devront être réalisés ultérieurement par la Ville et aux frais de celle-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été mise en place par la Direction des Communications de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée pour répondre aux enjeux de communication de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres (PJCCI): Février 2014

Début des travaux: Avril 2014

Fin des travaux: Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Pierre SAINTE-MARIE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement (Alain DUFORT)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller analyse - contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2013-12-19



Dossier # : 1145135001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

Il est recommandé:

D'approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.;

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2014-05-13 10:12

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1145135001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver l'amendement à l'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réalisation du Train de l'Est, l'AMT implantera une gare dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de la voie ferrée, aux abords du Parc-nature de La Pointe-aux-Prairies. L'AMT pourra débiter les travaux de construction de la gare aussitôt qu'elle obtiendra la certification d'autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). L'AMT souhaite débiter les travaux en mai 2014 pour une période de 9 mois. La mise en service du train est toujours prévue pour l'automne 2014. Les travaux de construction de l'édicule et du quai d'embarquement seront réalisés à l'intérieur du Parc-nature de La Pointe-aux-Prairies, secteur du Bois-de-l'Héritage. Le protocole d'entente adopté au conseil d'agglomération le 26 septembre 2013 prévoit les mesures nécessaires pour s'assurer que l'AMT procédera à la protection et à la réhabilitation environnementale de la zone du parc-nature qui sera touchée par les travaux de l'AMT. Une zone de travaux est illustrée en pièce jointe du protocole afin de limiter l'empiètement dans le parc-nature (circulation de la machinerie et des véhicules, ainsi que pour les aires d'entreposage des matériaux). Cette limite a été discutée et convenue entre les représentants de la Ville et de l'AMT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0406 - 26 septembre 2013 - Approuver une entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport portant sur l'aménagement de la gare de train de Pointe-aux-Trembles à Montréal dans le cadre de la mise en service du projet du Train de l'Est.

CA13 30 05 0172 - 7 mai 2013 - D'autoriser l'Agence Métropolitaine des Transports (AMT) à procéder aux travaux initiaux de la future gare Pointe-aux-Trembles sur les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le secteur de la gare Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sous réserve qu'elle obtienne toutes les autorisations et les certificats de conformité à l'égard des règlements applicables sur le territoire de la Ville de Montréal et dont la juridiction d'adoption et/ou d'application

relève du comité exécutif, du conseil de la Ville, du conseil d'agglomération ou du conseil d'arrondissement.

CA12 30 02 0025 - 7 février 2012 - Adopter le règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) » suite à l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CM12 0065 - 23 janvier 2012 - Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » dans le but de permettre la diversification des usages et la densification de l'urbanisation aux abords de la gare de train de banlieue de Pointe-aux-Trembles dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT;

CE10 0936 - 16 juin 2010 - Autoriser le Bureau de gestion des grands projets à compléter les études requises à la mise en valeur des terrains situés à proximité de la future gare de Pointe-aux-Trembles, afin que s'y construise un quartier axé sur le transport collectif, et à la réalisation du tronçon 1B du projet de mise en valeur de la rue Sherbrooke Est, situé entre la rue de la Rousselière et la rue Réal-Benoît.

CG 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport

CE06-0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux.

DESCRIPTION

L'AMT demande à la Ville de revoir la zone des travaux telle qu'illustrée au protocole d'entente. Pour faciliter la circulation de la machinerie lors de la construction de la gare, l'AMT demande un tourne- bride plus à l'ouest au bout du futur quai d'embarquement ainsi qu'un agrandissement de la zone autour de l'édicule. Une visite terrain a été réalisée avec les représentants de la Ville et de l'AMT afin de bien comprendre les besoins de l'AMT. La révision du protocole d'entente comprend les modalités dont l'AMT devra tenir compte suite à l'agrandissement de la zone des travaux ainsi que les figures illustrant ces nouvelles zones. La révision consiste à l'ajout des articles 9.3 à 9.8 ainsi que la mise à jour des figures de l'annexe D. Les articles 9.3 à 9.8 font mention de la superficie maximale de la zone des travaux (telle qu'illustrée à l'annexe D), que l'AMT doit tenir compte que la zone d'agrandissement est sur un ancien site de disposition de déchets, que l'AMT devra relocaliser la clôture d'exclusion des couleuvres brunes et que la membrane géotextile attachée à la clôture devra être enfouie dans une tranchée de 10 à 15 cm de profondeur ou jusqu'à l'atteinte du dessus de la couche d'argile déposée à la surface du site de déchets. Il est mentionné également que l'AMT devra protéger la zone centrale du tournebride.

JUSTIFICATION

L'amendement au protocole d'entente facilite la construction de la gare de Pointe-aux-Trembles et permet ainsi à l'AMT de rencontrer ses délais de construction. Rappelons que cette nouvelle gare favorisera le développement d'un quartier résidentiel sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun partage financier n'est traité à l'intérieur du protocole d'entente. Chaque partie assume les coûts liés à ses propres travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* s'appuie sur le Plan de transport pour favoriser les projets structurants réduisant les émissions de GES et réduisant également la dépendance à l'automobile en offrant des solutions de remplacement en transport durable tel que le Train de l'Est.

L'entente permet à l'AMT de faire les travaux de construction de la gare tout en respectant certaines exigences dont la protection des milieux sensibles dans les limites de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est et dans le parc nature de la Pointe-aux-Prairies. L'AMT devra également minimiser les interventions de l'entrepreneur dans la mesure du possible et procéder à la remise en état de ces mêmes milieux, dans la mesure où ils auront été affectés par les travaux.

L'agrandissement de la zone des travaux dans le secteur de l'édicule: une zone de friche arbustive de 315 m.ca pourrait être à restaurer (référence articles 9 et 10 de l'entente)
L'agrandissement de la zone des travaux visant la création d'un tourne bride: une zone de friche herbacée entre 1890 m.ca et 2490 m.ca pourrait être à restaurer (référence articles 9 et 10 de l'entente). De plus, l'emplacement du tournebride nécessite de franchir un fossé existant, l'AMT devra appliquer les directives prévues au certificat d'autorisation délivré par le MDDEFP et voir à maintenir ce lien hydrique fonctionnel tout au long de la réalisation des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'agrandissement de la zone des travaux demandée par l'AMT est importante pour la réalisation de la gare de Pointe-aux-Trembles. Bien que l'AMT puisse débiter les travaux dans la zone illustrée au protocole d'entente déjà adopté, elle sera rapidement limitée pour la construction du quai d'embarquement. La construction du quai est la première étape de réalisation et pourrait engendrer un retard important sur le reste du projet dans cette même zone.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'AMT s'engage à diffuser en collaboration avec la Ville au moins quinze (15) jours ouvrables avant le début des travaux de l'information au public et aux usagers du parc-nature sur la portée des travaux liés au Projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Amendement de l'entente Ville-AMT: mai 2014
Autorisation du MDDEFP: mai 2014
Début des travaux de construction: mai 2014
Mise en service du Train de l'Est: automne 2014
Fin des travaux: février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Mario MASSON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Marianne DORLOT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie MICHAUD
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Le : 2014-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude CARETTE
Directeur des transports



Dossier # : 1124435010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 m ² et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 m ² , tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte. N/Réf. : 31H12-005-0239-01

Il est recommandé :

- d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 214,1 m² et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 170,1 m², tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- d'autoriser à cette fin une dépense nette de 2 163,34 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Sylvie DESJARDINS **Le** 2014-04-25 10:53

Signataire : Sylvie DESJARDINS

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1124435010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à 150461 Canada inc., un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 214,1 m ² et 150461 Canada inc. cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 170,1 m ² , tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés dans le projet d'acte. N/Réf. : 31H12-005-0239-01

CONTENU

CONTEXTE

En 1992, la Ville de Pierrefonds s'est portée acquéreur du terrain connu aujourd'hui comme étant les lots 3 908 526 et le lot 3 908 527 du cadastre du Québec tel qu'illustré par une trame ombrée sur les plans B et C ci-joints.

Lors de cette transaction, tel que stipulé à l'acte de vente intervenu le 15 janvier 1992 devant M^e Gilles Gratton, notaire, sous sa minute 9630 et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 16 janvier 1992, sous le numéro 4466546, la Ville a consenti en faveur du vendeur, soit 150461 Canada inc., (la « Société »), une servitude réelle et perpétuelle de passage sur le lot 3 908 526 du cadastre du Québec (« Propriété de la Ville »). Les conditions de cette servitude sont les suivantes :

- Les travaux d'entretien de ce passage sont aux frais de l'acquéreur qui cependant, ne pourra jamais être tenu à d'autre pavage ou revêtement qu'à un revêtement en gravier.
- Le vendeur utilisera ce droit de passage à ses risques et périls. En conséquence, celui-ci libère l'acquéreur de toute responsabilité à cet effet, faisant du tout son affaire personnelle. De plus, le vendeur réparera à ses propres frais ce passage advenant le cas où il l'endommagerait lui même du fait de son utilisation.
- Le vendeur se réserve le droit de changer la localisation du fonds servant, mais en autant que cette relocalisation soit située du côté est de l'actuel fonds servant et qu'elle demeure une ligne droite. Cette réserve de la part du vendeur ne pourra être exercée par celui-ci que pour une seule fois. Tous actes ou documents en vue de changer cette localisation du fonds servant seront aux frais du vendeur.

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2007, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a mandaté la Direction des stratégies et des transactions immobilières (DSTI) afin de procéder à l'échange de terrain avec la Société puisque celle-ci désire se prévaloir de son droit de changer la localisation du fonds servant tel que mentionné ci-dessus. De ce fait, la Propriété de la Ville, illustrée par une trame ombrée et un hachuré sur les plans B et C, sera échangée contre une bande de terrain, Propriété de la Société, illustrée par une trame quadrillée sur les plans B et C en pièces jointes.

À ce jour, différentes étapes ont été accomplies dans ce dossier. Tout d'abord, puisque la Propriété de la Ville, faisait partie de l'écoterritoire de la Coulée verte du ruisseau Bertrand, un sommaire a dû être présenté au conseil d'agglomération afin d'exclure le lot 3 908 526 du cadastre du Québec de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif jointe à l'annexe du Décret (1229-2005, 8 décembre 2005) (dossier décisionnel 1084435002). Il est à noter que ce règlement d'exclusion était essentiel pour que la Ville puisse disposer de son terrain et procéder à un échange d'immeubles.

Par la suite, la Ville a procédé à la validation d'un projet d'acte d'échange soumis par la Société. Toutefois, il se trouve que la Ville a informé celle-ci qu'elle désirait plutôt acquérir l'ensemble de sa propriété. Ainsi, l'acte d'échange initialement soumis à la Société n'a pas été présenté aux instances décisionnelles.

Dès lors, la Ville a entrepris des négociations avec la Société afin de se porter acquéreur de l'ensemble de son terrain, lequel est délimité par un trait liséré noir sur les plans B et C annexés. À ce moment, la Division des stratégies immobilières examinait la possibilité d'agrandir le dépôt à neige usée aménagé sur le lot 3 908 527 du cadastre du Québec lequel est montré par une trame ombrée sur les plans précités. Néanmoins, à défaut de s'entendre sur le prix d'acquisition, le dossier a été mis en suspens pendant un certain temps pour analyse et orientation.

Toutefois, au courant de l'année 2012, la Société a adressé une mise en demeure à la Ville afin de requérir à l'échange de terrain tel que stipulé dans l'acte de vente du 15 janvier 1992. La mise en demeure a été transmise au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière et celui-ci a recommandé à la DSTI de poursuivre l'échange de terrain tel qu'initialement prévu.

En conséquence, le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à la Société, un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et la Société cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans garantie légale et sans soulte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0451 - 28 août 2008 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (Retrait de la liste des équipements d'intérêt collectif d'un terrain situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro).

CA07 29 0298 - 1^{er} octobre 2007 - Mandater le Service des immeubles afin de procéder à un échange de terrain avec 150461 Canada inc.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville cède à la Société, un terrain constitué du lot 3 908 526 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et la Société cède à la Ville, un terrain constitué du lot 3 908 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous deux situés du côté nord de la rue Thimens, à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, le tout sans garantie légale et sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Cet échange de terrain émerge d'un droit inscrit à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de Montréal, le 16 janvier 1992, sous le numéro 4466546. Cet acte prévoit le droit à la Société de requérir l'échange d'une partie de terrain vendue au profit d'un terrain de géométrie et de superficie similaire, pourvu que la parcelle offerte en échange soit située du côté est de la parcelle vendue et demeure une ligne droite.

Présentement, le lot 3 908 526 d'une largeur de 9,14 mètres, permet l'accès au dépôt à neige usée de la Ville. Toutefois, cette bande de terrain sépare en deux la propriété de la Société nuisant ainsi au potentiel de développement de cette propriété. Lorsque la Ville de Pierrefonds a acquis ce terrain en 1992, la rue Thimens n'était pas réellement ouverte et aménagée. Depuis quelques années, cette rue a été pavée et aménagée et des commerces ont été implantés. De ce fait, la Société a tout intérêt à regrouper ses terrains pour n'en former qu'un seul, ce qui lui permettra de mettre en valeur sa propriété.

Il a été convenu qu'une fois l'échange complété, la Société verra à compléter toute opération cadastrale visant à assembler le lot 3 908 526 aux lots 3 848 866 et 3 908 525 ainsi qu'à toute opération cadastrale visant à assembler le lot 3 908 524 au lot 3 908 527, appartenant à la Ville et de payer tous les coûts afférents à ces opérations.

Suite à cet échange, la Ville devra planifier la construction du nouveau chemin menant au dépôt à neige. Cette construction sera planifiée et prise en charge par le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Division de la propreté et du déneigement. De plus, afin de maintenir le dépôt à neige en opération d'ici à ce que le nouveau chemin soit construit par la Ville, il a été convenu de créer, dans le projet d'acte, une servitude de passage temporaire sur le lot 3 908 526, en faveur de la Ville, laquelle est consentie à titre gratuit et prendra automatiquement fin le 31 octobre 2015.

Au niveau des sols, selon la Division de la planification et du suivi environnemental, les deux bandes de terrain visées par cet échange présentent le même potentiel de contamination relié à la présence de remblai faiblement contaminé. Puisque le potentiel de contamination est faible, aucune étude additionnelle n'a été réalisée dans le cadre de cet échange de terrain (voir note du 17 décembre 2012, ci-jointe).

Quant à la mise en demeure reçue, la Société accepte de signer une quittance dans laquelle elle renonce à toute réclamation qui pourrait résulter directement ou indirectement de l'exercice de la demande de changement de localisation du fonds servant.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

- que la Société s'est prévalu de l'option prévue dans l'acte d'acquisition par l'ancienne Ville de Pierrefonds;
- que cet échange augmente le potentiel de développement de la propriété de la Société;
- que tout acte ou document, en vue de changer cette localisation du fonds servant, sera aux frais de la Société;
- que la Société a adressé une mise en demeure à la Ville afin de compléter cet échange;

- que la Société accepte d'établir, à titre gratuit, une servitude de passage temporaire jusqu'au 31 octobre 2015 pour que la Ville puisse maintenir un accès au dépôt à neige d'ici à ce que le nouveau chemin soit construit;
- que la Société accepte de signer une quittance dans laquelle elle renonce à toute réclamation qui pourrait résulter directement ou indirectement de l'exercice de la demande de changement de localisation du fonds servant;
- que l'ensemble des intervenants est favorable.

Pour tous ces motifs, la DSTI soumet aux autorités compétentes, pour approbation, ce sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En novembre 2011, la Section évaluation immobilière de la DSTI a estimé la valeur marchande des parcelles de terrains échangées de la façon suivante :

- La valeur marchande du terrain que la Ville cédera à la Société (lot 3 908 526) est de 61 100 \$;
- La valeur du terrain que la Société cédera à la Ville (lot 3 908 524) est de 58 300 \$.

Bien que la valeur marchande ait été établie en date de novembre 2011, il n'a pas été jugé opportun d'obtenir une mise-à-jour de celle-ci. En effet, cet échange d'immeubles implique deux parcelles de terrain de configuration et de superficies similaires et compte tenu que la Ville avait l'obligation d'effectuer cet échange à la demande de la Société, cet échange de terrain est fait sans garantie légale et sans soulte. Il est à noter que tout acte ou document, pour donner suite au droit consenti par la Ville à la Société de pouvoir déplacer l'assiette de la servitude de passage, sera aux frais de la Société.

De plus, selon l'intervention des finances, il faudra autoriser à cette fin une dépense nette de 2 163,34 \$ correspondant au montant de la taxe de vente du Québec, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet échange de terrain permettra à la Société de regrouper ses terrains lui offrant ainsi un site bénéficiant d'un meilleur potentiel de développement pour le futur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

D'ici le 31 octobre 2015, la Ville devra construire un nouveau chemin d'accès menant au dépôt à neige. C'est le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, Division de la propreté et du déneigement qui sera responsable de cette étape.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (Michel MEUNIER)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction du bureau d'arrondissement (Suzanne CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-01-29



Dossier # : 1145323002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 454, d'une superficie d'environ 7 173,5 m ² , à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail. Bâtiment # 8123

Il est recommandé :

1. d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 454, d'une superficie approximative de 7 173,5 m², à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-29 16:59

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1145323002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1er juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, lot 4 657 454, d'une superficie d'environ 7 173,5 m ² , à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail. Bâtiment # 8123

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2005, la Ville loue un terrain de stationnement de l' Administration portuaire de Montréal (APM), d'une superficie approximative de 7 173,50 m² situé sur la rue Mill. Le bail original a été négocié de gré à gré. Ce terrain vague, d'une capacité approximative de 195 places de stationnement répond aux besoins opérationnels de tous les services qui sont actuellement logés à l'édifice Louis-Charland, sis au 801 rue Brennan. Cet édifice regroupe tous les services suivants :

- Service de la Concertation des arrondissements et des ressources matérielles;
- Service des Technologies de l'information;
- Service du Capital humain et des communications;
- Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement;
- Service des Finances;
- Service de la Qualité de la vie;
- Employés de la cour de service de l'arrondissement de Ville-Marie.

On définit les besoins opérationnels comme étant la somme des places requises pour les véhicules Ville ainsi que les allocations payées par la Ville.

Il est important de préciser que le Service de mise en valeur du territoire a le mandat de revaloriser ce secteur de la Ville. Le Service de mise en valeur du territoire est en processus de définir une orientation stratégique afin de revaloriser ce territoire. Il est possible que ce terrain soit éventuellement soustrait de la gestion de l' APM par lettre patente de l'Administration par le gouvernement du Canada. Dans l'attente d'une réorientation définitive, l' APM est favorable à prolonger notre occupation et ceci jusqu'au 30 juin 2017. La convention de prolongation de bail viendra à échéance le 30 juin 2014.

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu le mandat de répondre aux besoins en stationnement des occupants de l'édifice Louis-Charland. Annuellement, en collaboration avec l'ensemble des occupants, les besoins opérationnels

sont revus et validés par chacun des services. L'attribution des espaces intérieurs de l'édifice Louis-Charland a été également optimisée afin de maximiser son achalandage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1366 - 15 août 2012 - Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à compter du 1er juillet 2013, un terrain pour un loyer total de 45 642,95 \$ taxes incluses.

CM09 0859 - 22 septembre 2009 - Approuver la prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à compter du 1er janvier 2010, un terrain pour un loyer total annuel de 40 704,08 \$ taxes incluses.

CM05 0104 - 21 février 2005 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loe de l'Administration portuaire de Montréal, pour une durée de 5 ans à compter du 1er avril 2005, un terrain de stationnement d'environ 200 places situées sur la rue Mill, moyennant un loyer annuel brut de 51 706,68 \$ toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Le projet consiste à approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} juillet 2014, un terrain vague, connu comme étant le lot 4 657 454 du cadastre du Québec, sis sur la rue Mill, à des fins de stationnement d'une capacité approximative de 195 places, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$, incluant la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail. Étant donné que les lieux loués font parties intégrantes du projet du Service de mise en valeur du territoire, et qu'advenant la situation où le gouvernement du Canada demande à l'APM de mettre fin au bail avant la fin du terme, la convention de prolongation du bail est pourvue d'une option de résiliation suivant un préavis écrit de 180 jours au locataire.

JUSTIFICATION

Deux possibilités s'offraient à la Ville afin de pouvoir répondre aux besoins d'espaces de stationnement à proximité de l'édifice Louis-Charland soient :

- 1) location d'emplacement dans les parcs de stationnement à proximité, pour un taux mensuel oscillant entre 110 \$ et 300 \$ par véhicule;
- 2) prolonger la location du terrain vague pour une période additionnelle de trois ans, pour un taux très avantageux pour la Ville.

Après analyse, il s'est avéré plus avantageux pour la Ville de prolonger la location de ce terrain vague. Les interventions des différents occupants de l'édifice Louis-Charland justifient davantage cette location.

Il n'est pas d'usage pour l'Administration portuaire de Montréal de fournir la résolution de leur conseil d'administration autorisant à signer la prolongation du bail.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici le détail du loyer

	Loyer antérieur (\$)	Loyer annuel 1^{er} juillet au 31 décembre 2014 (\$)	Loyer annuel 2015 (\$)	Loyer annuel 2016 (\$)	Loyer annuel 1^{er} janvier au 30 juin 2017 (\$)	Total (\$)
Loyer net	38 791,09	19 555,52	39 566,91	40 358,25	20 582,71	120 063,39

Frais d'exploitation	-	5 000,00	10 000,00	10 000,00	5 000,00	30 000,00
Total avant taxes	38 791,03	24 555,52	49 566,91	50 358,25	25 582,71	150 063,39
TPS (5%)	1 939,55	1 227,78	2 478,35	2 517,91	1 279,14	7 503,18
TVQ (9,975 %)	3 869,41	2 449,41	4 944,30	5 023,24	2 551,88	14 968,83
Total incluant les taxes	44 600,06	28 232,71	56 989,56	57 899,40	29 413,73	172 535,40
Ristourne TPS	(1 939,55)	(1 227,78)	(2 478,34)	(2 517,91)	(1 279,14)	(7 503,18)
Ristourne TVQ (62,8%)	(1 205,01)	(1 538,23)	(3 105,01)	(3 154,59)	(1 602,58)	(9 400,42)
Coût total net	41 455,50	25 466,70	51 406,19	52 226,90	26 532,01	155 631,80

La DSTI assumera les coûts de loyer pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2014. Pour les années 2015 à 2017, les coûts de loyer nets de taxes seront répartis aux unités d'affaires occupantes selon la quote-part qui sera définie dans le processus de facturation immobilière, tel que décrit à l'intervention Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables. Le bail exclut les frais d'exploitation qui seront assumés par la Direction des immeubles (DI). Les frais d'exploitation représentent une somme de 30 000 \$ plus taxes. Le loyer net sera majoré annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Étant donné qu'il y a un nombre très restreint de terrains vacants dans ce secteur, il est difficile de définir une valeur locative représentative du marché. Le loyer actuel, excluant les frais d'exploitation, est similaire au loyer payé pour un autre terrain loué par la Ville sur la rue Mill.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la Ville de donner suite à cette recommandation, la Ville devra utiliser des espaces de stationnement alternatifs beaucoup plus onéreux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE Mai 2014
CM Mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Pierre SAINTE-MARIE)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Sylvie CLOUTIER)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction (Sylvain DANSEREAU)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Johanne ROUILLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction (Nadia SEMAAN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Andrée BOZEC)

Avis favorable avec commentaires :
Capital humain et des communications , Relations de travail et soutien-conseil à la gestion (Jocelyne MALLETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine D'ASTOUS
Conseillère en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-14



Dossier # : 1146646001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de cinq (5) ans, à partir du 1er avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, au loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes. N/Réf. : 31H05-005-6463-01 2/2

Il est recommandé :

1. d'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de cinq (5) ans, à partir du 1er avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, au loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Sylvie DESJARDINS **Le** 2014-04-25 13:38

Signataire :

Sylvie DESJARDINS

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1146646001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de cinq (5) ans, à partir du 1er avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, au loyer total de 95 152 \$ excluant les taxes. N/Réf. : 31H05-005-6463-01 2/2

CONTENU

CONTEXTE

En 1997, Ville de LaSalle signe de gré à gré une entente avec Rogers Cantel inc. (maintenant Rogers Communications inc.) pour une période de cinq (5) ans afin de louer une partie du terrain situé à l'angle sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin pour ériger une tour de télécommunication et un abri pour les équipements. Une clause de renouvellement incluse à l'entente prévoit que celui-ci, peut lors de la réception d'un préavis, être reconduit pour trois (3) périodes supplémentaires d'une durée de cinq (5) ans. Le présent sommaire a pour but d'approuver la troisième et dernière période de prolongation du bail à la compagnie Rogers Communications inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0253 - 23 mars 2010 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de cinq (5) ans du 1er avril 2008 au 31 mars 2013.

Note: de 2002 à 2008, l'entente est reconduite sur une base mensuelle entre Rogers et LaSalle en vertu de l'article 13 j) du bail initial.

Ville de LaSalle - 97-1387 - 8 décembre 1997 - Extrait du procès-verbal autorisant le maire et la greffière à signer l'entente initiale.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue à Rogers Communications inc., pour une durée de cinq (5) ans, à partir du 1^{er} avril 2013 jusqu'au 31 mars 2018, un terrain situé dans l'arrondissement de LaSalle, à l'intersection sud-ouest de la rue Allard et de l'avenue Irwin, constitué d'une partie du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 180 m², tel qu'illustré sur le plan C ci-joint.

La compagnie Rogers a signifié à la DSTI son intention d'exercer son option de renouvellement et s'engage à verser les ajustements de loyer rétroactifs au 1^{er} avril 2013 selon les négociations entendues, et ce, dès l'approbation dudit dossier par les autorités municipales. La présente location est consentie selon les conditions préétablies en 1997 entre l'ex-Ville de LaSalle et la compagnie Rogers.

La DSTI n'a pas été en mesure de faire approuver le renouvellement de l'entente dans les temps prévus à cause de délais administratifs internes dus au congé de maladie prolongé du titulaire du dossier.

JUSTIFICATION

La DSTI est favorable à recommander le présent renouvellement puisqu'il permettra de régulariser la situation et que les loyers annuels ont été établis en fonction de la valeur locative marchande, laquelle oscille entre 88,00 \$ et 105,00 \$ le mètre². Le tout représentant un loyer total de 95 152 \$ au taux moyen de 105,00 \$ le mètre². Le locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La recette est répartie de la façon suivante :

	Loyer antérieur (5 ans)	Nouveau loyer (5 ans)
Loyer	84 101,00 \$	95 152,00 \$
TPS (5%)	4 205,05 \$	4 757,60 \$
TVQ (9,975%)	8 389,07 \$	9 491,41 \$
Loyer total incluant les taxes	96 695,12 \$	109 401,01 \$
Ristourne de TPS	(4 205,05 \$)	(4 757,60 \$)
Ristourne de TVQ (62,8% de la TVQ)	-	(5 960,61 \$)
Recette totale nette	92 490,07 \$	98 682,81 \$

Afin de consulter le détail du loyer annuel, voir le fichier « Détail du loyer » en pièce jointe.

L'augmentation annuelle du loyer est de 2,5 %.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier priverait la Ville d'augmenter les revenus de location du site et pourrait engendrer des impacts légaux compte tenu que l'option de renouvellement faisant partie intégrante du bail initial signé entre Rogers et l'ex-Ville de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'a pas lieu de procéder à une opération de communication dans le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du renouvellement du bail CM : 26 mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :
LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvie CHAMPAGNE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe TURIN
charge de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-25



Dossier # : 1140679003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, du 5 au 13 juillet 2014, et la Fête des enfants de Montréal, les 19 et 20 juillet 2014, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation en 2014 des Week-ends du monde et la Fête des enfants de Montréal ;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 900 000 \$ en provenance d'un compte de Chapitre corporatif vers le budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine pour réaliser ces projets;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-05-01 16:16

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde, du 5 au 13 juillet 2014, et la Fête des enfants de Montréal, les 19 et 20 juillet 2014, au parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire à cette fin. Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour le suivi du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2007, la Ville confie le mandat de réalisation des Week-ends du Monde (WEM) et la Fête des enfants de Montréal (FEM) à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). En 2013, la Ville a accordé une contribution financière de 900 000 \$ à cet effet.

Le présent dossier vise à reconduire, en 2014, cette contribution financière de 900 000 \$ à la SPJD pour la réalisation de la 10 ième édition des WEM (600 000 \$) et de la 14e édition de la FEM (300 000 \$). Il est également recommandé de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer le suivi de ces deux événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0428 du 27 mai 2013. Accorder un soutien financier de 900 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde et de la Fête des enfants de Montréal 2013;

CM12 0557 du 19 juin 2012: Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde les 7, 8, 14 et 15 juillet 2012;

CM07 0480 du 27 août 2007: Adopter le protocole d'entente entre la Ville et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) pour la tenue d'événements sur le site du parc Jean-Drapeau. Octroyer à la SPJD, un budget de 772 576 \$ pour le soutien à la réalisation des événements de La Fête des enfants (322 579 \$) et des Week-ends du monde (450 000 \$).

DESCRIPTION

Les WEM proposent aux Montréalais de toutes origines une vitrine leur permettant de célébrer et de partager, avec l'ensemble de la population, leur culture et leurs traditions

grâce notamment à la musique, à la danse ou encore aux découvertes culinaires. Les WEM visent également à rassembler la diversité culturelle de la métropole au sein d'une même série d'événements. Cette manifestation permet aussi à l'ensemble des organismes de bénéficier d'infrastructures et d'outils de communication et de promotion communs, en plus d'obtenir une expertise sur place en gestion d'événement. Chaque année, une vingtaine d'organismes présentent un événement, un festival ou une activité et plus de cinquante cultures y sont représentées.

Cette année, les WEM célébreront leur 10e anniversaire en présentant un grand spectacle d'ouverture, en plus de présenter un volet interactif axé sur les découvertes et les échanges culturels et culinaires. Également, en collaboration avec Evenko et Radio-Canada, la SPJD diffusera la finale de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil (Fédération internationale de football association) sur grand écran, le 13 juillet prochain dans le cadre des WEM.

En ce qui concerne la FEM, qui vise à favoriser l'épanouissement des enfants de 12 ans et moins, la SPJD désire renforcer le caractère unique de cet événement. Ainsi, en 2014, cette grande fête familiale orientera, en partie, ses activités autour de la promotion de l'activité physique et de saines habitudes de vie par le biais d'activités sportives, ludiques, scientifiques et sociales. La SPJD travaillera avec différents organismes du milieu et favorisera la présence d'ambassadeurs des milieux sportifs et de plein air afin de produire un plus grand nombre d'adeptes et de futurs athlètes. Le volet culturel sera ponctué de spectacles, d'ateliers de créations artistiques et de diverses animations qui feront appel à la participation de l'enfant ainsi que de sa famille. D'énormes structures gonflables seront installées et des aires de pique-niques et de restauration sont prévues.

JUSTIFICATION

Les WEM favorisent particulièrement le rapprochement et les échanges au sein de la population montréalaise afin que les différentes communautés ethnoculturelles représentées puissent participer au développement social, culturel et économique de la ville. En 2011, Montréal a été accréditée « Cité interculturelle » par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Montréal se classe en 5e position de ce classement international des villes interculturelles et elle est la deuxième ville d'Amérique à être reconnue « ville interculturelle ». Il est donc souhaitable de maintenir cette reconnaissance.

En 2013, la SPJD a bonifié sa programmation en ajoutant de nouveaux événements gratuits tels que les samedis pique-nique électronique, le festival salvadorien, les ateliers de percussion et les grands spectacles thématiques. Pour 2014, de nouvelles activités culturelles rassembleuses et immersives qui seront offertes aux visiteurs. Chaque année, la popularité de cet événement s'accroît. Près de 220 000 personnes ont visité les WEM, en 2013, soit une augmentation de plus de 10 % par rapport à l'année 2012.

Quant à la FEM, elle favorise le développement de l'enfant et encourage son ouverture sur le monde en lui permettant de découvrir et de participer à différentes activités récréatives, sportives et culturelles. Près de 70 000 personnes ont participé à cet événement. Plus d'une soixantaine d'activités, de spectacles, d'ateliers et de jeux gratuits étaient inscrits au programme.

Ces deux événements reflètent les orientations de la Ville en matière jeunesse et au niveau de la promotion de saines habitudes de vie et de la promotion de l'activité physique. Les WEM et la FEM présentent une programmation riche et diversifiée. Les activités, les ateliers, les spectacles sont offerts gratuitement à tous les visiteurs. Puisqu'actuellement ces événements sont reconduits d'année en année, ceci rend plus complexe la recherche de commanditaires. Par ailleurs, ces événements requièrent une logistique importante. Afin de diminuer les coûts de gestion de ces événements, en 2013, le Parc Jean-Drapeau a devancé la date de la FEM afin de la conjuguer avec la fin des WEM. Ceci a permis de faire une économie d'échelle de près de 250 000 \$ en diminuant les frais logistiques (économie sur le

temps de montage et démontage, partage d'équipements, etc.), tout en contribuant à bonifier la programmation. Afin de soutenir les efforts de la Société du Parc Jean-Drapeau, il est recommandé d'offrir une contribution financière de 900 000 \$ pour la réalisation de ces deux événements et mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour assurer le suivi de ces événements et s'assurer que les orientations de la Ville soient maintenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 900 000 \$ sera imputée à la Direction de la culture et du patrimoine. La provenance budgétaire sera un compte d'un chapitre corporatif pour un montant de 900 000 \$. Le virement de crédits sera fait aux comptes d'imputations suite à l'approbation de ce dossier par les instances décisionnelles appropriées.

La contribution financière de la ville servira à couvrir les dépenses engagées pour l'organisation de ces deux événements (production, soutien technique et logistique, promotion et publicité, encadrement des organismes, sécurité, etc.).

La Direction de la culture et du patrimoine assurera le suivi du dossier par sa présence à des rencontres de planification et en recevant un rapport financier détaillé et un rapport d'activités pour chacun des deux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de ces événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;

- La programmation des WEM est une vitrine des manifestations culturelles des communautés et de leur pays d'origine;
- Ces grandes fêtes collectives sont accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique;
- Les WEM sont une plate-forme pour les organismes leur permettant de développer leur sens de l'initiative, l'esprit d'entreprise et leurs compétences en gestion de la même façon que la FEM est un lieu de rassemblement pour les enfants et leur famille qui favorise leur développement à tous niveaux et leur ouverture sur le monde.
- Lors de ces événements, une place importante est accordée au savoir-faire et au transfert des connaissances.
- 350 bénévoles participent au succès de ces événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les WEM est le seul événement qui regroupe autant de communautés diverses sous une même entité et qui favorise le partage des cultures ainsi que l'inclusion sociale. Sans ce financement, les WEM ne pourraient être réalisés. Par conséquent, les efforts investis pour créer un lieu-symbole de la fraternité et du rapprochement des différentes communautés et de leurs manifestations seraient à recommencer. Certains organismes ne pourraient plus tenir leur événement, d'autres se tiendraient sur le territoire de Montréal de façon dispersée. Par ailleurs, les organismes ne bénéficieraient plus des ressources qui étaient mises à leur disposition et qui permettaient d'alléger leur budget de réalisation. Les demandes de contributions financières à la Ville augmenteraient.

La FEM a un caractère unique, en ce sens qu'elle est un lieu inclusif de partage et d'expression axé sur le développement de l'enfant qui favorise les échanges harmonieux entre les citoyens de toutes origines, quel que soit leur niveau socio-économique, leur origine ethnique ou leur lieu de résidence.

Ces événements sont gratuits et accessibles universellement. Sans la contribution de la Ville, ils ne pourraient avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SPJD élaborera un plan de communication pour ces deux événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements;
Bilan des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra COURT
C/d soutien aux événements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-08

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements



Dossier # : 1140191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
École de technologie supérieure	24 heures de l'innovation les 27 et 28 mai 2014	1 500\$
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	35ème anniversaire de fondation le 14 mai 2014	3 000\$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2014-04-29 17:08

Signataire :

Sylvain DUCAS

 Directeur de l'urbanisme et du développement économique
 Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1140191001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 4 500 \$ à 2 organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2011- 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement économique 2011-2017 (SDÉ 2011-2017), il est proposé d'accorder une contribution financière non récurrente aux organismes suivant :

- L'École de technologie supérieure (ÉTS)

L'ÉTS est le promoteur des *24 heures de l'innovation* , une compétition internationale qui réunit plus de 1 000 étudiants dans dix pays et cinq continents. Le concept est né à l'école de génie française ESTIA en 2007 et, depuis 2010, une édition québécoise est organisée et coordonnée par l'ÉTS. Le concours a comme objet l'étude d'enjeux de société ou la résolution de défis présentés par des entreprises et organismes. Composées de cinq à dix personnes, les équipes disposent de 24 heures pour trouver et approfondir une solution à un problème donné et réaliser une vidéo de deux minutes présentant leur idée. Des jurys locaux et internationaux désignent les lauréats.

La compétition est ouverte aux membres du public et a lieu deux fois par année, en novembre à l'ESTIA et en mai, à l'ÉTS. Depuis 2012, l'édition de mai se déroule dans le cadre de l'événement C2MTL. La prochaine compétition aura lieu les 27 et 28 mai 2014 dans le cadre de C2MTL.

- Le *Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée*

Pourvu d'intervenants multilingues, le *Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée (La Maisonnée)* offre des services d'aide à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration des nouveaux arrivants. *La Maisonnée* supporte l'intégration des immigrants au marché du travail, notamment par ses services d'aide à l'emploi. L'organisme fête en 2014 son 35ème anniversaire de fondation et, dans ce contexte, organise une soirée en l'honneur de sa clientèle et de ses partenaires qui se déroulera le 14 mai 2014. Cette soirée de reconnaissance et de réseautage rassemblera les représentants des milieux gouvernementaux et associatifs qui interviennent en matière d'intégration à l'emploi sur le territoire de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0753 - 29 mai 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées : jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Adopter la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

DESCRIPTION

Contribution de 1 500 \$ à l'ÉTS

En contrepartie du soutien financier reçu, l'ÉTS s'engage à offrir à la Ville :

- une visibilité promotionnelle sur l'ensemble des communications des *24 heures de l'innovation* ;
 - la possibilité de lancer deux défis aux participants; un des défis sera offert aux entreprises que la ville accompagne dans le « Parcours PME » qui se tient dans le cadre de l'événement C2MTL et l'autre touchera un enjeu spécifique "ville".
- Contribution de 3 000 \$ au *Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée*

La contribution doit être utilisée pour soutenir des activités tenues dans le cadre du 35ème anniversaire de l'organisme. En contrepartie, *La Maisonnée* s'engage à :

- apposer les logos et dénominations " Ville de Montréal - Diversité sociale " et " Ville de Montréal - Emploi Nexus "sur les cartons d'invitations, les bannières et le dépliant imprimés pour la soirée du 35ème ainsi que le communiqué de presse de l'organisme annonçant l'événement ;
- maintenir pour une durée de trois mois, sur le nouveau site Internet de l'organisme qui sera mis en ligne à la fin de mai 2014, ces mêmes logos et dénominations ;
- réserver une table pour 8 personnes au nom de la Ville de Montréal lors de la soirée du 14 mai 2014.

JUSTIFICATION

Contribution de 1 500 \$ à l'ÉTS

Les deux défis lancés par la Ville (un au nom de la Ville et un à offrir à une entreprise participante au *Parcours PME* dans le cadre de C2MTL) permettront de recueillir des solutions innovantes à des enjeux municipaux.

Aussi, Montréal aspire à continuer de rayonner au niveau international comme ville de savoir, de créativité et d'innovation. L'événement s'inscrit dans cette vision de la SDÉ 2011-2017 et vient renforcer diverses initiatives de la Ville, notamment l'appui qu'elle offre à C2MTL. De plus, la visibilité obtenue pour l'événement et l'utilisation des *24 heures de l'innovation* dans ses propres communications viendra renforcer l'image de la Ville en tant que métropole de créativité.

Finalement, cet événement permet à Montréal de contribuer à l'attraction de talents, notamment par la participation d'étudiants étrangers et le rayonnement international de l'événement.

- Contribution de 3 000 \$ à *Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée*

La Maisonnée est un collaborateur de longue date de la Direction de la diversité sociale (DDS) et, plus récemment, de la Direction de l'urbanisme et du développement économique (Emploi Nexus). Il est maintenant un partenaire important de l'équipe d'Emploi Nexus, un service de sensibilisation des entreprises des secteurs innovant à la main d'oeuvre issue de l'immigration offert par la Direction du développement économique. L'organisme, par l'intermédiaire de son service d'intégration en emploi :

- est présent à la table des experts dans le cadre de l'activité de co-développement ;
- prend en charge des entreprises référées par Emploi Nexus ;
- identifie, parmi sa clientèle, des professionnels issus de l'immigration correspondant aux profils recherchés par les entreprises participantes aux activités de réseautage ;
- participe à la rencontre annuelle Emploi Nexus - Organismes en employabilité de l'île de Montréal.

Ces activités contribuent à la réalisation de l'objectif de la SDÉ 2011-2017 relatif à la diminution du taux de chômage des immigrants récents.

Par ailleurs, la mission de *La Maisonnée*, un organisme qui oeuvre auprès de clientèles vulnérables, démunies et souvent isolées, rejoint les orientations de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville. Le vieillissement et l'appauvrissement de la population, ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants sont des préoccupations qui ont justifié la mise sur pied du projet « Les habitations partagées; jumelage intergénérationnel et interculturel ». Ce projet de cohabitation est basé sur des valeurs de solidarité, d'entraide et d'ouverture à la diversité, brisant l'isolement chez les personnes âgées et favorisant l'intégration des personnes immigrantes. La Ville soutient cette initiative qui s'intègre à la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) qui vise notamment à améliorer les conditions de vie des personnes âgées et favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Le soutien de la Ville de Montréal et sa présence aux activités de *La Maisonnée* se déroulant dans le cadre du 35ème anniversaire de l'organisme permettra de resserrer les liens de collaboration avec ce partenaire et de réaffirmer son appui aux initiatives favorisant l'inclusion des Montréalais d'origines diverses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution de 1 500 \$ à l'ÉTS

Cette contribution sera entièrement assumée par le budget régulier de la Division du développement économique et des initiatives stratégiques du Service de la mise en valeur du territoire.

Contribution antérieure:

No de résolution	Objet	Montant accordé (\$)	Budget global du projet (\$)	% du budget global
CM12 0519	Quartier de l'innovation	350 000	511 000	19,5

- Contribution de 3 000 \$ au *Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée*

Cette contribution sera assumée :

- pour 1 500 \$, par le budget régulier de la Direction de la diversité sociale;
- pour 1 500 \$, par le budget régulier de la Division du développement économique et des initiatives stratégiques du Service de la mise en valeur du territoire.

Contributions antérieures :

No de résolution	Objet	Montant accordé (\$)	Budget global du projet (\$)	% du budget global
CE14 0339	Programme Montréal interculturel 2014	7500	15 000	50
CE13 0878	Programme Montréal interculturel 2013	7 500	15 000	50
CE13 0753	Les habitations partagées	20 000	35 000	57
CE12 0870	Soutien aux initiatives communautaires	3 500	17 400	20
CE11 0639	Soutien aux initiatives communautaires	9 400	-	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier met en évidence le volet social de la politique de développement durable, notamment par le soutien à des mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contributions financières versées viendront appuyer des partenaires qui, par leurs initiatives dans leur domaine respectif, sont des contributeurs au développement économique et social de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication attendues des partenaires ont été précisées plus haut.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La soirée du 35ème anniversaire de *La Maisonnée* se déroulera le 14 mai 2014

- Les *24 heures de l'Innovation* se dérouleront les 27 et 28 mai 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Claire BRADET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BERTRAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-28

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division - Développement économique
et initiatives stratégiques



Dossier # : 1144251002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 M\$ à Maison d'Haïti, pour réaliser le projet de construction d'un immeuble, dans le cadre de la programmation 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction du Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. d'accorder un soutien financier de 2 000 000 \$, pour l'année 2014 et 2015, à Maison d'Haïti pour le redéploiement de ses services par la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble dans le cadre de la programmation 2013 — 2017 s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente de 175 M\$ entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-29 17:21

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1144251002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 M\$ à Maison d'Haïti, pour réaliser le projet de construction d'un immeuble, dans le cadre de la programmation 2013 - 2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$ / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie pour le développement de toutes les régions, le 20 février 2007. En vertu de cette entente, un montant de 140 millions \$ a été annoncé dans le Budget 2007-2008 du Québec afin de soutenir le développement de la Ville de Montréal selon les priorités de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. En mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé dans le Budget 2010-2011 qu'il prolongeait son appui au développement de Montréal pendant cinq années additionnelles soit de 2013/14 à 2017/18, en injectant 175 millions \$ en vue de poursuivre la réalisation de la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

L'organisme la Maison d'Haïti a sollicité la Ville de Montréal pour un soutien financier de 2 M\$ afin d'acheter un terrain et de construire un immeuble de deux étages, dans le cadre d'un projet estimé à 3,28 M\$, permettant de relocaliser ses activités d'éducation et d'intégration des familles immigrantes, ses locaux étant devenus inadéquats avec les années. Après analyse, il s'avère que ce projet de redéploiement est admissible au protocole d'entente de 175 M\$ au chapitre des retombées sociales puisqu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens - (Axe 3 de la stratégie — milieu de vie exceptionnel).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1131 du 4 juillet 2012

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement Imaginer-Réaliser Montréal 2025 / Mandater le Service des Finances pour gérer ce programme.

CG14 0225 du 1^{er} mai 2014

Approuver l'ajout du projet de redéploiement de Maison d'Haïti, dont les besoins sont

estimés à 2 M\$ pour la période 2014 — 2017, et son inscription à la programmation partielle des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

DESCRIPTION

La Maison d'Haïti, organisme à but non lucratif, se définit comme étant dédié à l'éducation et à l'intégration des personnes et des familles immigrantes ainsi qu'à la création et au développement de liens étroits avec la société d'accueil. L'organisme propose notamment des services de soutien à l'immigration, d'alphabétisation et de francisation, d'insertion professionnelle, de sécurité alimentaire, de travail de rue auprès des jeunes, de renforcement des compétences parentales et de lutte au décrochage scolaire. Les services rejoignent une population largement défavorisée, dont les besoins en intégration et en insertion demeurent immenses. Partenaire de la Ville de Montréal depuis plusieurs années, son rôle d'acteur incontournable a été indéniable lorsque Montréal a accueilli les personnes ressortissantes d'Haïti lors du séisme de 2010. L'organisme emploie 27 intervenants, 18 patrouilleurs, de nombreux stagiaires et mobilise annuellement près de 270 bénévoles. En 2013, ce sont 4 446 personnes, provenant de plusieurs arrondissements, qui ont bénéficié des activités et des services offerts.

Tenant compte de la détérioration des locaux actuels et afin de pallier un manque d'espace, la Maison d'Haïti a conclu une offre d'achat pour une partie d'un terrain de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) immédiatement à l'est de la bâtisse actuellement occupée par l'organisme et y projette la construction d'un immeuble sur deux étages dont la superficie totalise 9 500 pieds carrés. Le nouvel édifice sera situé à l'intersection de la 12^e avenue et de l'avenue Émile-Journault, en plein cœur du quartier St-Michel. L'objectif général du projet de redéploiement de la Maison d'Haïti est de répondre aux besoins pressants de sa clientèle actuelle et future ainsi que d'offrir à la communauté un espace et des locaux adéquats. Ce projet fait également suite à la forte croissance des besoins et de l'achalandage de la Maison d'Haïti.

En lien avec ce dossier, un premier sommaire (1144251003) a été présenté au conseil d'agglomération du 1^{er} mai 2014. Ce sommaire avait pour but d'approuver la programmation supplémentaire par l'ajout du projet du redéploiement de la Maison d'Haïti aux projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Le projet communautaire de la Maison d'Haïti est admissible au protocole d'entente de 175 M\$ au chapitre des retombées sociales, puisqu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens - (Axe 3 de la stratégie — milieu de vie exceptionnel).

JUSTIFICATION

Depuis quelques années, la Maison d'Haïti fait face à une fréquentation accrue avec les nouvelles vagues de personnes immigrantes s'installant dans le quartier, nécessitant une diversification des activités et des programmes offerts dans des locaux devenus exigus et vétustes. Déjà en 2010, le séisme survenu en Haïti a eu un effet considérable sur la Maison d'Haïti qui a dû se transformer en centre de crise multiservice pour répondre aux besoins urgents des familles du quartier directement touchées et accueillir les nouveaux arrivants rescapés du séisme. Beaucoup trop à l'étroit, pour accueillir toutes ses activités courantes, la Maison d'Haïti a dû déplacer temporairement plusieurs de ses activités dans des locaux prêtés par la Ville. Encore maintenant, l'organisme doit utiliser cinq autres lieux pour réaliser ses activités. Enfin, aucune rénovation majeure n'a été entreprise depuis 1986 et les carences concernent autant les installations sanitaires que les espaces de travail et d'accueil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Annexe 1 du projet de convention présente le montage financier du projet, dont le coût total est estimé à 3 276 632 \$ et dont les coûts et les sources de financement prévus se détaillent comme suit :

Coût du projet évalué par l'organisme	
Coûts	Montant
Achat du terrain et frais afférents	324 972 \$
Construction du bâtiment	2 232 500 \$
Honoraires professionnels (conception et surveillance)	357 200 \$
Permis et autres autorisations	25 000 \$
Frais incidents	30 000 \$
TPS & TVQ après ristourne	197 273 \$
Frais de financement intérimaire	92 094 \$
Frais financiers et d'intérêts (marges TPS / TVQ)	17 593 \$
Total	3 276 632\$

Montage financier	
Bailleur de fonds	Montant
Ville de Montréal (Via l'entente de 175 M\$)	2 000 000 \$
Maison d'Haïti	500 000 \$
Emprunt bancaire (hypothèque)	776 632 \$
Total	3 276 632 \$

Le projet de la Maison d'Haïti comporte l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment. Bien que l'achat de terrain ne soit pas une dépense admissible aux fins de l'entente de 175 M\$, ce projet demeure admissible au versement d'un soutien financier pour la partie portant sur la construction de l'immeuble et les frais accessoires. Les coûts de construction incluant notamment les honoraires professionnels sont estimés à plus de 2,5 M\$, permettant ainsi d'envisager le versement d'un soutien financier pouvant atteindre 2,0 M\$.

Comme mentionné à la section Description, le projet est admissible au protocole d'entente de 175 M\$ au chapitre des retombées sociales puisqu'il contribuera à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens — (Axe 3 de la stratégie — milieu de vie exceptionnel).

Le soutien financier non récurrent de 2 M\$ accordé à la Maison d'Haïti proviendra de ce protocole et est financé par le gouvernement du Québec via le Secrétariat à la région métropolitaine. Il est suggéré que le soutien financier qui était prévu pour le projet de l'Autoroute Bonaventure - Phase 1 soit réduit de 2 M\$ afin de financer le soutien financé recommandé pour la Maison d'Haïti. Cette opération nécessitera toutefois de réaffecter des budgets équivalents en PTI au projet de l'Autoroute Bonaventure.

L'organisme a été informé des inquiétudes émises par les professionnels de la Ville, touchant le plan d'affaires, notamment en ce qui concerne l'adéquation entre les besoins et la superficie prévue et l'estimation du coût au pi². L'organisme prendra ces éléments en considération et s'assurera de respecter le budget prévu ou d'ajuster, le cas échéant, ses besoins en espace, de même qu'en équipements. L'organisme tiendra également compte de toutes autres préoccupations, en regard des commentaires portant sur la nécessité d'évaluer correctement des éléments tels que la décontamination des sols, si nécessaire, et l'aménagement extérieur. Pour l'accompagner dans la réalisation des travaux, la Maison Haïti a choisi de s'associer avec la Société de développement Angus, entreprise d'économie sociale, déjà connue pour avoir travaillé notamment au projet de la Vitrine culturelle (2-22).

Tenant compte de l'ampleur du projet et de la complexité de sa réalisation, la Ville, par le biais des professionnels d'expertise des directions concernées, assurera un suivi rigoureux à toutes les phases du projet. Également, plusieurs articles de la convention entre la Ville et la Maison d'Haïti protègent l'investissement de la Ville, et sont clairs quant aux obligations de l'organisme :

- l'article 4.4 prévoit que l'organisme, avant même de débiter les travaux, doit transmettre à la Directrice une attestation établissant les détails du montage financier et la confirmation que le montage financier prévu au dossier est complet;
- l'article 4.5 oblige l'organisme à assumer tous les coûts du projet et le financement de tout dépassement des coûts requis pour l'achèvement des travaux étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme de 2M \$ qui est prévue;
- l'article 3 stipule que le versement du soutien financier se fera en quatre étapes, selon les conditions et les obligations liant l'organisme à la Ville quant à la réalisation et à l'état d'avancement à chacune des phases du projet de construction.
- l'article 4.14 concerne plus précisément les retombées au niveau social, en lien avec la mission de la Maison d'Haïti, qui font partie intégrante du projet de redéploiement de leurs services;
- enfin, l'article 6 prévoit que la Ville peut suspendre les versements et/ou résilier la convention si l'organisme refuse ou néglige de respecter les conditions et obligations auxquelles il est tenu.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet présenté participe à des objectifs sociaux du développement durable. Il va dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Via ce projet, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

En raison de l'ampleur du soutien accordé par la Ville, et en lien avec la Politique municipale de développement durable dans les édifices, l'organisme devrait viser une certification LEED. Compte tenu des possibilités financières limitées de la Maison d'Haïti comme organisme à but non-lucratif et de la nature des services qui seront offerts dans le nouvel édifice et, en lien avec d'autres bâtisses similaires de la Ville de Montréal, il nous apparaît que l'objectif de viser une certification LEED-Argent est satisfaisant. La construction devra également respecter les principes d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La situation actuelle de la Maison d'Haïti représente un frein à son développement, mais également un péril pour le bon fonctionnement de ses activités régulières et la qualité des services offerts à la population. De plus, la réalisation du projet ne se limite pas à la construction du nouvel emplacement; en s'intégrant au quartier St-Michel, cela participe également au changement et à l'amélioration de la qualité de vie des usagers et des résidents. Par le choix de l'emplacement, la Maison d'Haïti maintiendra son ancrage dans le milieu, facilitant également l'accessibilité pour les usagers. Ce projet contribuera à la mise en valeur des rues avoisinantes et s'insère naturellement dans une démarche de revitalisation soutenue par tous les acteurs institutionnels et communautaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un événement protocolaire devrait avoir lieu lors de l'achèvement des travaux. Les activités liées au projet respecteront le protocole de communication joint au projet de convention (Annexe 3).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 Présentation le 1er au conseil d'agglomération pour la modification de la programmation de l'entente de 175 M\$

Mai 2014 Présentation au comité exécutif

Mai 2014 Présentation au conseil municipal pour approbation

Printemps 2014 Mise en oeuvre du projet

Printemps 2015 Éléments intérieurs et finition

Septembre 2015 Livraison de l'immeuble et déménagement

Mars 2016 Sous réserve d'un défaut (article 6) fin du projet de convention entre les parties le 31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇAO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en affaires interculturelles

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-03-26



Dossier # : 1141643002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-29 17:21

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1141643002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0393 du 28 avril 2014

Accorder un soutien financier de 360 000 \$ à Sport et Loisir de l'Île de Montréal, pour l'année 2014, afin de distribuer les chèques aux organismes locaux, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles

CG13 0114 du 25 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir (Accessibilité universelle), conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives locales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG12 0286 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG12 0116 du 19 avril 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 250 000 \$, dont 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme accompagnement en loisir, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville, lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour l'année 2012

CG11 0171 du 19 mai 2011

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

DESCRIPTION

Le « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » s'inspire largement du cadre de gestion du programme provincial. Pour la région de Montréal, c'est l'organisme AlterGo qui est mandaté pour la coordination générale des deux programmes. Il est responsable du processus administratif pour l'acheminement des demandes, des outils pour la sélection et de la répartition budgétaire. L'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) est responsable du processus monétaire dont la distribution des chèques aux organisations pour les deux programmes.

Sport et Loisir de l'île de Montréal

Projet : « Accompagnement en loisir »

Le soutien financier de 50 000 \$ permettra d'effectuer le paiement d'accompagnateurs dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir, coordonné par AlterGo.

Montant demandé : 50 000 \$

Un dossier décisionnel antérieur (1141643001 - CM14 0393) a recommandé l'octroi d'un montant d'un soutien financier de 360 000 \$ à SLIM pour les organisations de la Ville de Montréal et celui d'un contrat de services professionnels d'une somme de 50 000 \$ à AlterGo, en fonction du *Programme montréalais d'accompagnement en loisir* et des *Règles administratives régionales 2014-2015 pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir* (en pièces jointes).

Le présent soutien financier de 50 000 \$ (Sommaire 114 1643 002) s'ajoute au montant de 410 000 \$ (Sommaire 114 1643 001 - CM14 0393) et respecte les mêmes règles d'attribution. La contribution de 50 000\$ permettra à SLIM d'émettre les chèques aux organisations de l'île de Montréal demandant les services d'accompagnateurs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, tel que recommandé par AlterGo.

C'est donc, un montant total de 460 000\$ qui sera octroyé au *Programme montréalais d'accompagnement en loisir* (accessibilité universelle) en deux sommaires décisionnels soit :

	SLIM	ALTERGO	TOTAL
1141643001 – CM14 0393 Niveau conseil municipal Provenance : Entièrement par la ville centrale, à même le budget de la DDS	360 000 \$ Pour les services d'accompagnateurs des organisations de la Ville de Montréal	50 000 \$ Pour la gestion du Programme	410 000 \$
1141643002 – présent dossier Niveau conseil d'agglomération Provenance : Entièrement par l'agglomération via l'entente MESS-Ville pour la compétence de lutte à la pauvreté	50 000 \$ Pour les services d'accompagnateurs des organisations de l'île de Montréal	N/A	50 000 \$

Le soutien financier de 360 000 \$ permettra à SLIM d'émettre les chèques aux organisations de la Ville de Montréal, tel que recommandé par AlterGo en fonction du Programme montréalais d'accompagnement en loisir et les règles administratives régionales, aux organismes locaux demandeurs de services d'accompagnateurs pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) est responsable du processus monétaire dont la distribution des chèques aux organisations pour les deux programmes. La

totalité de la contribution financière à SLIM est redistribuée à des organisations offrant des services d'accompagnement. Le rôle de l'organisme Sport et loisir de l'île-de-Montréal (SLIM) pour la Ville de Montréal est le même rôle que celui pour le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport, c'est-à-dire qu'il est mandaté pour émettre les chèques en fonction des critères des programmes (municipal et provincial) et des recommandations de l'organisme AlterGo, gestionnaire des demandes.

Au provincial, le Programme d'accompagnement en loisir est confié aux unités régionales de loisir et de sport (URLS). L'URLS est un organisme autonome de gestion, de concertation et d'harmonisation à l'échelle régionale, accrédité par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour répondre aux besoins des divers acteurs en loisir et en sport de sa région, dans le respect de ses particularités. À Montréal, l'URLS est le SLIM. Afin de faciliter le travail de tous et standardiser le processus de dépôt des demandes, les arrondissements de la Ville de Montréal ont recommandé de prendre le même mandataire que le Gouvernement du Québec soit le SLIM.

JUSTIFICATION

L'accompagnement en loisir permet aux personnes handicapées d'avoir accès aux activités en loisir. Après analyse des résultats antérieurs et du projet, la Direction de la diversité sociale recommande sa reconduction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent. Le budget alloué par l'Entente Ville-MESS est entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme au cours des dernières années pour le même projet se résume comme suit :

Organisme	Projet	Montant accordé		Montant recommandé 2014	Budget du projet	Soutien Ville % budget total projet
		2012	2013			
Sport et loisir de l'île de Montréal	« Accompagnement en loisir »	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	800 339 \$	6 %

Les crédits sont réservés par la demande d'achat 329564.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action en accessibilité universelle 2012 - 2014 de la Ville de Montréal est un des divers outils municipaux de planification ou d'intervention mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 13 (aménager des quartiers durables) et de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accompagnement en loisir permet de répondre à un grand besoin des personnes avec des limitations fonctionnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour l'accompagnement en loisir, il n'y a pas de communication prévue. Les chèques octroyés pour l'accompagnement en loisir sont envoyés directement aux directeurs CSLDS de chacun des arrondissements et des villes liées afin qu'ils puissent effectuer la remise des soutiens financiers aux organismes et effectuer les opérations de communication localement. Advenant une activité de communication corporative, les communications suivront selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2014 Présentation au comité exécutif

Mai 2014 Présentation pour approbation au Conseil d'agglomération

Juin 2014 Mise en oeuvre du projet, le cas échéant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2014-04-07



Dossier # : 1140679002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 22e édition de Divers/Cité du 28 juillet au 3 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'approuver un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 22e édition de Divers/Cité du 28 juillet au 3 août 2014;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2014-04-25 15:13
------------------	------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc. pour la réalisation de la 22e édition de Divers/Cité du 28 juillet au 3 août 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Divers/Cité Montréal 94 inc. est un organisme à but non lucratif fondé en 1994. Il a organisé les premières Célébrations de la fierté LGBT de Montréal en 1993. Depuis 2006, le festival est consacré uniquement à la musique, aux arts et à la culture. La réalisation de la 22e édition de l'événement aura lieu du 28 juillet au 3 août 2014. Pour une troisième année consécutive, le volet extérieur se réalisera essentiellement sur le territoire de la Société du Vieux-Port de Montréal. Il y aura également un volet au parc Lafontaine. Le volet intérieur se réalisera dans plusieurs salles situées dans le Village.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0700 - Le 22 mai 2013 - Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc;

- CE12 0308 - Le 7 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 30 000\$ à Divers/Cité Montréal 94 inc.

DESCRIPTION

Divers/Cité est un festival dit *alternatif* . Le promoteur est reconnu pour la qualité de sa programmation, son accueil, son aménagement de site et son professionnalisme. Il concentre ses efforts à la présentation d'un événement artistique qui met en évidence la richesse de la diversité, le métissage culturel et l'importance de la différence. Il s'adresse principalement à la communauté gaie et lesbienne. Les prestations de danse moderne et urbaine qui accompagnent les DJ, les spectacles variés, les costumes flamboyants, tant sur scène que dans l'assistance, sont des éléments qui le différencient de la majeure partie des prestations de musique techno d'autres festivals extérieurs. De plus, l'organisme a développé une expertise quant au contrôle de l'amplification sonore qui a eu pour conséquence de réduire les impacts sur le voisinage.

En 2014, le promoteur ajoutera deux jours d'activités, hors site du Vieux-Port, pour que l'événement ait une durée de sept jours consécutifs. De plus, il ajoute une nouvelle aire d'activité au Vieux-Port (îlot Bonsecours) permettant ainsi la création d'un espace

d'exposition, de pique-nique et de détente. Il investira notamment dans le mobilier pour le confort des festivaliers et dans un plan lumière avec la thématique marine. C'est ainsi que le quai Jacques-Cartier se transformera en immense embarcation avec un équipage marin à bord accueillant les festivaliers. Chaque année, le promoteur réussit à présenter une programmation éclectique : *beach party*, spectacles de personification (*drag queen*), spectacles musicaux avec des artistes locaux et internationaux, une projection de film, théâtre de variétés, etc.

Depuis 2013, le volet réalisé au Vieux-Port est tarifé, sauf pour les moins de 16 ans, les plus de 65 ans et pour les festivaliers se présentant à la première heure de l'événement chaque jour. La tarification est de 20 \$ par jour ou 30 \$ pour un accès les quatre jours. Quant aux événements en salles, les tarifs varient de 10 \$ à 60 \$. Le volet réalisé au parc Lafontaine est gratuit.

Divers/Cité Montréal 94 inc. est membre des groupes suivants : Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), Festivals et événements Québec, Tourisme Montréal, International Festival & Events Association, Collectif de Festivals montréalais (Montréal Festimania), Gay Travel Canada et la Chambre de Commerce gaie du Québec.

JUSTIFICATION

Depuis maintenant 21 ans, Divers/Cité met en évidence la richesse de la diversité, le métissage culturel et l'importance de la différence à Montréal. Reconnu sur la scène internationale, il participe au rayonnement de Montréal comme métropole ouverte, tolérante et inclusive. Divers/Cité attire de nombreux touristes. En 2013, 23 % des visiteurs de l'événement provenaient de plus de 40km de Montréal, dont 23% à l'extérieur du Québec. Le promoteur a réalisé pendant de nombreuses années l'événement sur la place Émilie-Gamelin. Compte tenu de son déploiement et de sa programmation élargie, la place Émilie-Gamelin ne pouvait plus accueillir l'événement. Depuis 2012, l'événement se réalise sur le territoire de la Société du Vieux-Port de Montréal. Depuis ce temps, la Ville n'accorde plus de soutien technique à l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'organisme Divers/Cité Montréal 94 inc. Cette somme représente un peu moins de 1,52 % du budget total de l'organisme pour réaliser l'événement.

2013	2012	2011	2010
30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
1,7%	1,7 %	1,6 %	1,7 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. De plus, cet événement renforce les actions en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

Le volet extérieur de l'événement est en partie gratuit. L'organisme travaille sur l'établissement d'une politique de développement durable. En 2013, l'organisme a récupéré 3 461 kg de résidus sur le site, soit un taux de récupération de 57%.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Divers/Cité est l'un des événements majeurs représentant la communauté gaie et lesbienne de Montréal. Il génère des retombées culturelles, socio-économiques et récréo-touristiques

importantes. Il participe au rayonnement de Montréal comme métropole ouverte, tolérante et inclusive. Une étude des retombées économiques sera effectuée en 2014.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué et conférence de presse.
Ouverture officielle en présence de dignitaires et média.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'événement.

- Bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-11

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements



Dossier # : 1144501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m ² . N/Réf. : 31H12-005-0528-05

Il est recommandé :

- d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Signé par Sylvie DESJARDINS **Le** 2014-04-22 10:42

Signataire :

Sylvie DESJARDINS

Chef de division
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m ² . N/Réf. : 31H12-005-0528-05

CONTENU

CONTEXTE

Une promesse d'échange d'immeubles, par lequel la Ville cède à Mme Georgia Nikoloulia (le « citoyen ») le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, d'une superficie de 24,2 m² en échange duquel Mme Georgia Nikoloulia cède à la Ville le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, d'une superficie de 9 m², a été signée le 20 janvier 2013. Cet échange permettra de régulariser les limites de la propriété du citoyen, sise au 11951 à 11953, rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

À cet effet, la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») souhaite, en collaboration avec l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et les services concernés, exclure de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ce sommaire décisionnel s'inscrit comme une étape complémentaire au sommaire n° 1144501003 dont l'objet est : « Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m². »

Le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), sommaire n° 1144501003, sera présenté au conseil d'agglomération le 29 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à faire adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

JUSTIFICATION

Afin que le règlement puisse entrer en vigueur, une résolution du conseil municipal manifestant son accord est requise conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* (chapitre E-20.001).

Comme cette résolution permettra l'entrée en vigueur du règlement, elle est nécessaire dans le processus permettant de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec qui sera éventuellement vendu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terrain concerné par la présente exclusion n'a pas de valeur écologique et se situe à l'extérieur de la zone de conservation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après l'approbation du conseil d'agglomération du sommaire n° 1144501003, le dossier devra être soumis au MAMROT pour approbation du ministre. Par la suite, un nouveau sommaire décisionnel sera présenté pour l'approbation du projet d'acte d'échange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction du bureau d'arrondissement (Suzanne CORBEIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-04

Sylvie DESJARDINS
Chef de division



Dossier # : 1140662003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick.

De demander au conseil municipal d'autoriser l'émission d'une attestation de non-objection à la délivrance des autorisations requises par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en vue de la construction d'infrastructures souterraines (égouts) dans le cadre du projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick;
Et de mandater le greffier à émettre cette autorisation de non-objection.

Signé par Erick SANTANA **Le** 2014-03-27 09:38

Signataire :

Erick SANTANA

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140662003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour la construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet de construction du bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment commercial au 3828, rue St-Patrick, un égout pluvial de 300 mm de diamètre ainsi qu'un bassin de rétention sont prévus afin d'assurer le drainage sur le lot en question. L'entreprise CMS entrepreneurs généraux inc. doit obtenir toutes les autorisations requises du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avant le début des travaux. Une demande en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être accompagnée d'une attestation du greffier confirmant la non-objection des instances municipales à l'émission du certificat d'autorisation conformément au point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 13 22 0384, 3 septembre 2013: Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 3828, rue St-Patrick (dossier 1133459017)

CA 13 22 0105, 25 mars 2013: Appel de décision - Comité de démolition - 3828, rue St-Patrick

DESCRIPTION

Les travaux consistent à construire un bâtiment commercial qui abritera les bureaux administratifs, les services d'opération et d'ingénierie, ainsi que les ateliers mécaniques et les locaux techniques requis pour le fonctionnement de l'entreprise CMS entrepreneurs généraux inc.. Ce projet en est un de remplacement suite à la démolition prévue du bâtiment existant situé au 1475, avenue Gladstone et acquis par le Ministère des Transports du Québec pour la réalisation du nouvel échangeur Turcot.

L'égout et le bassin de rétention à construire sont situés en propriété privée et leur construction ainsi que leur entretien ultérieur sont de la responsabilité du propriétaire.

L'arrondissement du Sud-Ouest n'a pas d'objection à la réalisation de ce projet et recommande l'émission de la dite attestation au demandeur : CMS entrepreneurs généraux inc.

JUSTIFICATION

Le projet est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement étant donné que le lot est situé dans une zone industrielle selon le zonage municipal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les allées de circulation seront en béton de type BCR.
Les espaces de stationnement seront en pavés perméables.
Les surfaces de toiture seront en membrane de couleur blanche.
Un bassin de pierre nette sera localisé en cour arrière pour récupérer et gérer les eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Pascale TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences (Hervé LOGÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-19

Stéphane CARON
Ingenieur, Chef de division

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1142344001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections _du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	1 -d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires joint au sommaire décisionnel; 2 -de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération;

Il est recommandé :

- d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les quatre postes du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires joint au dossier décisionnel;
- de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-30 11:22

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1142344001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	1 -d'autoriser une demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier le mode de votation pour combler les quatre membres du conseil d'administration représentant l'industrie du taxi et autres objets précisés au projet de lettres patentes supplémentaires joint au sommaire décisionnel; 2 -de mandater le greffier pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération;

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a mené à l'automne 2011, par l'entremise de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures, un examen public du dossier de l'industrie du taxi à Montréal. Cet examen a conduit à l'adoption par le conseil d'agglomération de la résolution CG11 0345 en date du 27 octobre 2011 par laquelle le conseil faisait siennes l'ensemble des réponses du comité exécutif aux recommandations des commissions. L'une de ces recommandations portait sur l'opportunité de revoir la gouvernance du Bureau du taxi et du remorquage de la Ville pour en faire une société distincte de type paramunicipale. Les lettres patentes de la nouvelle société paramunicipale constituée sous le nom du « Bureau du taxi de Montréal » ont été délivrées le 28 novembre 2012, le tout conformément aux articles 220.1 et suivants de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* .

Ces dispositions prévoient la création d'un conseil d'administration de 11 membres composé de 3 élus choisis parmi les membres du conseil de la ville, de 3 personnes représentant les clientèles du transport par taxi, d'une personne représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal et de 4 personnes représentant respectivement les chauffeurs de taxi et de limousine, les propriétaires de taxi, les propriétaires de limousine et les intermédiaires en services de transport.

Les membres du conseil d'administration de la société, autres que ceux représentant l'industrie, sont nommés par la Ville. Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres nommés par la Ville. Les autres membres du conseil d'administration représentant l'industrie sont élus par leurs pairs.

Conformément à l'article 5 des lettres patentes, l'élection des 4 représentants de l'industrie du taxi est sous la responsabilité du greffier de la Ville de Montréal qui agit comme président d'élection et établit la procédure de mise en candidature et de vote. Cet article précise toutefois que le mode de votation est par la poste.

L'élection du printemps 2013 a comblé 4 postes pour autant de catégories d'électeurs différentes (plus de 10 000 chauffeurs de taxi et de limousine, environ 4 000 propriétaires de taxi, quelque 160 propriétaires de limousine et une quinzaine d'intermédiaires en services de transport).

La durée du mandat des membres du conseil d'administration ayant été fixée par la loi à deux ans, une nouvelle élection devra être tenue par le greffier au printemps 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0715 du 22 mai 2013 - Désignation des membres non élus du conseil d'administration.

CE13 0079 du 23 janvier 2013 - Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale « Bureau de taxi de Montréal »

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 - 27 octobre 2011- Adopter l'ensemble des réponses aux 20 recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures suite à l'examen public sur l'industrie du taxi.

DESCRIPTION

Dans le cadre des discussions préparatoires à la constitution du nouvel organisme au cours de 2012, le Bureau du taxi et du remorquage a opté pour un mode de votation par la poste et ce, compte tenu des horaires de travail atypiques des travailleurs de l'industrie du taxi. Ce choix nous apparaissait, à l'époque, fort logique.

C'est en conformité des balises fixées par les lettres patentes que les procédures pour l'élection du 24 mai 2013 ont été élaborées et établies. Le vote par correspondance requérant l'établissement d'un certain nombre de mesures de contrôle pour assurer l'intégrité du vote, le greffier s'est largement inspiré des règles édictées par le législateur provincial en la matière. Il est à noter que ce mode de votation a été offert et utilisé par les électeurs non domiciliés lors de l'élection générale de la Ville de Montréal en 2009.

Au terme de la première expérience électorale, le greffier arrive à la conclusion que ce mode de votation n'est pas le plus optimal pour les membres de l'industrie du taxi. Le vote par la poste a comme grand avantage d'éviter à l'électeur de se déplacer. Toutefois, il entraîne une certaine lourdeur administrative pour garantir l'intégrité du processus (l'électeur doit notamment fournir une photocopie d'une pièce d'identité et de son permis).

Il est vrai que les gens de l'industrie du taxi ont des horaires très variables. Ceci dit, ces personnes sont très mobiles et aiment beaucoup le contact des gens. Ainsi, plusieurs d'entre eux ont préféré se déplacer pour remettre en mains propres leur trousse de votation et discuter avec le personnel du Bureau des élections pour s'assurer qu'ils avaient

justement l'ensemble des documents requis. Dans certains cas, le personnel a même aidé les personnes à faire les photocopies manquantes.

Plusieurs électeurs ont mal lu les directives et ont transmis leur bulletin de vote de façon incomplète. C'est ainsi que le Bureau des élections a décidé de produire du matériel pédagogique supplémentaire. Cependant, tous n'ont pas accès à des espaces de bureau avec photocopieur. Un nombre non négligeable de votes n'ont pu être comptabilisés en raison d'erreurs trop importantes de procédure.

Par ailleurs, bien que beaucoup d'énergie a été déployée pour publiciser l'élection, il est impossible de se déclarer satisfait des taux de participation de l'ordre de 12,95% (chauffeurs) et de 22,33% (propriétaires de taxi).

C'est pourquoi le greffier estime qu'un vote traditionnel (bureau de vote physique) tenu dans un ou plusieurs endroit(s) facile(s) d'accès et connu(s) de tous (espace dans les locaux actuels du Bureau du taxi, par exemple), avec des heures d'ouverture élargies (i.e. matin, après-midi et soir) sur deux jours, serait plus approprié dans les circonstances.

JUSTIFICATION

À l'issue de l'élection de mai 2013, le greffier a déposé au Bureau du taxi de Montréal son bilan et fait des recommandations pour que soit modifié le mode de votation, de façon à faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs de l'industrie du taxi. Le conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal a approuvé cette recommandation par résolution lors de son assemblée du 11 mars 2014 (en pièce jointe).

Pour modifier le mode de votation, un amendement aux lettres patentes de l'organisme est requis. Le présent dossier vise donc à autoriser le greffier à déposer la demande relative à l'octroi de lettres patentes supplémentaires permettant le recours au mode traditionnel de votation. En vertu de l'article 224 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, le gouvernement peut délivrer des lettres patentes supplémentaires afin de modifier le mode de votation. Vous trouverez en pièces jointes la requête adressée au Lieutenant-gouverneur et le projet de lettres patentes supplémentaires rédigées par le Service des affaires juridiques.

Il serait opportun par la même occasion de retirer toute référence à l'envoi postal des avis publics, pour donner une marge de manoeuvre plus grande au greffier et lui permettre d'utiliser dans le futur d'autres modes de transmission en lien avec les avancées technologiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Précisons que ce mode de votation n'entraînera pas des coûts supplémentaires par rapport au vote par la poste. Par ailleurs, l'augmentation du tarif postal décrété par Postes Canada en date du 31 mars 2014 augmentera considérablement les coûts de l'élection si le mode de votation par la poste est maintenu. En vertu du protocole d'entente entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville, le coût de l'élection est à la charge de la Ville. En 2013, le budget pour la tenue de l'élection était de 180 000 \$ et s'est soldé par un surplus de 30 108 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le greffier souhaite par cet amendement aux lettres patentes faciliter le vote des électeurs de l'industrie du taxi et augmenter leur taux de participation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt auprès du MAMROT d'une requête pour l'obtention de lettres patentes supplémentaires.

Approbation des prévisions budgétaires et des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de l'élection 2015 au Bureau de taxi de Montréal (automne 2014)

Tenue de l'élection au Bureau du taxi de Montréal le 28 mai 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Bureau du taxi de Montréal , Direction générale (Benoît JUGAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie AUBIN
Cadre sur mandat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-25

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions



Dossier # : 1140843007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-04-29 10:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843007

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 10 et 11 avril 2014, à Gatineau, dans le cadre de la tournée des régions du Québec - Montant : 262,14 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Devant l'importance pour le monde municipal de se concerter et de parler d'une même voix, le maire de Montréal a décidé d'entreprendre une tournée annuelle dans les régions du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Montréal est le poumon économique du Québec, mais une condition essentielle de notre prospérité est de pouvoir compter sur des régions fortes et ces dernières ont aussi besoin d'une métropole dynamique pour se développer, d'où l'importance pour le monde municipal de se concerter en vue de développer des partenariats durables.

JUSTIFICATION

La présence du maire de Montréal sur la scène régionale sonne le départ d'un nouveau rapport entre Montréal et les régions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entretenir des liens avec toutes les régions du Québec en vue de développer des partenariats économiques, politiques et culturels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-17

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus



Dossier # : 1140942005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$.

1. D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-04-30 10:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140942005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, au Centre des congrès Lac Lemay, à Gatineau, afin d'assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ) qui auront lieu du 21 au 24 mai 2014 - Montant estimé à 5 512,06 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Fondée en 1919, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) représente 300 municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Ses membres comptent plus de 6 millions de citoyennes et de citoyens et représentent 80 % du territoire.

L'équipe de l'UMQ travaille au quotidien pour :

- représenter les intérêts de ses membres auprès des gouvernements;
- offrir un éventail croissant de services et privilèges commerciaux;
- s'assurer que ses membres soient les mieux informés du monde municipal via ses publications, activités et formations.

La structure de l'UMQ regroupe ses membres en 5 caucus d'affinité.

La Ville est membre de l'UMQ depuis 2013 et 3 élus siègent au conseil d'administration et 2 au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0581 - 8 mai 2013 - Autoriser une dépense totale de 7 203,18 \$, taxes incluses, représentant l'achat de sept billets au coût de 895 \$ chacun, relative à la participation d'une délégation d'élus qui représentera la Ville de Montréal dans le cadre de la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui se tiendra les 9, 10 et 11 mai 2013 à Montréal.

DESCRIPTION

Les Assises annuelles de l'UMQ, sont le grand rassemblement des élus municipaux de toutes les régions du Québec et l'occasion idéale de renforcer les liens entre Montréal, les grandes villes et toutes les régions du Québec. Les Assises permettent aux élus non seulement de participer à des activités de perfectionnement, des ateliers politiques, des cliniques

techniques, des conférences ainsi qu'à des forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualités municipales, mais, de plus, elles favoriseront le développement de réseautage avec les principaux intervenants du milieu municipal qui seront présents. En effet, quelque 1 500 délégués provenant de toutes les régions du Québec y sont attendus. Cette année, les 93e Assises annuelles se tiendront du 21 au 24 mai prochain au Centre des congrès Hilton Lac Leamy, à Gatineau, sous le thème *Maintenant !* Le premier ministre, les chefs de partis et le ministre des Affaires municipales sont également attendus.

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense pour les déplacements MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Lionel Perez, membre du comité exécutif, et de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, à Gatineau, afin de participer aux multiples réunions, ateliers, événements, caucus et cliniques des Assises annuelles.

JUSTIFICATION

En tant que membres du conseil d'administration de l'UMQ, la participation de MM. Coderre et Perez ainsi que celle de Mme Samson est requise. M. Coderre présidera le caucus des municipalités de la métropole à son assemblée générale du 24 mai, où sont conviés les élus des 82 municipalités de la CMM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus - Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement - Non-admissible à la loi 90. Eng.gestion: 140430elus Denis Coderre (\$ 768.00), Lionel Perez (\$ 819.90) et Anie Samson (\$ 802.60)	2390,50 \$
2101-0010000-100248-01101-53801-014023-0000-000000-000000-00000-00000 Activité de fonctionnement - Général-Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus-Conseil et soutien aux instances politiques - Publicité,commun et frais de représentation- participation à un congrès Eng.gestion: 140430elus Denis Coderre (\$ 1040.52), Lionel Perez (\$ 1040.52) et Anie Samson (\$ 1040.52)	3121,56 \$
Total des dépenses	5512,06 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Denis DOLBEC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-29

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du
greffe (ce)



Dossier # : 1140843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement à New York, du 12 au 15 avril 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement à New York, du 12 au 15 avril 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2014-05-02 08:04

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843008

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement à New York, du 12 au 15 avril 2014, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission économique - Montant : 2 143,06 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal souhaite relever le niveau d'ambition de la métropole et attirer davantage d'investissements étrangers, d'organisations internationales et de travailleurs étrangers qualifiés.
 Mission à caractère stratégique pour le rayonnement et l'économie de la métropole, la Ville de Montréal, en collaboration avec Montréal International, a fait la promotion des atouts et des forces de notre ville à New York auprès d'investisseurs étrangers, d'organisations internationales, de leaders politiques et d'affaires, de représentants diplomatiques, de travailleurs qualifiés, ainsi que d'influenceurs, tels les médias et les conseillers en localisation de sites (site locators). Le maire de Montréal et Mme Dominique Anglade, PDG de Montréal International, étaient les principaux ambassadeurs de cette mission qui a également permis d'explorer diverses facettes de l'administration municipale new-yorkaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'événement principal de la mission a consisté en une activité avec un groupe d'investisseurs américains et des représentants d'organisations internationales basées à New York.
 D'autres rencontres individuelles ont eu lieu avec des investisseurs américains, ainsi que des rencontres politiques avec des représentants de l'ONU, le consul général du Canada, la déléguée générale du Québec, des représentants de l'administration publique de la Ville de NYC, tel que NYC Digital, le commissaire au Department of Investigation de NYC. Un événement d'importance s'est également tenu à la Chambre de commerce de Manhattan.

JUSTIFICATION

La métropole est bien positionnée dans des secteurs ciblés tels que les TIC, l'aéronautique, les industries créatives, les organisations internationales, etc. Cette mission a permis de renforcer et consolider ce positionnement parmi ces secteurs et d'attirer davantage d'investissements étrangers, d'organisations internationales et de travailleurs stratégiques à Montréal. Notons également que les rencontres qui se sont tenues avec NYC Digital et le

Department of Investigation de NYC ont permis un partage de connaissances et d'expertises entre les administrations des deux villes, dans le contexte de la création du nouveau bureau de la ville intelligente et du bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-00000	2 143,06 \$
Activité de fonctionnement - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus - Conseil et soutien aux instances politiques- Frais de déplacement et d'hébergement - Non-admissible à la loi 90.	
Eng. gestion : 140430DC- Denis Coderre	
Total des dépenses	2 143,06 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faire rayonner Montréal. D'ailleurs, plusieurs des interventions du maire de Montréal à New York avaient pour objectif de promouvoir la ville en tant que destination de choix pour y faire des affaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-05-01

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514-872-3007

Approuvé le : 2014-05-01



Dossier # : 1140679008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 15 mai au 28 juin 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 5e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-25 15:21

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 15 mai au 28 juin 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la 5e partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0657 - 23 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 4e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 0484** - 2 avril 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 3e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0301**- 5 mars 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 2e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 0152**- 5 février 2014 - approuver la programmation d'événements publics 2014 - 1ère partie / Autoriser l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 16 mai au 28 juin 2014. Ces événements sont :

- Fan Jam;
- Course au flambeau;
- Vivre ensemble;
- Festival Chromatic;
- Le Grand Défi au Secondaire;
- Faites marcher votre foie;
- Journée d'activité SPVM;
- Départ Montréal New-York;

- 3e Festival international Capoeira baiana;
- Démonstration d'une Garde d'honneur;
- Spirit walk;
- Practise what you preach - 5k Walk/run;
- Marche pour Jésus.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.

- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

Le : 2014-04-23

CE : 30.008

2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143838004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc., CG12 0079;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par François SIM MASSÉ **Le** 2014-04-29 11:00

Signataire :

François SIM MASSÉ

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143838004

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 061 249,26 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 2 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a octroyé un contrat pour la fourniture de 35 camions autopompes au rythme de 7 par année pendant 5 ans, le but étant de maintenir à niveau la flotte de véhicules du SIM. À cet effet, l'acquisition annuelle de 7 autopompes permettra au SIM d'atteindre en 2020 la norme de 15 ans d'âges pour les véhicules de première ligne et de remplacement.

Les trois premières commandes sur cinq ans ont déjà été octroyées, soit les années 2012, 2013 et 2014. La présente commande vise à faire le devancement de 2 camions autopompes de 2015 en 2014, afin de permettre au SIM de maintenir la flotte de véhicules de réserve associée à des réparations majeures découvertes sur nos véhicules actuels en service.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0348 - 29 août 2013

Modifier la clause du taux de change de l'entente-cadre 740593 pour l'acquisition de 7 camions autopompes, pour l'année 2014 et procéder à l'ajustement du bon de commande 864518.

CG13 0180 – 30 mai 2013

Autoriser une dépense de 3 644 027.08\$, taxes incluses, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la ville de Montréal et Maxi-Métal Inc. (CG12 0079)

CG12 0079 - 22 mars 2012

Conclure avec Maxi-Métal inc, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 35 camions autopompes ainsi que des accessoires requis pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 11-11601 - (6 soumissionnaires - 4 conformes). Autoriser une dépense de 3 885 495.28 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 7 camions autopompes.

CE11 1179 - 10 août 2011

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de 35 camions autopompes, à une fréquence de 7 par année, pour les 5 prochaines années 2012-2016, selon le devis 34712A11.

CG08 0272 - 28 mai 2008

Émettre un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, conformément aux recommandations de la Commission de la sécurité publique, incluant notamment le rapport de consultation, le plan de mise en œuvre et les prévisions budgétaires, lequel projet doit être soumis au ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) en vue d'obtenir l'attestation de conformité permettant de procéder à l'adoption et à la mise en œuvre dudit schéma.

CG06 0473 - 30 novembre 2006

Projet d'entente-cadre pour la fourniture sur demande de camions échelles (30), camions autopompes (40) et des équipements et accessoires requis pour le combat d'incendie, d'une durée de 5 ans à Emergency One pour un montant total approximatif de 53 360 869.04\$ - appel d'offres public 06-10167 (6 soum).

CE05 0476 - 16 mars 2005

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de camions autopompes, de camions échelles, d'équipements spécialisés et d'accessoires pour les trois prochaines années avec une option de deux années subséquentes.

DESCRIPTION

Les véhicules d'incendie de type autopompe seront affectés aux casernes et répondront aux interventions d'urgence de tout type, incluant les appels médicaux de type premiers répondants sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Ces véhicules de type autopompe sont de modèle compact, dans le but que ces derniers soient mieux adaptés à la nouvelle réalité des 70 000 appels de type premiers répondants, et ce, pour permettre de réduire les coûts d'entretien, avec des véhicules moins lourds et également d'améliorer le temps de réponse avec des véhicules plus facilement manœuvrable dans des rues parfois étroites.

JUSTIFICATION

Le SIM est dans l'obligation de faire le devancement de l'achat de 2 autopompes afin de nous permettre d'effectuer des réparations majeures sur plusieurs de ceux-ci. Les réparations qui seront effectuées auront comme impact une diminution de la disponibilité de la flotte de véhicule de réserve pour plusieurs mois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Les crédits requis pour l'acquisition de 2 camions autopompes pour l'année 2014 (devancement de l'année 2015) seront disponibles au programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 à même le programme de remplacement de véhicules de sécurité

incendie, pour une dépense totale de 1 061 249.26 \$, incluant des contingences de 123 743.11 \$.

Contingences

Des contingences de 123 743.11 \$ sont prévues dont 73 207.43 \$ afin de faire face aux modifications non prévues suite à la rencontre de préfabrication et de 50 535.68 \$ pour ajuster les prix en fonction de la variation du taux de change. Cet ajustement des prix sera appliqué advenant une variation de plus de 2 % par rapport au taux de change de référence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces camions permettront de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990, et ceci, en ayant des moteurs :

- Moins puissants dû au modèle d'autopompe compact. Ces moteurs seront plus écologiques dans la consommation de carburant;
- Munis d'une technologie à l'urée qui diminue encore plus les émissions de gaz nocif pour l'environnement;
- Munis de filtre qui empêche l'émission dans l'environnement de particules solides nocives liées aux gaz d'échappement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer une fiabilité des équipements;

- Assurer le maintien d'un niveau de service aux citoyens de l'agglomération de Montréal;
- Réduire les coûts d'entretien;
- Réduire les temps d'immobilisation des véhicules;
- Maintenir la flotte de véhicules de remplacement à un niveau rationnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Obtention de l'autorisation de dépense en juin 2014;

- Émission du bon de commande en juin 2014;
- Inspection chez le manufacturier avant la livraison en décembre 2014;
- Livraison à la mi-décembre 2014 au SIM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Nadine GIRARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel ROBERT
Chef aux operations

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MIREAULT
Chef de division

Le : 2014-04-28



Dossier # : 1143152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. »;

Signé par Claire VASSART **Le** 2014-05-07 16:31

Signataire :

Claire VASSART

Directrice d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1143152001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$, en provenance du PTI de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève vers le PTI du Service de l'eau, dans le cadre de l'octroi du contrat pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

CONTENU**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire au montant de 200,000 \$ de l'arrondissement vers le Service de l'eau. Le contrat de construction destiné à la firme « ZS Travaux et Gérance inc. » est octroyé selon les règles de délégation par l'arrondissement.

Afin de respecter les exigences administratives de virements budgétaires entre unités au PTI, une approbation du comité exécutif est requise. ».

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève LAVALLÉE
Chef de section

IDENTIFICATION

Dossier # :1143152001

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à "ZS Travaux et Gérance inc.", pour la construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire dans la place Denis. Arrondissement: L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. Dépense totale de 221,722.54\$ (contrat 199,630.52\$ + incidences: 22,092.02\$) taxes incluses. Appel d'offres public #2013-028 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du 4, 6 et 10 Place Denis ont demandé à la ville de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.

Les propriétés du 12, 14 et 16 sont desservies par des infrastructures construites en 1998. Une conduite de 100 mm a été installée à l'époque et suivant la directive du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs "MDDEFP", le prolongement de cette dernière est impossible. En effet, selon la directive numéro 001 " captage et distribution de l'eau" dudit ministère, le diamètre minimal d'une conduite d'aqueduc assurant une protection d'incendie doit être d'un moins 150 mm de diamètre.

L'arrondissement est d'accord pour remplacer la conduite et à se conformer à la directive du MDDEFP. Cette portion des travaux sera imputée à l'ensemble de l'arrondissement. La prolongation sera assumée par les riverains du 4 au 10, Place Denis sous forme d'amélioration locale.

Étapes faisant l'objet du présent dossier	Coût	Date de début	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Construction et le prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la place Denis 	199 630,52 \$	1er juin 2014	30 juin 2014

L'appel d'offres a été publié du 8 novembre 2013 au 28 novembre 2013. La soumission est

valide pendant les 210 jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 20 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0750 - 20 août 2012 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (1123890010)

CE13 0123 - 6 février 2013 - Accorder un contrat à Cima + pour les services professionnels concernant la réalisation de plans, devis, documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence des travaux pour le projet de reconstruction et prolongement de l'aqueduc et de l'égout sanitaire de la Place Denis, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 20 695,50 \$ taxes incluses - Appel d'offres #2012-028 - 2 soumissionnaires. (1123152019)

CM14 0057 - 27 janvier 2014 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (12-031) (1133890023).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en :

- la désaffectation d'une conduite existante d'aqueduc de 100mm sur environ 60 mètres ;
- la construction d'une conduite d'aqueduc de 150 mm sur environ 105 mètres, incluant vannes et une borne d'incendie ;
- la construction d'une conduite d'égout sanitaire de 250 mm sur environ 50 mètres ;
- la pose de 6 entrées de services d'aqueduc en cuivre K-mou 19mm ;
- la pose de 3 entrées de services d'égout sanitaire 125mm ;
- la réfection de la chaussée (fondation et pavage) sur environ 750 m².

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 18 148,23 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Un montant de 22,092.02\$ (taxes incluses) a été aussi prévu pour les frais incidents dont les frais de laboratoire et autres dépenses connexes.

Le processus d'appel d'offres public # 2013-028 s'est déroulé du 8 novembre 2013 au 28 novembre 2013.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<u>Soumissions conformes</u>	<u>Coût de base</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
ZS Travaux et Gérance inc.	199 630,52 \$	-	199 630,52 \$
Pavages D'Amour inc	220 062,15 \$	-	220 062,15 \$
Les Constructions et Pavage Jeskar inc.	223 853,54 \$	-	223 853,54 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	227 701,09 \$	-	227 701,09 \$
Ali Excavation inc.	227 843,17 \$	-	227 843,17 \$
Excava-Tech inc.	232 943,37 \$	-	232 943,37 \$
Construction Cyvex inc.	240 856,76 \$	-	240 856,76 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt	293 036,78 \$	-	293 036,78 \$
Dernière estimation réalisée (consultant)	200 901,57 \$	-	200 901,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			233 240,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			93 406,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			46,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-1 271,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-0,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			20 431,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,2%

L'estimation réalisée par les professionnels est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle du consultant, est de - 1 271,05 \$ (- 0,6 %).

L'adjudicataire recommandé, ZS Travaux et Gérance inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 18 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 221,722.54 \$ taxes incluses représente un montant net de 200,000.00 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement mais sera viré au budget de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau tel qu'indiqué dans l'intervention de cette dernière.

Les travaux seront financés par un emprunt à la charge:

- tous les immeubles imposables de l'arrondissement pour ce qui est du remplacement de la conduite actuelle, soit 36.5 % du coût des travaux;
- des riverains du 4 au 10 Place Denis en fonction de la superficie, pour le prolongement du réseau, soit 63.5 % du coût des travaux.

Un montant de 200,000\$ provenant du report de surplus PTI 2013 doit être transféré au projet de Place Denis

1218506 010 -aqueduc 85,000\$

1218506 020 -égout 85,000\$

1218506 030 -pavage 20,000\$

1218506 040 -plan et devis 10,000\$

Provenance :règlement d'emprunt 12-031 au montant de 200,000\$

Projet : 18506 Programme de travaux d'infrastructures dans secteurs résidentiels

Sous-projet : 1218506 010 -aqueduc 85,000\$

1218506 020 -égout 85,000\$

1218506 030 -pavage 20,000\$

1218506 040 -plan et devis 10,000\$

Imputation :

Projet : 56106 Arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout

Sous-projet : 1361060140 Place Denis, de Limite sud à Cherrier - const AQ

Projet : 56106 Arrondissement de L'Ile-Bizard-Sainte-Geneviève - programme de renouvellement des réseaux d'aqueduc et d'égout

Sous-projet : 1361060121 Place Denis, de Limite sud à Cherrier - reconst ÉG san

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'un réseau d'égout sanitaire et d'une conduite d'eau potable permettra l'élimination des puits s'alimentant dans la nappe phréatique et l'élimination des fosses septiques et champs d'épuration.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

1. Raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire
2. Protection incendie accrue
3. Conformité aux normes québécoises de la qualité de l'eau

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un processus de communication a déjà été élaboré par l'arrondissement avec les propriétaires concernés par ces travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 1er juin 2014

Fin des travaux : 30 juin 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

ZS Travaux et Gérance inc.
5605 chemin St-François,
Montréal (Québec) H4S 1W6

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Louise FRÉCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève LAVALLÉE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

André BRIDEAU
Directeur

Le : 2014-03-10



Dossier # : 1146659001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick.

Il est recommandé:
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », afin d'y ajouter des tronçons du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la rue Olivier-Lejeune dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et de la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2014-04-11 08:55

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1146659001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard de la Rivière-des-Prairies et à la rue Olivier-Lejeune dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, et sur la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur les tronçons de rues mentionnés ci-dessus.

Le projet de la rue Saint-Patrick fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km) intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001). Le secteur du boulevard Maurice-Duplessis n'en fait pas partie.

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces, puisque les subventions aux commerces sont

considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver la programmation relative à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);
Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles);

Résolution CM 13 0141 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles);

Résolution CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Les projets consistent essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur des tronçons du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la rue Olivier-Lejeune dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et sur la rue Saint-Patrick, entre les rues d'Argenson et Shearer dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces projets visent plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments résidentiels ou mixtes qui sont traités dans le sommaire numéro 1146659002 qui n'est de que compétence municipale selon le règlement S-6.01.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets pour, à toute fins utiles, assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour les raccordements est de :

- 38 000 \$, toutes taxes incluses, pour le projet Maurice-Duplessis;
- 87 800 \$, toutes taxes incluses, pour le projet Saint-Patrick;

Et n'est pas capitalisable. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Provenance :

Les budgets pour le projet Saint-Patrick sont prévus au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif.

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances indiquera les comptes d'imputation à leur intervention.

Les budgets pour le projet Maurice-Duplessis sont prévus par la Direction des transports du service des infrastructures, transport et environnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image de leur secteur respectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont prévus être complétés au cours de l'année 2014.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Le propriétaire sera avisé qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 30 Juin 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports (Yves CHAMBERLAND)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine DELISLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2014-01-16



Dossier # : 1144501003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m ² . N/Réf. : 31H12-005-0528-05

Il est recommandé :

- d'adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 24,2 m².

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-05-02 13:34

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1144501003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, à des fins résidentielles, un terrain situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro, d'une superficie de 24,2 m ² . N/Réf. : 31H12-005-0528-05

CONTENU

CONTEXTE

Le terrain concerné est localisé dans l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Selon l'article 37 du Décret d'agglomération (1229-2005, 8 décembre 2005) et son annexe, les écoterritoires sont des équipements d'intérêt collectif. De ce fait, la Ville de Montréal, qui est propriétaire de ces équipements ne peut les aliéner. L'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération peut, par règlement, modifier la liste des équipements d'intérêt collectif. Certains terrains peuvent donc être retirés de la liste des équipements d'intérêt collectif. Bien que la Division stratégies et développement durable en immobilier (la « Stratégie ») discute actuellement avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (le « MAMROT ») relativement à l'exclusion en bloc de plusieurs propriétés municipales des écoterritoires, elle est favorable à l'exclusion prévue au présent sommaire. Étant donné qu'aucun échéancier précis n'a été convenu, à ce jour, entre la Stratégie et le MAMROT pour compléter cette exclusion en bloc, laquelle requiert l'approbation de plusieurs intervenants municipaux, et afin de ne pas retarder une transaction d'échange de terrains avec le citoyen qui veut régulariser les limites actuelles de son terrain, il est requis de faire approuver le présent règlement d'exclusion par les autorités municipales. D'autres demandes d'exclusion sont d'ailleurs actuellement en cours d'approbation auprès du MAMROT, ayant reçu l'approbation du conseil d'agglomération. À noter que la Direction des grands parcs et du verdissement (la « DGPV ») a confirmé que le terrain concerné par la présente exclusion n'a pas de valeur écologique et se situe à l'extérieur de la zone de conservation. Enfin, la transaction d'échange qui pourra éventuellement être complétée avec le citoyen permettra à la Ville de régulariser les limites de la rue située à l'arrière du bâtiment sis au 11951 rue Pavillon. L'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro est favorable à céder à Mme Georgia Nikoloulia,

le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en échange duquel Mme Georgia Nikoloulia cède à la Ville, le lot 5 088 437 du même cadastre et circonscription foncière, tel qu'illustré, à titre indicatif, par une trame hachurée sur les plans B et C ci-joints.

Ceci étant exposé, la Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») souhaite, en collaboration avec l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro et les services concernés, exclure de l'écoterritoire, Les rapides du Cheval Blanc, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue de Savoie, à l'est de la rue Pavillon, à exclure de l'écoterritoire, a une superficie de 24,2 m², tel qu'illustré sur les plans ci-joints.

JUSTIFICATION

La DSTI recommande de retirer ce terrain de l'écoterritoire pour les motifs suivants :

- Le terrain ainsi retiré de la liste des équipements d'intérêt collectif n'a aucune valeur sur le plan écologique.

- Une promesse d'échange par lequel la Ville cède à Mme Georgia Nikoloulia, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, d'une superficie de 24,2 m² en échange duquel Mme Georgia Nikoloulia cède à la Ville, le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, d'une superficie de 9 m², a été signée le 20 janvier 2013.

- La DGPV et l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro ont été consultés et ont respectivement émis un avis favorable à cette opération.

Lors de la demande d'intervention à l'équipe de droit contractuel, pour procéder à la vérification de l'acte d'échange, il a été constaté que le terrain visé était situé dans un écoterritoire. Or, à la signature de la promesse, la vérification de l'écoterritoire a été omise dû à la localisation du terrain qui était situé loin d'une zone de conservation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a pas lieu d'obtenir une intervention du Service des finances puisque, selon l'article 37 du Décret, la gestion des équipements, infrastructures, et activités (énumérées à l'annexe du Décret), le financement des dépenses qui y sont liées et l'utilisation des revenus qu'ils produisent ne s'appliquent pas aux écoterritoires. Dans ce cas, la gestion est assumée par la municipalité liée sur le territoire où est situé l'écoterritoire. Le lot retranché est sans valeur écologique et ne fait pas partie d'un parc. De plus, aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Le retrait de ce lot de l'écoterritoire n'entraîne aucune dépense pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terrain concerné par la présente exclusion n'a pas de valeur écologique et se situe à l'extérieur de la zone de conservation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le terrain ne fait pas l'objet d'un règlement d'exclusion de l'écoterritoire, la Ville ne peut pas l'aliéner.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. approbation de ce retrait par le conseil d'agglomération;
2. approbation de ce retrait par le MAMROT;
3. approbation du projet d'acte d'échange;
4. signature de l'acte d'échange.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction du bureau d'arrondissement (Suzanne CORBEIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Christiane DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-03-04



Dossier # : 1145075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

Il est recommandé au conseil municipal :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090) »

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2014-04-10 13:56

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1145075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et d'urgences
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090)»

CONTENU

CONTEXTE

Afin de se conformer aux pratiques existantes et assurer la continuité de la réalisation des activités dans le cadre des services de proximité, le conseil d'agglomération a délégué aux villes liées certaines activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout selon le règlement RCG 05-002.

Pour les mêmes raisons, la Ville de Montréal délègue ces activités aux arrondissements par le règlement de subdélégation 05-090.

Des modifications ayant été adoptées au règlement de délégation, il s'impose de modifier pareillement le règlement de subdélégation aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0429 - 26 septembre 2013 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (délai 90 jours).

CM12 1016 - 19 novembre 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements (05-090) (réf. annexe D).

CM10 0140 - 22 février 2010 - Modification au règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements (05-090).

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

CM05 5063 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux conseils d'arrondissement (05-090).

DESCRIPTION

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été modifié afin de remplacer le délai de 30 jours stipulé au chapitre IV, article 8, du règlement de délégation RCG 05-002, pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, par le délai suivant :

- 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations;
- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel.

Étant donné la délégation par la Ville de Montréal des activités d'entretien aux arrondissements, il est requis de modifier le premier paragraphe de l'article 6 du règlement de subdélégation 05-090: "*Le conseil d'arrondissement doit, dans les 30 jours d'une intervention liée à la subdélégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la Ville de Montréal.*" en le remplaçant par le texte suivant:

Le conseil d'arrondissement doit, dans les 90 jours de la fin des travaux pour les travaux d'urgence et les réparations ou dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour les contrats d'entretien annuel pour une activité liée à la subdélégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

La révision du règlement de subdélégation 05-090 suivant l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement modifiant le règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des équipements d'agglomération et l'opération du comité technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l'eau rembourse aux arrondissements et aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Mise à jour du règlement du conseil de ville sur la subdélégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement aux arrondissements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-07

Michel SÉGUIN
Directeur de la Direction de la gestion durable
de l'eau et du soutien à l'exploitation



Dossier # : 1143455002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 14-006 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » afin de modifier le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001

Il est recommandé :
de modifier le règlement 14-006 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » afin de modifier le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-29 14:04

Signataire : Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1143455002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Modifier le règlement 14-006 intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » afin de modifier le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA14 17222) afin d'augmenter le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie locale.

Par ailleurs, l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté le 3 mars 2014 une résolution visant à demander au conseil municipal de leur accorder les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification horaire de 0,50 \$ et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de leur territoire, afin de leur permettre de respecter l'équilibre budgétaire présenté, et de leur accorder toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de leur territoire. La résolution de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce demande aussi au conseil municipal d'harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0417 - 28 avril 2014 - Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de son territoire, afin de lui permettre de respecter l'équilibre budgétaire, et d'accorder à l'arrondissement toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire /harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$ l'heure.

CA14 170136 - 8 avril 2014 - Adopter le Règlement RCA14 17225 modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'augmenter le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie locale.

CA14 170084 - 3 mars 2014 - Demander au conseil municipal que soient accordés à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification sur le réseau local et toutes les recettes provenant de

l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local et de demander l'harmonisation des tarifs de stationnement sur le réseau de voies artérielles.
CM14 0184 - 24 février 2014 - Adoption du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014)

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie artérielle conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), contrôlée soit par un parcomètre, une borne, un horodateur ou tout autre appareil ayant pour fonction de recevoir le paiement du tarif exigé pour la période du lundi au vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h ainsi que le dimanche de 13 h à 18 h et située dans les zones 2 et 3 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ces places de stationnement sont actuellement tarifées à 2 \$ en zone 2 et 1,50 \$ en zone 3 et il est proposé de hausser ces tarifs à 2,50 \$ en zone 2 et 2 \$ en zone 3 afin d'harmoniser le tarif artériel au tarif local (voir pièces jointes au dossier). Il est également envisagé d'ajouter 25 nouveaux espaces tarifés sur le réseau artériel dans le secteur de l'hôpital Sainte-Justine.

JUSTIFICATION

L'adoption par l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce d'un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA14 17222) afin d'augmenter le tarif applicable pour l'usage d'une place de stationnement située sur une voie locale crée une distorsion au niveau des tarifs de stationnement au sein de l'arrondissement. Il y a un risque réel de confusion au sein de la population si les tarifs des parcomètres sur le réseau de voies artérielles ne sont pas harmonisés à ceux des voies locales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'harmonisation des tarifs de stationnement sur rue se traduisant par une hausse tarifaire sur le réseau artériel générerait des revenus supplémentaires que la Société en commandite Stationnement de Montréal (SCSM) estime à 377 000 \$ sur une base annuelle (taxes exclues).

Les 25 nouveaux espaces tarifés envisagés sur le réseau artériel dans le secteur de l'hôpital Sainte-Justine génèreraient 134 000 \$ annuellement.

Au total, la hausse de tarifs et la création de nouveaux espaces tarifés génèreraient donc environ 511 000 \$.

Estimation des revenus supplémentaires sur le réseau artériel dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Initiatives	Revenus supplémentaires bruts taxes incluses	Revenus supplémentaires bruts taxes exclues
Hausse tarifaire	434 000 \$	377 473 \$
Ajouts d'espaces tarifés (Hôpital Sainte-Justine)	154 000 \$	133 942 \$
Total	588 000 \$	511 416 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La hausse des tarifs des parcomètres sur les réseaux de voies locales et artérielles pourrait contribuer à un accroissement de l'achalandage des transports collectifs car elle fera prendre conscience aux automobilistes des coûts réels d'utilisation d'un véhicule.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a un risque de confusion au sein de la population quant aux tarifs exigés sur le réseau de voies locales par rapport au réseau de voies artérielles si ces tarifs étaient différents. La recherche d'un stationnement à meilleur prix risque d'entraîner des déplacements inutiles, dans le cas présent pour trouver une place de stationnement sur le réseau de voies locales, ce qui se traduirait par une hausse des émissions de polluants, des pertes de temps pour les automobilistes, un ralentissement de la circulation, un gaspillage d'essence, une accélération de l'usure des infrastructures et une hausse des risques d'accident.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera émis par la Ville et par l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt d'un avis de motion le 26 mai 2014
- Adoption du règlement le 16 juin 2014
- Entrée en vigueur du règlement après la parution d'un avis public de promulgation dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Finances , Direction Planification stratégique (Christian C NADEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Hélène BROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Le : 2014-04-25



Dossier # : 1134521021

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- nommer «**place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles**» la nouvelle place publique commémorative située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Cette place publique est située sur le lot numéro 1 092 972 et une partie du lot numéro 1 093 657 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier. Par ailleurs, la voie carrossable qui traverse la place publique conserve le nom de boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-28 11:44

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521021

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite des travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire qu'un nouveau toponyme soit attribué pour identifier le nouvel espace de convivialité créé dans le cadre du PPU du Vieux-Pointe-aux-Trembles adopté par l'arrondissement en mars 2009 et du Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles adopté en septembre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 30 02 0038 - 4 février 2014: Modification - Proposition - Nouveau nom - Place publique - Secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles - Demande d'amendement - Résolution CA13 3010 0417 - Remplacement - Nom proposé - «place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles» (dossier 1135270006).
 CA13 30 10 0417 - 1er octobre 2013: Dénomination - Nouvelle place publique - secteur-Vieux-Pointe-aux-Trembles (dossier 1135270006).
 CA12 30 09 0272 - 4 septembre 2012: Adoption - Plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles. (dossier 1120443005).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles**» la nouvelle place publique commémorative située dans l'emprise du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et la rue Bellerive, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Cette place publique est située sur le lot numéro 1 092 972 et une partie du lot numéro 1 093 657 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier. Par ailleurs, la voie carrossable qui traverse la place publique conserve le nom de boulevard Saint-Jean-Baptiste.

JUSTIFICATION

Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles

- La référence au village de Pointe-aux-Trembles vise à rappeler que la nouvelle place est située au coeur de l'espace qui constituait le noyau villageois de la pointe aux Trembles.
- Dès 1667, les colons s'installent sur les terres des côtes Saint-Jean et Sainte-Anne. Concédées par les seigneurs de l'île de Montréal (les sulpiciens), ces terres font front sur le fleuve Saint-Laurent. En 1674, le fort de la pointe aux Trembles est érigé. Il fait partie d'un système défensif beaucoup plus vaste sur l'île de Montréal. Ce fort donne naissance au noyau villageois primitif, composé de l'église, du presbytère et du cimetière, créant ainsi l'un des premiers villages de l'île.
- La municipalité de la paroisse de Saint-Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles a été fondée en 1845. La Cité de la Pointe-aux-Trembles a été annexée à Montréal en 1982.
- Des fouilles archéologiques réalisées sur le site ont révélé qu'une partie de la palissade de l'ancien fort de la pointe aux Trembles étaient érigées dans cet emplacement.
- Ce nom constitue un complément toponymique au nom du parc voisin, le parc du Fort -de-Pointe-aux-Trembles, nommé en 1997.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 23 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise à mettre en valeur un nouvel espace public en faisant référence à l'histoire du quartier de Pointe-aux-Trembles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette place publique a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

- Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Le : 2014-04-24



Dossier # : 1144521003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le prolongement de la rue Rose et le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds et confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Nommer le prolongement de la rue Rose, situé sur le lot numéro 3 903 070 du Cadastre du Québec,

- Confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants situé sur le lot numéro 3 903 071 du Cadastre du Québec,
- Nommer le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds situé sur les lots numéros 3 903 072 et 2 580 997 du Cadastre du Québec,

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-25 15:25

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1144521003**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le prolongement de la rue Rose et le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds et confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à un réaménagement des espaces situés à proximité du port de plaisance de Pierrefonds, au nord du boulevard Lalande. Afin d'assurer un repérage efficace, il convient de confirmer la dénomination de ces espaces au moyen d'une résolution du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à :

- Nommer le prolongement de la rue Rose située sur le lot numéro 3 903 070 du Cadastre du Québec,
- Confirmer la reconfiguration du parc des Anciens-Combattants situé sur le lot numéro 3 903 071 du Cadastre du Québec,
- Nommer le parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds situé sur les lots numéros 3 903 072 et 2 580 997 du Cadastre du Québec,

tels qu'illustrés sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION**Rue Rose**

- La rue Rose a été nommée en 1959 et son nom réfère à celui d'un propriétaire de ce quartier de Pierrefonds.
- Son prolongement dans sa partie nord-ouest a scindé le parc des Anciens-Combattants en deux parties distinctes et a conduit à des changements dans la toponymie du secteur.

Parc des Anciens-Combattants

- Attribué en 2005, ce nom a été donné pour souligner le 60e anniversaire (1945-2005) de la victoire des anciens combattants de la Seconde guerre mondiale.
- Le toponyme reste associé à la partie du parc située au sud du prolongement de la rue Rose.

Parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds

- Officialisé par la Commission de toponymie du Québec en 1999, le port de plaisance de Pierrefonds est un aménagement portuaire qui a été conçu pour recevoir les embarcations destinées à l'agrément, sur la rive sud de la rivière des Prairies.
- L'arrondissement souhaitait que le nom de la partie du parc située au nord de la rue Rose intègre le toponyme «port de plaisance de Pierrefonds».
- Tel que le prévoient les règles d'écriture des toponymes édictées par la Commission de toponymie du Québec, le nouveau toponyme prend la forme de «parc du Port-de-Plaisance-de-Pierrefonds».

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ces toponymes lors de la séance du 23 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise à mettre en valeur de nouveaux espaces publics en les nommant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ces places publiques a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
(Anne CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Le : 2014-04-25



Dossier # : 1144521002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Raymond-Lagacé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Nommer «parc Raymond-Lagacé» le parc composé de deux lots distincts situés entre les rues Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci, de part et d'autre de la rue des Outardes. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 861 425 et 4 861 424 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2014-04-25 15:31
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1144521002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Raymond-Lagacé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Un nouveau parc de l'arrondissement de Saint-Laurent n'ayant jamais été nommé, il convient de procéder à sa dénomination au moyen d'une résolution du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à :

- Nommer «parc Raymond-Lagacé» le parc composé de deux lots distincts situés entre les rues Jean-Gascon et Vittorio-Fiorucci, de part et d'autre de la rue des Outardes. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 861 425 et 4 861 424 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Parc Raymond-Lagacé

- Raymond Lagacé (1928-2005). Natif de l'Abord-à-Plouffe en 1928, Raymond Lagacé est un des grands bâtisseurs du hockey québécois contemporain. Dès 1949, on le retrouve à la tête d'une équipe de la Ligue provinciale senior B. Quatre ans plus tard, il supporte financièrement la Ligue Laurentienne junior B et prend la tête du club junior Frontenac de Saint-Laurent qui remporte le championnat provincial. En 1954, il met sur pied avec Sam Pollock la Ligue Métropolitaine junior, ancêtre de l'actuelle Ligue de hockey junior majeur du Québec. Propriétaire de deux franchises de cette ligue, les Jets de Saint-Laurent et les Alouettes de Saint-Jérôme, il a la joie de voir ses deux équipes s'affronter en finale en 1957-1958.
- Ce toponyme s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de poursuivre la thématique associée aux Laurentiens ayant oeuvré dans le sport. Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 23 avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il vise à mettre en valeur un nouvel espace public en faisant référence à un Laurentien ayant oeuvré dans le sport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de cette place publique a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.
- Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Saint-Laurent , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Éric PAQUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Le : 2014-04-25

CE : 50.001
2014/05/14 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1141165001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population.

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-30 08:09

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1141165001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur l'analyse de solutions visant à rétablir la confiance entre les élus et la population.

CONTENU

CONTEXTE

À l'assemblée ordinaire du lundi 22 octobre 2012, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le conseil municipal référerait à la Commission de la présidence du conseil la motion suivante pour étude :

Que le Conseil réitère sa ferme volonté de rebâtir le lien de confiance entre les élus et la population montréalaise en réclamant la mise en œuvre des solutions suivantes :

- 1- créer un poste de Commissaire à l'éthique doté de pouvoirs d'enquête et de sanction à l'égard des élus municipaux, des fonctionnaires et des fournisseurs de la Ville;
- 2- transférer la responsabilité de la ligne éthique du Contrôleur de la Ville au Vérificateur général afin de garantir la confidentialité des informations;
- 3- élargir les mandats de la Commission d'examen des contrats en incluant les contrats octroyés par les arrondissements et élargir les critères d'examen;
- 4- mettre à contribution l'expertise du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le processus d'examen de l'octroi des contrats de la Commission municipale;
- 5- mettre sur pied une Unité d'enquête administrative sur la gestion contractuelle et l'éthique à la Ville de Montréal au cours de la dernière décennie.

La commission a débuté ses travaux sur le sujet le 9 avril 2013 en séance de travail publique et a poursuivi, également en séance de travail publique, le 11 juin 2013. La commission a repris l'étude de ce mandat en séance de travail le 13 février 2014 et elle a conclu le 10 avril 2014. La commission a déposé son rapport au conseil du 28 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0960 - Assemblée du 22 octobre 2012 - Motion de l'opposition officielle sur les solutions visant à rétablir la confiance

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail publiques de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole M PAQUETTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-29

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et Soutien aux commissions